2025

RAPPORT ANNUEL



IAMGOLD®

Exercice terminé le 31 décembre 2025

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Introduction 2
Au sujet d'iamgold 2
Faits saillants 2
Résultats opérationnels et financiers 4
Perspectives 7
Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance 8
Exploitations 11
- Côté Gold, Canada 11
- Complexe Westwood, Canada 15
- Essakane, Burkina Faso 18
- Complexe minier Nelligan, Québec, Canada 21
- Exploration 22

Situation financière 23
- Liquidités et ressources en capital 23
- Paiements de dividendes d'Essakane 23
- Programme de rachat d'actions 24
- Trésorerie et fonds de roulement 25
- Flux de trésorerie 25
- Dette à long terme 27
- Obligations contractuelles 29
- Instruments financiers 29
- Rémunération des membres clés de la direction 31
- Capitaux propres 31

Revue financière trimestrielle 31
Contrôles et procédures de divulgation et contrôle interne à l'égard de l'information financière 33
Jugements, estimations et hypothèses critiques 34
Ressources et réserves minérales 35
Mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales 37
Nouvelles normes comptables 37
Risques et incertitudes 37
Mesures financières hors pcgr 38
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs 54

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 58
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière 59
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant 60
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant 62
- États de la situation financière consolidés 63
- États des résultats (de la perte) consolidés 64
- États consolidés du résultat global (de la perte globale) 65
- États consolidés des flux de trésorerie 66
- États consolidés des variations des capitaux propres 67

RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Rapport 2025 d'IAMGOLD relatif à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* 111

INTRODUCTION

Le rapport de gestion d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») daté du 17 février 2026 doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités et les notes afférentes d'IAMGOLD au 31 décembre 2025 et pour l'exercice terminé à cette date. Tous les montants du présent rapport de gestion sont en dollars américains et les montants en dollars des tableaux sont en millions, sauf indication contraire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur IAMGOLD à www.iamgold.com. Toutefois, l'information qui se trouve sur le site Web n'est pas intégrée au présent rapport de gestion ni n'en fait partie.

AU SUJET D'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). La mine Côté Gold (« Côté Gold »), qui figure parmi les plus grandes mines d'or en production au Canada, est exploitée par IAMGOLD dans le cadre d'un partenariat 70 %-30 % avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. (« SMM »). De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel, y compris le complexe minier de grande envergure Nelligan, situé au Québec (Canada).

IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

FAITS SAILLANTS

Résultats opérationnels et financiers

- La **production d'or attribuable** s'est établie à 242 400 onces au quatrième trimestre et à 765 900 onces pour l'exercice, atteignant le point médian de la fourchette des prévisions de la Société pour 2025, qui se situaient entre 735 000 et 820 000 onces, après l'atteinte d'une production trimestrielle record à tous ses sites d'exploitation, y compris Côté Gold, qui a atteint le haut de la fourchette des prévisions.
 - Côté a produit un nombre record de 87 200 onces attribuables (124 600 onces | 100 %) au quatrième trimestre, et de 279 900 onces attribuables (399 800 onces | 100 %) pour l'exercice complet, atteignant la limite supérieure de la fourchette des prévisions pour 2025, se situant entre 250 000 et 280 000 onces. (360 000 à 400 000 onces | 100 %).
 - Westwood a produit un nombre record de 37 900 onces au quatrième trimestre et 113 900 onces pour l'exercice, ce qui est inférieur à la limite inférieure de la fourchette de prévision de 125 000 à 140 000 onces pour 2025.
 - Essakane a produit 117 300 onces attribuables (un record de 138 100 onces | 100 %) au quatrième trimestre et 372 100 onces attribuables (427 200 onces | 100 %) pour l'exercice complet, dépassant le point médian de la fourchette prévue sur une base de 100 %.
- Au quatrième trimestre, les **produits** ont totalisé 1 088,1 millions $ grâce à des ventes de 259 000 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 4 191 $ l'once[1]. Pour l'exercice, les produits se sont chiffrés à 2 852,8 millions $, provenant de ventes de 87 800 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 3 482 $ l'once[1]. Le prix moyen réalisé de l'or pour l'exercice 2025, exception faite de l'incidence de l'accord de paiement anticipé de 2024, s'est élevé à 3 549 $ l'once (voir « Situation financière – Accord de paiement anticipé de l'or »).
- Le **coût des ventes** par once vendue s'est établi à 1 374 $ pour le quatrième trimestre et à 1 489 $ pour l'exercice.
- Les **coûts décaissés[1]** par once vendue excluant les redevances se sont chiffrés à 1 031 $ pour le quatrième trimestre et à 1 230 $ pour l'exercice.
- Les **coûts** décaissés[1] par once vendue, incluant les redevances, se sont élevés à 1 367 $ pour le quatrième trimestre et à 1 484 $ pour l'exercice, comparativement à la fourchette de prévision de 1 375 $ à 1 475 $.
- Les **CMTI[1]** par once vendue se sont établis à 1 750 $ pour le quatrième trimestre et à 1 900 $ pour l'exercice, dans la prévision de 1 830 $ à 1 930 $.
- Le **résultat net et le résultat net rajusté** attribuables aux porteurs de capitaux propres[1] se sont établis à 406,6 millions $ et à 405,8 millions $, respectivement, pour le quatrième trimestre, et à 664,4 millions $ et à 709,2 millions $, respectivement, pour l'exercice.
- **Le résultat net et le résultat net ajusté par action** attribuable aux porteurs de capitaux propres[1] se sont élevés à 0,70 $ et à 0,70 $ pour le quatrième trimestre, respectivement ; pour l'exercice, le résultat net et le résultat net ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres[1] se sont élevés à 1,16 $ et à 1,23 $, respectivement.
- La **trésorerie nette provenant des activités d'exploitation** s'élevait à 701,7 millions $ au quatrième trimestre et à 1 142,6 millions $ pour l'exercice. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation, avant les variations des éléments du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants[1], s'est établie à 691,6 millions $ au quatrième trimestre et à 1 204,4 millions $ pour l'exercice.

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».

- Le **résultat avant intérêts, impôts et amortissement** (« RAIIA »)[1] s'est établi à 685,5 millions $ au quatrième trimestre et à 1 502,9 millions $ pour l'exercice, et le RAIIA rajusté a été de 710,1 millions $ pour le quatrième trimestre et de 1 550,5 millions $ pour l'exercice.
- Les flux de **trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière**[1] se sont élevés à 626,6 millions $ au quatrième trimestre et à 1 199,0 millions $ pour l'exercice, y compris des flux de trésorerie disponibles d'exploitation minière attribuables de 197,0 millions $ provenant de Côté Gold au cours du quatrième trimestre.
- La Société détient 868,6 millions $ en **liquidités disponibles**[1], principalement composées de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 421,9 millions $ et du solde disponible de la facilité de crédit renouvelable (« facilité de crédit ») de 445,7 millions $ au 31 décembre 2025. La dette nette était de 344,4 millions $ au 31 décembre 2025, soit une réduction de 514,9 millions $ au cours de l'exercice.
- En matière de **santé et sécurité**, la Société a enregistré un taux de fréquence total des incidents enregistrables (« TF TIE ») de 0,60 pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, en baisse par rapport à l'exercice précédent. IAMGOLD poursuit ses efforts en vue de faire progresser la gestion des risques critiques et un leadership visible pour améliorer la sécurité et réduire les incidents à potentiel élevé.

Perspectives de 2026

- **La production attribuable totale d'IAMGOLD en 2026 devrait se situer entre 720 000 et 820 000 onces**. Côté Gold concentre ses efforts sur une exploitation durable fonctionnant à sa capacité nominale en prévision du rapport technique décrivant les plans d'agrandissement qui devraient être annoncés au quatrième trimestre de 2026.
- **Les coûts décaissés[1] excluant les redevances devraient atteindre une moyenne de 1 100 $ à 1 250 $ par once vendue**. Dans le contexte actuel de prix élevés de l'or, les redevances représentent en moyenne environ 325 $ par once vendue, selon une hypothèse du prix de l'or de 4 000 $ par once pour 2026. **Les coûts décaissés[1], incluant les redevances, devraient atteindre une moyenne de 1 425 $ à 1 575 $ par once vendue.**

Mise à jour des réserves et des ressources minérales

- Le 17 février 2026, IAMGOLD a publié son rapport des réserves minérales et des ressources minérales au 31 décembre 2025.
- Les réserves minérales prouvées et probables (« P et P ») (sur une base de 100 %) totalisaient 9,9 millions d'onces d'or contenues dans 279,6 millions de tonnes (« Mt ») à 1,10 g/t Au (7,5 millions d'onces attribuables). Les réserves minérales P et P ont diminué de 7 %, ou 796 000 onces, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'épuisement à Côté Gold et à Essakane. Cette diminution a été partiellement compensée par une hausse des réserves minérales à Westwood.
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») (sur une base de 100 %) ont augmenté de 16 % pour atteindre 31,0 millions d'onces d'or contenues dans 1,0 milliard de tonnes (« Gt ») à 0,94 g/t Au (24,6 millions d'onces attribuables). Cette augmentation était principalement associée à la conversion de ressources minérales présumées au gisement Gosselin à Côté Gold et au gisement Nelligan, ainsi qu'aux gisements Philibert et Chevrier acquis dans le cadre de la transaction avec Northern Superior à la fin de l'exercice.

Siège social

- **Affectation de 400 millions $ provenant des flux de trésorerie disponibles générés au quatrième trimestre** au remboursement du solde de 300 millions $ du prêt à terme de deuxième rang, au remboursement de 50 millions $ sur la facilité de crédit et à l'achat de 3 millions d'actions pour un montant de 50 millions $ dans le cadre du programme de rachat d'actions. Après la fin du trimestre, la Société a acheté 2,6 millions d'actions supplémentaires pour un montant de 50 millions $. Les flux de trésorerie disponibles attribuables d'Essakane pour 2026 devraient se situer entre 400 et 500 millions $, à un prix de l'or de 4 000 $ l'once. La Société a l'intention d'utiliser ces flux de trésorerie disponibles pour racheter des actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions à mesure que la trésorerie sera générée et rapatriée d'Essakane au cours de 2026.
- **291 millions de dollars en trésorerie ont été rapatriés d'Essakane au quatrième trimestre et 171 millions de dollars supplémentaires après la fin du trimestre**, au moyen de la nouvelle structure qui permet d'effectuer des paiements à tout moment de l'exercice, en fonction des liquidités générées par Essakane qui dépassent les besoins en fonds de roulement.
- **Consolidation du complexe minier Nelligan** avec la clôture de l'acquisition annoncée précédemment de la totalité des actions émises et en circulation de Northern Superior Resources Inc. (« Northern Superior ») et de Mines d'Or Orbec Inc. (« Orbec ») au moyen d'un plan d'arrangement le 19 décembre 2025 et le 22 décembre 2025, respectivement. Les transactions ont consolidé les activités dans la région de Chibougamau avec une position dominante d'environ 134 000 hectares. L'acquisition de Northern Superior avec les projets Philibert, Chevrier et Croteau[2] ainsi que l'acquisition d'Orbec avec le projet Muus sont combinées avec les projets Nelligan et Monster Lake d'IAMGOLD (ensemble, le « complexe minier Nelligan »). Ensemble, les actifs combinés représentent l'un des camps aurifères au stade de pré-exploitation les plus importants au Canada, les ressources minérales M et I se chiffrant à 4,3 millions d'onces d'or, et les ressources minérales présumées, à 7,5 millions d'onces d'or. La proximité immédiate des principaux gisements les uns par rapport aux autres soutient la vision conceptuelle d'une installation centrale de traitement alimentée par plusieurs sources de minerai situées dans un rayon de 17 kilomètres.

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».
2. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. Au 31 décembre 2025, la Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu à des totaux publiés de 4,34 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 7,50 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

Pour de plus amples détails et pour les perspectives globales de la Société pour 2026, voir la section « Perspectives ». Pour le rendement de chaque mine, voir la section « Exploitations ». Le tableau suivant résume certains résultats d'exploitation et résultats financiers pour les trois mois clos le 31 décembre 2025 (4e t. 2025) et au 31 décembre 2024 (4e t. 2024) et pour les exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Importantes statistiques d'exploitation (millions $)					
Production aurifère – attribuable (milliers d'onces)	242,4	176,7	765,9	666,5	465,0
– Côté Gold[1]	87,2	62,4	279,9	124,0	—
– Westwood	37,9	34,6	113,9	133,7	93,4
– Essakane[2]	117,3	79,7	372,1	408,8	371,6
Ventes d'or – attribuables (milliers d'onces)	238,9	176,5	763,7	653,7	462,1
– Côté Gold[1]	87,7	55,8	283,6	111,1	—
– Westwood	37,1	36,7	113,6	133,9	90,2
– Essakane[2]	114,1	84,0	366,5	408,7	371,9
Coût des ventes[3] ($/once vendue)	1 374 $	1 298 $	1 489 $	1 156 $	1 291 $
– Côté Gold[1]	1 271 $	1 083 $	1 272 $	1 035 $	—
– Westwood	1 307 $	1 155 $	1 547 $	1 177 $	1 600 $
– Essakane[2]	1 475 $	1 504 $	1 640 $	1 182 $	1 216 $
Coûts décaissés[4] – excluant les redevances ($/once vendue)	1 031 $	1 138 $	1 230 $	1 007 $	1 158 $
– Côté Gold[1]	949 $	902 $	1 020 $	875 $	—
– Westwood	1 288 $	1 148 $	1 530 $	1 164 $	1 588 $
– Essakane[2]	1 011 $	1 291 $	1 300 $	991 $	1 053 $
Coûts décaissés[4] ($/once vendue)	1 367 $	1 294 $	1 484 $	1 152 $	1 261 $
– Côté Gold[1]	1 265 $	1 080 $	1 268 $	1 032 $	—
– Westwood	1 288 $	1 148 $	1 530 $	1 167 $	1 591 $
– Essakane[2]	1 471 $	1 501 $	1 636 $	1 179 $	1 181 $
CMTI[4] ($/once vendue)	1 750 $	1 949 $	1 900 $	1 716 $	1 783 $
– Côté Gold[1]	1 688 $	1 685 $	1 636 $	1 658 $	—
– Westwood	1 719 $	1 688 $	2 117 $	1 702 $	2 344 $
– Essakane[2]	1 674 $	2 118 $	1 888 $	1 625 $	1 521 $
Prix moyen réalisé de l'or[4,5] ($/once)	4 191 $	2 525 $	3 482 $	2 330 $	1 955 $

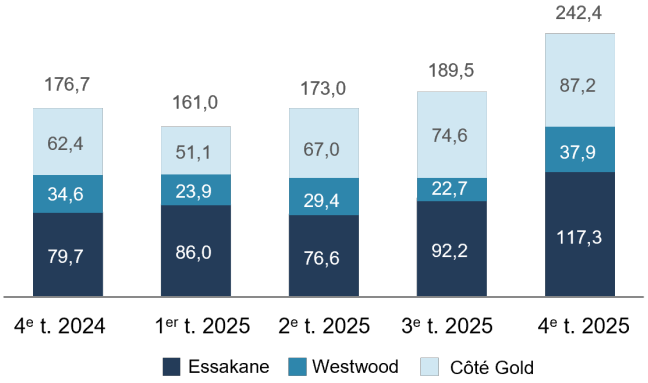
1. La part attribuable à Côté Gold est fondée sur la participation de 70 % d'IAMGOLD. Avant le 30 novembre 2024, la partie attribuable à IAMGOLD s'élevait à 60,3 %. Voir la section « Exploitation – Côté Gold, Canada » pour plus de détails.
2. La participation d'IAMGOLD dans Essakane a diminué pour passer de 90 % à 85 % à compter du 20 juin 2025. Voir la section « Exploitation – Essakane, Burkina Faso » pour plus de détails. La partie attribuable à Essakane est présentée comme 90 % pour le premier semestre de 2025 et 85 % pour le deuxième semestre de 2025 dans ce rapport de gestion.
3. Dans le présent rapport de gestion, le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, et le coût des ventes, exception faite de l'amortissement et des redevances, sont présentés dans la note sectorielle dans les états financiers consolidés.
4. Voir la section « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.
5. Toutes les obligations relatives à la livraison d'or avec paiement anticipé ont été remplies à la fin du deuxième trimestre de 2025. Le prix moyen réalisé de l'or pour l'exercice 2025, exception faite de l'incidence de l'accord de paiement anticipé de 2024 (voir « Situation financière – Accord de paiement anticipé de l'or ») s'est élevé à 3 549 $ l'once.

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Résultats financiers (millions $)					
Produits	1 088,1 $	469,9 $	2 852,8 $	1 633,0 $	987,1 $
Profit brut	593,6 $	130,9 $	1 206,2 $	549,9 $	124,1 $
RAIIA[1]	685,5 $	259,5 $	1 502,9 $	1 323,0 $	381,0 $
– Activités poursuivies	685,5 $	259,5 $	1 502,9 $	1 323,0 $	366,6 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	14,4 $
RAIIA ajusté[1]	710,1 $	215,4 $	1 550,5 $	780,6 $	338,5 $
– Activités poursuivies	710,1 $	215,4 $	1 550,5 $	780,6 $	315,1 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	23,4 $
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	406,6 $	86,2 $	664,4 $	819,6 $	94,3 $
– Activités poursuivies	406,6 $	86,2 $	664,4 $	819,6 $	88,7 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	5,6 $
Résultat net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux porteurs de capitaux propres[1]	405,8 $	57,2 $	709,2 $	296,0 $	59,3 $
– Activités poursuivies	405,8 $	57,2 $	709,2 $	296,0 $	44,7 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	14,6 $
Résultat net (perte nette) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,70 $	0,15 $	1,16 $	1,52 $	0,18 $
Résultat net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres[1]	0,70 $	0,10 $	1,23 $	0,55 $	0,09 $
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement[1] – activités poursuivies	691,6 $	127,2 $	1 204,4 $	600,4 $	158,9 $
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	701,7 $	102,6 $	1 142,6 $	486,0 $	159,4 $
– Activités poursuivies	701,7 $	102,6 $	1 142,6 $	486,0 $	144,0 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	15,4
Flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière[1]	626,6 $	78,2 $	1 199,0 $	385,1 $	54,1 $
– Activités poursuivies	626,6 $	78,2 $	1 199,0 $	385,1 $	48,2 $
– Activités abandonnées	—	—	—	—	5,9 $
Dépenses en immobilisations[1,2] – maintien	74,7 $	93,6 $	274,7 $	290,8 $	200,3 $
Dépenses en immobilisations[1,2] – expansion	8,0 $	7,4 $	32,6 $	196,1 $	656,8 $

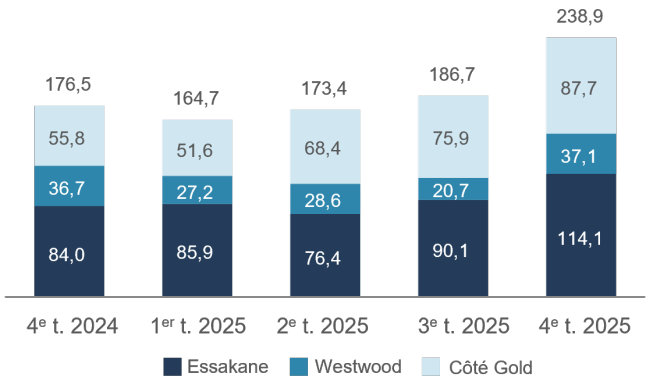
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Situation financière (millions $)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421,9 $	347,5 $	367,1 $
Dette à long terme	649,8 $	1 028,9 $	830,8 $
Trésorerie (dette) nette[1]	(344,4) $	(859,3) $	(649,5) $
Facilité de crédit disponible	445,7 $	418,5 $	387,0 $

1. Voir la section « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.
2. Les dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion représentent les coûts engagés au titre des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation et ne tiennent pas compte des actifs au titre des droits d'utilisation et de l'incidence sur le fonds de roulement.

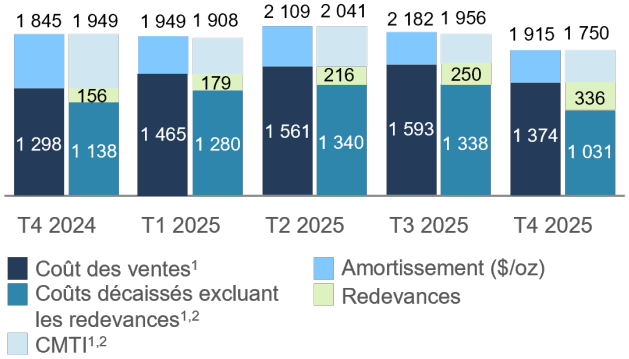
Production d'or attribuable (milliers d'onces)



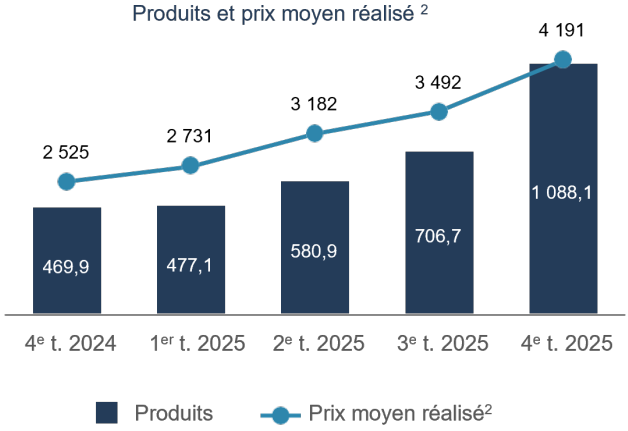
Ventes d'or attribuables (milliers d'onces)



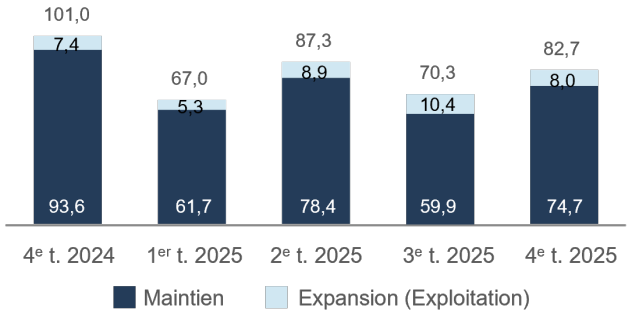
Coût des ventes[1], Coûts décaissés[1, 2], Coûts décaissés excluant les redevances[1, 2] et CMTI[1, 2] ($/oz)



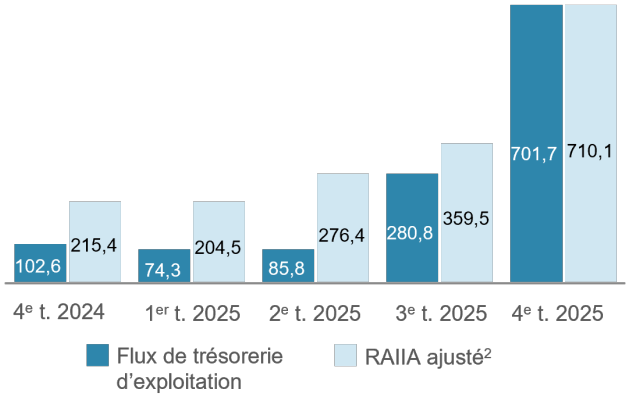
Produits et prix moyen réalisé [2]



Dépenses en immobilisations [2,3]



Flux de trésorerie d'exploitation et RAIIA ajusté[2]



1. Le coût des ventes, incluant l'amortissement, les coûts décaissés et les CMTI, est établi sur une base attribuable d'onces vendues (déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle à Essakane). Voir la section « Exploitation – Essakane, Burkina Faso » pour plus de détails.
2. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».
3. Les dépenses en immobilisation de Côté Gold reflète la participation proportionnelle dans la coentreprise Côté Gold sur la base des dépenses engagées.

PERSPECTIVES

Production (milliers d'onces)

	Réel 2025	Prévisions pour l'exercice 2026
Côté Gold – (70 %)	279,9	270 à 310
Westwood – (100 %)	113,9	110 à 130
Essakane – (90 % au 1er semestre 2025, 85 % au 2e semestre 2025 et par la suite)	372,1	340 à 380
Total de la production attribuable (milliers d'onces)	765,9	720 à 820

La production attribuable totale d'IAMGOLD en 2026 devrait se situer entre 720 000 et 820 000 onces. Côté Gold concentre ses efforts sur une exploitation durable fonctionnant à sa capacité nominale en prévision du rapport technique décrivant les plans d'agrandissement qui devraient être annoncés au quatrième trimestre de 2026. Pour en savoir plus, consultez la section sur les activités de chaque mine ci-dessous.

Les prévisions attribuables à Essakane ont été estimées en fonction de la participation de 85 % d'IAMGOLD. Voir la section « Exploitation – Essakane, Burkina Faso » pour plus de détails.

Coûts

	Réel 2025	Prévisions pour l'exercice 2026
Côté Gold		
Coûts décaissés – excluant les redevances ($/once vendue)	1 020 $	900 $ à 1 050 $
Coûts décaissés – incluant les redevances ($/once vendue)	1 268 $	1 200 $ à 1 350 $
CMTI ($/once vendue)	1 636 $	1 775 $ à 1 925 $
Westwood		
Coûts décaissés ($/once vendue)	1 530 $	1 500 $ à 1 650 $
CMTI ($/once vendue)	2 117 $	1 950 $ à 2 100 $
Essakane		
Coûts décaissés – excluant les redevances ($/once vendue)	1 300 $	1 150 $ à 1 300 $
Coûts décaissés – incluant les redevances ($/once vendue)	1 636 $	1 600 $ à 1 750 $
CMTI ($/once vendue)	1 888 $	2 000 $ à 2 150 $
Consolidés		
Coût des ventes[1] ($/once vendue)	1 489 $	1 425 $ à 1 575 $
Coûts décaissés[1,2] – excluant les redevances ($/once vendue)	1 230 $	1 100 $ à 1 250 $
Coûts décaissés[1,2] – incluant les redevances ($/once vendue)	1 484 $	1 425 $ à 1 575 $
CMTI[1,2] ($/once vendue)	1 900 $	2 000 $ à 2 150 $

1. Comprend Côté Gold et Westwood sur une base attribuable de 70 % et 100 %, respectivement, et Essakane sur une base attribuable de 90 % pour le premier semestre de 2025 et de 85 % par la suite.
2. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».

Les coûts décaissés consolidés excluant les redevances devraient se situer entre 1 100 $ et 1 250 $ l'once vendue. Dans le contexte actuel de prix élevés de l'or, les redevances représentent en moyenne environ 325 $ par once vendue, selon une hypothèse du prix de l'or de 4 000 $ par once pour 2026. Les coûts décaissés, incluant les redevances, devraient atteindre une moyenne de 1 425 $ à 1 575 $ l'once vendue. Les CMTI pour IAMGOLD devraient être de l'ordre de 2 000 $ à 2 150 $ l'once vendue.

Les prévisions pour l'exercice 2026 reposent sur les hypothèses suivantes (avant l'incidence de la couverture) : un prix moyen réalisé de l'or de 4 000 $ l'once, un taux de change $ US/$ CA de 1,35, un taux de change €/$ US de 1,18, un prix moyen du Brent de 65 $ le baril et un prix du West Texas Intermediate (WTI) de 65 $ le baril. Pour connaître les répercussions prévues de la fluctuation de ces hypothèses, consultez le tableau sur l'incidence de la sensibilité inclus dans la section « Situation financière ».

Sensibilité des redevances

	$ par once vendue		
Prix de l'or	Consolidée	Côté Gold	Essakane
3 500 $	270 $	245 $	350 $
4 000 $ (prix selon les prévisions)	325 $	300 $	450 $
4 500 $	390 $	340 $	540 $
5 000 $	440 $	385 $	600 $

Dépenses en immobilisations

(millions $)	Réel 2025[1]			Prévisions de l'exercice 2026[2]		
	Maintien	Expansion	Total	Maintien	Expansion	Total
Côté Gold (participation d'IMG)	103,8 $	23,7 $	27,5 $	160 $	85 $	245 $
Westwood	63,9	1,5	65,4	55	30	85
Essakane	106,9	7,4	114,3	165	5	170
	274,6 $	32,6 $	307,2 $	380 $	120 $	500 $
Siège social	0,1	—	0,1	—	—	—
Total[3]	274,7 $	32,6 $	307,3 $	380 $	120 $	500 $

1. Sur une base de 100 %, pour Westwood et Essakane, et de 70 % pour Côté Gold, sur la base des dépenses engagées.
2. Prévisions des dépenses en immobilisations (± 5 %).
3. Le tableau des perspectives de prospection comprend également 7 millions $ en coûts capitalisés liés à des actifs de prospection et d'évaluation.

Les dépenses en immobilisations de maintien devraient se chiffrer à environ 380 millions $ ± 5 %. Le capital de maintien à Côté Gold, sur une base attribuable, devrait totaliser 160 millions $ ± 5 %, en hausse par rapport à l'exercice précédent en raison de changements non récurrents de conception de l'usine et de l'infrastructure, et d'améliorations détectées durant l'accroissement des activités en vue d'optimiser les opérations et les coûts d'exploitation.

Les dépenses en immobilisations d'expansion devraient totaliser 120 millions $ ± 5 % en 2026. La Société compte accélérer les dépenses pour atténuer les risques liés à l'agrandissement envisagé de Côté Gold ; les travaux préliminaires comprennent l'infrastructure de base de l'usine et un agrandissement considérable de la zone d'exploitation de la fosse. Le capital d'expansion supplémentaire est associé aux travaux de développement à Westwood en soutien aux options pour agrandir la mine dans les sections est de la mine souterraine Westwood, qui pourraient être propices à l'exploitation en vrac.

Prospection

(millions $)	Réel 2025			Prévisions pour l'exercice 2026		
	Capitalisés	Passés en charges	Total	Capitalisés	Passés en charges	Total
Projets de prospection primaire	0,2 $	22,0 $	22,2 $	11 $	34 $	45 $
Projets de prospection à proximité des mines	10,8	2,1	12,9	7	2	9
	11,0 $	24,1 $	35,1 $	18 $	36 $	54 $

Les coûts d'exploration pour 2026 devraient s'élever à environ 54 millions $, dont la majorité sera imputée aux charges. En 2026, les plus grandes dépenses en exploration devraient comprendre environ 24 millions $ pour le complexe Nelligan, y compris la construction de certaines infrastructures pour soutenir un programme en expansion, environ 5 millions $ pour Côté Gold attribués à IAMGOLD, et environ 6 millions $ pour Essakane.

Impôts payés et perspectives d'amortissement

(millions $)	Réel 2025	Prévisions pour l'exercice 2026
Charge d'amortissement	420,9 $	480 $ (± 5 %)
Impôts sur le résultat payés	171,5 $	205 $ à 215 $

La Société s'attend à payer des impôts en trésorerie se situant entre 205 et 215 millions $ au cours de 2026. Les paiements d'impôts en trésorerie ne sont pas effectués de manière égale tous les trimestres, car les montants payés au cours d'un trimestre peuvent comprendre les paiements du solde final des impôts de l'année précédente et les paiements des acomptes provisionnels de l'année en cours, qui doivent tous deux être effectués à des moments exigés par les différents pays. Il n'y a pas d'impôts en trésorerie importants prévus en ce qui concerne le nouvel impôt complémentaire minimum à l'échelle mondiale (« GloBE »).

La charge d'amortissement pour 2026 devrait s'établir à 480 millions $ (± 5 %), ce qui correspond aux niveaux de production et à l'épuisement de certaines phases de l'exploitation de la fosse pour lesquelles des frais de découverture ont été capitalisés.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

IAMGOLD est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes élevées en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance. La Société assure le suivi de son rendement en matière de facteurs ESG afin de comprendre les progrès et les réalisations portant sur de nombreux sujets importants et indicateurs, et s'appuie sur divers cadres et normes ESG et sur des méthodologies reconnues à l'échelle internationale comme la Global Reporting Initiative et le Sustainability Accounting Standards Board pour orienter son rapport sur la durabilité :

- Le 6 mai 2025, la Société a publié son rapport annuel sur la durabilité, qui présente sa performance en matière de durabilité en 2024.
- Le 16 décembre 2025, la Société a publié son rapport 2024 sur les émissions du champ d'application 3. En tant que membre de l'Association minière du Canada (« AMC »), la Société participe à l'initiative *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») dans le cadre de son exploitation Westwood, ainsi qu'à l'échelle internationale à Essakane (Burkina Faso), ce qui dépasse les exigences de l'AMC qui ne concernent que les sites canadiens. La Société a procédé à des évaluations internes des résultats VDMD de 2024 pour les mines Westwood et Essakane, qui ont également été vérifiés à l'externe et ont atteint un niveau « A » ou supérieur pour tous les indicateurs dans tous les protocoles. L'auto-évaluation de 2025 a fait état d'une amélioration de certains indicateurs.

En 2025, la Société a établi et atteint la plupart de ses cibles en matière de facteurs ESG liées à la santé et à la sécurité, à la diversité, à l'inclusion et à l'environnement, y compris :

- Intégrer la gestion des risques critiques dans les processus opérationnels, y compris l'élaboration d'un outil de vérification des contrôles
- Intégrer le coût du carbone dans les processus décisionnels
- Faire progresser le cadre de gestion de l'eau fondée sur le captage sur les sites grâce à l'élaboration de feuilles de route
- Zéro incident important touchant l'environnement et les communautés[1].

Santé et sécurité

Au 31 décembre 2025, le TF TIE d'IAMGOLD était de 0,60, comparativement à 0,63 au 31 décembre 2024. IAMGOLD poursuit ses efforts en vue de faire progresser la gestion des risques critiques et un leadership visible pour améliorer la sécurité et réduire les incidents à potentiel élevé. Cela comprend l'intégration des entrepreneurs dans le programme de gestion des risques critiques. La Société continue de faire le suivi d'une série d'indicateurs avancés concernant la gestion des risques critiques, la gestion des entrepreneurs et la qualité des enquêtes sur les incidents.

Environnement

En 2025, les principaux domaines d'intérêt de la Société sur le plan de l'environnement étaient l'eau et la biodiversité. S'appuyant sur le cadre de gestion de l'eau élaboré en 2024, les activités réalisées au cours de l'exercice visaient principalement à faire progresser les initiatives relatives à l'eau définies dans les feuilles de route des sites, à élaborer des barèmes de rendement et à réévaluer la maturité de chaque exploitation par rapport au cadre de gestion de l'eau de la Société. À la suite de l'établissement de sa feuille de route sur la biodiversité en 2024, la Société a entamé en 2025 l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité propres à chaque site. La Société a également amorcé l'élaboration d'une approche fondée sur la valeur du carbone afin d'intégrer les considérations relatives au carbone dans le processus décisionnel.

Les trois sites d'exploitation de la Société ont tous déposé auprès des autorités des plans de fermeture assortis d'une garantie financière afin de disposer des fonds nécessaires à la remise en état future. En 2025, chaque plan de fermeture a été mis à jour afin de refléter les perturbations actuelles et les concepts de remise en état.

Essakane est certifiée ISO 14001 depuis de nombreuses années et a procédé à un examen de son système de gestion environnementale. Le site a continué de mener une campagne de prévention des incidents environnementaux pour informer les membres du personnel et les outiller afin de reconnaître les risques environnementaux et d'intervenir.

Westwood a mené à bien les projets pilotes de recyclage de l'eau afin de réduire les prélèvements d'eau de la rivière Bousquet, et la mise en œuvre à grande échelle est prévue pour 2026.

Aucun incident environnemental ou communautaire important n'a été signalé en 2025[1].

Rendement social

Au cours de 2025, chaque site d'exploitation a continué de collaborer avec ses communautés d'intérêts et d'appuyer les initiatives d'investissement communautaire.

À Essakane, les principaux engagements et principales activités comprenaient des discussions sur des enjeux économiques, sociaux, de sûreté et de réinstallation. Au quatrième trimestre de 2024, IAMGOLD s'est associée à Project CURE pour livrer deux conteneurs de fournitures médicales de 12 m à sept établissements de santé des districts de Dori et de Gorom-Gorom. Après une évaluation des besoins, IAMGOLD s'est engagée à financer deux conteneurs supplémentaires ; quatre conteneurs seront distribués en 2026 – trois financés par IAMGOLD et un par Resource Capital Funds Foundation.

À Côté Gold, la Société a organisé des visites du site avec des élus municipaux et provinciaux, ainsi qu'avec des communautés autochtones partenaires, afin de partager de l'information sur la mine et l'approche d'IAMGOLD en matière d'exploitation minière responsable. La Société a maintenu une communication continue avec les communautés des Premières Nations voisines, les utilisateurs locaux des terres, les groupes communautaires et les organismes gouvernementaux au moyen de réunions, de courriels et de présentations dans les écoles ainsi que par l'entremise des médias sociaux.

À Westwood, l'équipe a poursuivi les rencontres avec la Première Nation Abitibiwinni dans le cadre de la négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages.

1. IAMGOLD définit les incidents importants comme étant ceux de niveau 4 ou 5 sur notre matrice des risques ou occasionnant des amendes de plus de 100 000 de dollars américains. La matrice des risques de la Société comprend une matrice des conséquences permettant de déterminer la gravité des incidents sur le plan de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que sur les aspects sociaux et financiers.

Relations avec les Autochtones

En tant que société canadienne déterminée à répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada[1], IAMGOLD a lancé, au premier trimestre de 2025, une initiative qui visera à définir son approche de collaboration avec les peuples autochtones. Cette démarche va au-delà de la réconciliation, en s'appuyant sur l'expérience de la Société et en reflétant ses valeurs fondamentales dans la construction d'un avenir commun. Ce travail mènera à la création d'une vision cohérente de la réconciliation et d'une feuille de route pour aider à orienter les actions de la Société en tant qu'entreprise. Au cours du quatrième trimestre de 2025, IAMGOLD a poursuivi son travail, avec le soutien d'une entreprise appartenant à des Autochtones, afin de définir un plan d'action quinquennal à l'appui de la réconciliation.

Équité, diversité et inclusion

IAMGOLD inclut des objectifs annuels pour soutenir ses efforts d'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (« EDI ») dans sa stratégie et sa fiche de rendement, pour les objectifs annuels, et assure le suivi des mesures de l'EDI dans les rapports des sites et de la Société en vue de la visibilité et de la mesure. La représentation des femmes s'élève à 40 % au sein de la haute direction d'IAMGOLD.

Gouvernance

Le conseil d'administration d'IAMGOLD (le « Conseil ») maintient des lignes directrices en matière de diversité et de renouvellement, lesquelles reflètent les pratiques exemplaires en vigueur en matière de gouvernance. Les membres doivent comprendre, au minimum, le nombre le plus élevé entre : (i) deux femmes ou (ii) 30 % de femmes administratrices. La durée moyenne du mandat des membres du conseil d'administration ne doit pas dépasser dix ans et aucun membre ne devrait présider le conseil d'administration ou un comité pendant plus de 10 années consécutives.

Les femmes représentent 44 % des administrateurs et 50 % des administrateurs indépendants. La durée moyenne du mandat des membres du Conseil est d'environ trois ans.

[1]. La Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) a publié son rapport sur les appels à l'action, qui comprenait un appel au secteur canadien des entreprises pour qu'il appuie la réconciliation.

EXPLOITATIONS

Côté Gold, Canada

Le district Côté Gold est situé à 125 kilomètres au sud-ouest de Timmins et à 175 kilomètres au nord de Sudbury (Ontario), au Canada. La mine est exploitée par l'intermédiaire d'une coentreprise non constituée en société (la « coentreprise Côté Gold » ou la « coentreprise ») entre IAMGOLD, qui en est l'exploitant, et SMM. Le 30 novembre 2024, la Société a racheté une participation de 9,7 % temporairement transférée (l'« Entente de financement avec SMM ») ce qui a permis à IAMGOLD de rétablir sa participation de 70 % dans la coentreprise Côté Gold. Voir « Entente de financement avec SMM » ci-dessous.

Mine Côté Gold (participation d'IAMGOLD – 70 % pour 2025, 60,3 % de janvier 2024 à novembre 2024 et 70 % pour décembre 2024)

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024
Principales statistiques d'exploitation (sur une base de 100 %, sauf indication contraire)				
Minerai extrait (milliers de tonnes)	4 514	3 637	14 640	10 849
Teneur extraite (g/t)	1,04	1,07	0,94	0,97
Stériles extraits de mines en exploitation (milliers de tonnes)	6 555	4 765	24 830	16 666
Stériles d'exploitation extraits (milliers de tonnes)	12	2 445	5 638	11 821
Total du matériel extrait (milliers de tonnes)	11 081	10 847	45 108	39 336
Ratio de découverture[1]	1,5	2,0	2,1	2,6
Minerai usiné (milliers de tonnes)	2 874	2 433	10 889	4 948
Teneur à l'usine (g/t)	1,44	1,34	1,22	1,37
Récupération (%)	94	91	93	92
Production aurifère (milliers d'onces) – 100 %	124,6	96,1	399,8	199,1
Production aurifère attribuable (milliers d'onces)	87,2	62,4	279,9	124,0
Ventes d'or (milliers d'onces) – 100 %	127,8	87,4	407,7	179,4
Ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	87,7	55,8	283,6	111,1
Prix moyen réalisé de l'or[2,3] ($/once)	4 212 $	2 644 $	3 572 $	2 555 $
Résultats financiers (millions $ – intérêts attribuables)				
Produits[4]	370,4 $	147,9 $	1 014,4 $	284,3 $
Coût des ventes[4]	111,7	60,6	360,8	115,0
Coûts de production	80,5	52,8	286,7	107,2
(Augmentation)/diminution des produits finis	3,4	(2,1)	3,6	(9,6)
Redevances[5]	27,8	9,9	70,5	17,4
Coûts décaissés[2]	111,1	60,4	359,6	114,7
Dépenses en immobilisations de maintien[2]	30,7	25,6	103,8	42,7
Dépenses en immobilisations d'expansion[2]	5,7	5,4	23,7	191,0
Total des dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion[2]	36,4	31,0	127,5	233,7
Bénéfice lié aux activités d'exploitation	203,0	44,2	464,6	105,6
Flux de trésorerie disponible provenant des sites d'exploitation minière[2]	197,0	16,9	484,1	40,2
Coûts unitaires par tonne[2]				
Coût de l'exploitation minière par tonne extraite[2]	4,72 $	4,19 $	4,20 $	3,90 $
Coûts d'usinage par tonne usinée[2]	20,91 $	17,59 $	20,00 $	17,32 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée[2]	7,62 $	7,35 $	6,97 $	8,49 $
Coûts d'exploitation par once[6]				
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement ($/once vendue)	1 271 $	1 083 $	1 272 $	1 035 $
Coûts décaissés[2] – excluant les redevances ($/once vendue)	949 $	902 $	1 020 $	875 $
Coûts décaissés[2] ($/once vendue)	1 265 $	1 080 $	1 268 $	1 032 $
CMTI[2] ($/once vendue)	1 688 $	1 685 $	1 636 $	1 658 $

1. Le ratio de découverture se calcule en divisant les stériles extraits par le minerai extrait.
2. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».
3. Le prix moyen réalisé de l'or sur la partie attribuable des ventes exclut l'incidence de l'or livré en vertu d'accords de paiement anticipé.
4. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.
5. Comprend les redevances sur la marge brute de 7,5 % et diverses redevances sur le rendement net de fonderie.
6. Le coût des ventes, les coûts décaissés excluant les redevances, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Renseignements opérationnels

- Au cours de sa première année complète d'exploitation, la production attribuable à Côté Gold était de 279 900 onces (399 800 onces | 100 %), atteignant le haut de la fourchette des prévisions annuelles. La mine a terminé l'accroissement de ses activités et l'usine a atteint sa capacité nominale de 36 000 tonnes par jour (« tpj ») pendant 30 jours consécutifs en juin, en avance sur le calendrier.
- La production aurifère attribuable a atteint un record de 87 200 onces au quatrième trimestre de 2025 (124 600 onces | 100 %), soit une augmentation de 40 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les activités d'extraction minière ont totalisé 11,1 millions de tonnes au quatrième trimestre de 2025. Les tonnes de minerai extrait ont augmenté de 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent pour atteindre un volume record de 4,5 millions de tonnes, et le taux de découverture connexe s'est établi à 1,5 : 1 (stériles : minerai). La teneur extraite moyenne était de 1,04 g/t au quatrième trimestre de 2025, conformément aux attentes, soit la teneur extraite la plus élevée jusqu'à présent pour la mine.
- Les activités usinières au quatrième trimestre de 2025 ont totalisé 2,9 millions de tonnes, soit une hausse de 18 % par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. L'installation du concasseur secondaire supplémentaire a été terminée en novembre, puis il a été mis en service en décembre, et les deux concasseurs à cône ont été mis à l'épreuve et fonctionnaient en parallèle. La Société a eu recours au concasseur d'agrégats temporaire d'un entrepreneur pour augmenter sa capacité de concassage en 2025 en raison de la forte usure causée par le minerai abrasif, qui a affecté la disponibilité du circuit de concassage secondaire. La Société prévoit d'éliminer progressivement le circuit temporaire de concassage des agrégats au cours du premier semestre de 2026. On s'attend à ce que le concasseur à cône secondaire supplémentaire augmente la capacité de concassage globale, optimise la taille des particules entrant dans le broyeur à rouleaux à haute pression, ce qui permettra d'améliorer les cycles d'entretien dans la zone sèche, ainsi que la taille des particules entrant dans le broyeur à boulets, ce qui pourrait augmenter la capacité de traitement par voie humide à l'usine.
- La teneur traitée au quatrième trimestre a atteint un niveau record de 1,44 g/t en raison du minerai dans l'alimentation directe d'une teneur élevée, du ratio de découverture faible durant le trimestre et de l'empilement de minerai à basse teneur. La récupération à l'usine s'est chiffrée en moyenne à 94 % au cours du trimestre, un record. Le rapprochement entre les modèles des réserves, les modèles de contrôle de la teneur, l'alimentation à l'usine et la production se poursuit conformément aux marges de tolérance prévues.

Faits saillants financiers (attribuables) – 4e t. et 2025

- Les produits et le coût des ventes pour l'exercice sont comptabilisés conformément à la participation d'IAMGOLD de 70 %.
- Les coûts de production s'élevaient à 80,5 millions $ et à 286,7 millions $ au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025, respectivement. Comme il est indiqué ci-dessous, les coûts unitaires par tonne d'exploitation minière et d'usinage continuent d'être élevés en partie en raison de la dépendance continue à l'égard du concasseur d'agrégats de l'entrepreneur décrit ci-dessus.
 - Les coûts d'exploitation minière s'élevaient en moyenne à 4,72 $ et à 4,20 $ la tonne extraite au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2025, respectivement. Au quatrième trimestre, les coûts d'exploitation minière ont continué de subir l'effet négatif du concassage d'agrégats par l'entrepreneur, qui a accru la remanutention et l'utilisation des camions de transport. Cet effet devrait s'atténuer en 2026, car le concassage d'agrégats par l'entrepreneur sera éliminé progressivement au cours du premier semestre de 2026. On s'attend à d'autres améliorations du coût de l'exploitation minière par tonne grâce à diverses mesures, notamment la poursuite de la transition vers l'exploitation en vrac, l'amélioration de la durée de vie moyenne prévue des pneus des camions de transport et l'amélioration des pratiques de forage afin de réduire la quantité de nouveaux forages nécessaires.
 - Les coûts d'usinage s'élevaient à 20,91 $ et à 20,00 $ par tonne usinée au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2025, respectivement. Les coûts unitaires sont demeurés plus élevés au quatrième trimestre, car le concasseur d'agrégats temporaire a été largement utilisé pendant l'intégration et la mise en service du concasseur secondaire supplémentaire. Les coûts d'usinage étaient également plus élevés en raison de dépenses en immobilisations liées à certaines pièces de rechange en 2025, car leur durée de vie devrait être inférieure à un an jusqu'à ce que les avantages liés à l'installation du deuxième concasseur secondaire se concrétisent. Les coûts unitaires devraient diminuer au cours de 2026, car le concassage d'agrégats par l'entrepreneur sera éliminé progressivement au cours du premier semestre de l'exercice.
 - Les frais généraux et administratifs s'élevaient à 7,62 $ et à 6,97 $ par tonne usinée au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025, respectivement.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025 a atteint 111,7 millions $ et 360,8 millions $, respectivement. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025, s'est établi à 1 271 $ et à 1 272 $, respectivement.
- Les coûts décaissés excluant les redevances pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2025 ont totalisé 83,3 millions $ et 289,1 millions $, respectivement, et les coûts décaissés par once vendue excluant les redevances se sont établis à 949 $ et à 1 020 $, respectivement.
- Au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2025, les redevances s'élevaient à 27,8 millions $ ou 316 $ l'once (25 % des coûts décaissés) et à 70,5 millions $ ou 248 $ l'once (20 % des coûts décaissés), respectivement.
- Les coûts décaissés pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025 ont totalisé 111,1 millions $ et 359,6 millions $, respectivement, et les coûts décaissés par once vendue se sont établis à 1 265 $ et à 1 268 $, respectivement.

- Au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2025, les CMTI ont été de 1 688 $ et de 1 636 $ par once vendue, respectivement.
- Les dépenses en immobilisations, sur une base de 100 % et des dépenses engagées, ont totalisé 51,7 millions $ au quatrième trimestre de 2025. Les dépenses en immobilisations de maintien ont totalisé 43,7 millions $ (30,7 millions $ | 70 %), y compris 29,2 millions $ pour les projets d'immobilisations liés aux améliorations opérationnelles et à l'accélération de la production, 10,2 millions $ pour l'équipement mobile et les pièces de rechange essentielles, 2,3 millions $ liés à d'autres projets d'immobilisations et 2,0 millions $ pour l'infrastructure de gestion des résidus et les travaux de terrassement connexes. Les dépenses en immobilisations d'expansion de 8,0 millions $ (5,7 millions $ | 70 %) sont principalement associés à l'installation et à la mise en service du concasseur à cône secondaire supplémentaire achevées au quatrième trimestre de cette année.
- Les dépenses en immobilisations, sur une base de 100 % et des dépenses engagées, ont totalisé 181,6 millions de dollars pour l'exercice. Les dépenses en immobilisations de maintien ont totalisé 148,0 millions $ (103,8 millions $ | 70 %), y compris 46,0 millions $ pour les projets d'immobilisations liés aux améliorations opérationnelles et à l'accélération de la production, 37,4 millions $ pour l'expansion des résidus et les travaux de terrassement connexes, 36,9 millions $ pour l'équipement mobile et les pièces de rechange essentielles, 21,1 millions $ en frais de découverture capitalisés et 6,6 millions $ liés à d'autres projets d'immobilisations. Les dépenses en immobilisations d'expansion de 33,6 millions $ (23,7 millions $ | 70 %) sont principalement associés à l'installation et à la mise en service du concasseur à cône secondaire supplémentaire au cours du quatrième trimestre de cette année.
- Les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière ont atteint un niveau record de 197,0 millions $ sur une base attribuable pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, grâce à des produits de 370,4 millions $ et à des ventes d'or de 87 700 onces au prix réalisé de l'or record de 4 212 $ l'once, ce qui a entraîné des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 241,8 millions $, contrebalancés par des dépenses en immobilisations totalisant 44,8 millions $. Pour l'exercice, les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière se sont établis à 484,1 millions $ sur une base attribuable, avec des produits de 1 014,4 millions $ provenant de la vente de 283 600 onces à un prix réalisé de l'or de 3 572 $ l'once, ce qui a donné lieu à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 606,8 millions $, contrebalancés par des dépenses en immobilisations totalisant 122,7 millions $.

Perspectives de 2026

La production attribuable à Côté Gold devrait se situer entre 270 000 et 310 000 onces en 2026 (390 000 à 440 000 onces | 100 %). Maintenant que l'usine fonctionne à sa capacité nominale, les efforts en 2026 se concentreront sur la stabilisation et l'optimisation, l'amélioration de la structure de coûts et la préparation en vue de l'agrandissement envisagé de Côté Gold. Des investissements en capital à court ou moyen terme sont prévus pour améliorer l'efficience opérationnelle et la structure de coûts, ainsi que des investissements systématiques dans l'agrandissement afin d'atténuer les risques associés.

Les activités minières en 2026 prévoient un total d'environ 52 millions de tonnes de matière extraite. Ces activités comprennent un important agrandissement de la fosse pour améliorer l'efficience de la mine et la préparer pour l'agrandissement envisagé. Le débit de l'usine devrait atteindre en moyenne 36 000 tpj (capacité nominale) au courant de l'exercice, après l'installation réussie du concasseur secondaire supplémentaire au quatrième trimestre de 2025. Les teneurs à l'usine devraient se situer en moyenne entre 1,00 g/t et 1,10 g/t. La production aurifère devrait être supérieure durant le second semestre de l'exercice, engendrée par les teneurs inférieures prévues au premier semestre de l'exercice, suivie par des teneurs supérieures au second semestre, conformément à la séquence minière planifiée.

Les coûts décaissés excluant les redevances de Côté Gold devraient se situer entre 900 $ et 1 050 $ par once vendue, et incluant les redevances (en supposant un prix de l'or de 4 000 $ l'once), entre 1 200 $ et 1 350 $ par once vendue. Les CMTI devraient être de l'ordre de 1 775 $ à 1 925 $ par once vendue.

Les prévisions des dépenses en immobilisations de maintien pour Côté Gold sont d'environ 160 millions $ ± 5 % (230 millions $ | 100 %), y compris 50 millions $ (70 millions $ | 100 %) de dépenses en immobilisations non récurrentes pour améliorer l'efficience opérationnelle et la structure de dépenses en immobilisations à long terme.

Le capital d'expansion de 85 millions $ ± 5 % (120 millions $ | 100 %) porte principalement sur l'agrandissement stratégique planifié de la fosse, qui fournira une flexibilité opérationnelle à court terme et l'option d'un agrandissement de la mine, ainsi que l'accélération de certaines activités de construction à l'usine liées à l'agrandissement, notamment un broyeur vertical additionnel au début 2027.

Exploration

La zone Gosselin est située immédiatement au nord-est de la zone Côté Gold. À la suite de l'achèvement du programme d'expansion et de délimitation du forage au diamant en 2024, le plan de forage de 2025 consistait à poursuivre les activités de forage au diamant visant à accroître la confiance dans les ressources existantes et à convertir une grande partie de la catégorie des ressources présumées à la catégorie des ressources indiquées. Un total de 45 000 mètres était prévu au départ, mais ce programme a été augmenté à environ 53 750 mètres pour l'exercice. Approximativement 3 600 mètres ont été réalisés au quatrième trimestre de 2025. De plus, des travaux de forage d'environ 5 550 mètres ont mis à l'essai la région au nord-est de la zone de Gosselin.

Les résultats du programme de prospection Gosselin seront inclus dans une estimation mise à jour des réserves minérales et des ressources minérales au second trimestre de 2026 et éclaireront le rapport technique mis à jour prévu, qui tiendra compte d'une mine d'or Côté Gold plus grande assortie d'un plan minier conceptuel ciblant les zones Côté Gold et Gosselin sur la durée de vie de la mine. Ce rapport technique mis à jour devrait être terminé d'ici la fin de 2026.

Forage dans la zone Côté Gold

Un programme de forage de définition de 20 000 mètres, lancé au deuxième trimestre de 2025, était prévu dans la zone Côté Gold. Environ 1 350 mètres ont été réalisés au quatrième trimestre de 2025, soit environ 20 650 mètres pour l'exercice. Ce programme de forage de définition visait à rehausser la confiance dans les ressources dans le prolongement nord-est du gisement Côté Gold et à convertir d'autres ressources présumées en ressources indiquées.

Ressources et réserves minérales

Les réserves minérales ont diminué de 301 000 onces par rapport à la même période de l'exercice précédent, les estimations mises à jour compensant partiellement l'épuisement (selon 10,9 Mt à 1,22 g/t pour les onces contenues s'élevant à 428 100 onces à une participation de 100 %). Le modèle de blocs des réserves minérales de Côté Gold sera mis à jour au courant de l'exercice, donnant lieu à un plan minier mis à jour intégrant Côté Gold et Gosselin.

Les ressources minérales M et I de Côté Gold (Côté Gold et Gosselin), incluant les réserves minérales et sur une base de 100 %, ont augmenté de 12 %, ou environ 2,0 millions d'onces, pour s'établir à un total estimé de 18,2 millions d'onces (12,7 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025. Les ressources minérales présumées ont baissé d'environ 2,0 millions d'onces pour s'établir à 2,2 millions d'onces.

Le plan de forage de 2025 pour Côté Gold et Gosselin priorisait l'accroissement de la confiance dans les ressources existantes et la conversion d'une grande partie de la catégorie des ressources présumées à la catégorie des ressources indiquées. Le programme a été augmenté à environ 53 750 mètres pour l'exercice à Gosselin. Les résultats du programme de forage à Gosselin éclaireront le rapport technique mis à jour prévu, qui tiendra compte d'une mine Côté Gold plus grande assortie d'un plan de mine ciblant les zones Côté Gold et Gosselin sur la durée de vie de la mine. (Voir « Ressources et réserves minérales ».)

Entente de financement avec SMM

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente de financement et de modification de la convention de coentreprise avec SMM, dans le cadre de laquelle SMM a pris en charge les obligations de financement de la Société au sein de la coentreprise Côté Gold. Par conséquent, la Société a transféré 9,7 % de sa participation dans Côté Gold à SMM avec un droit de rachat de cette participation transférée afin de rétablir sa participation à 70 % dans la mine Côté Gold.

Le 30 novembre 2024, la Société a exercé son droit de racheter la participation de 9,7 % dans Côté Gold, ce qui a permis à IAMGOLD de rétablir sa participation de 70 % dans Côté Gold.

Complexe Westwood, Canada

Le complexe Westwood est situé à 35 kilomètres au nord-est de Rouyn-Noranda et à 80 kilomètres à l'ouest de Val d'Or, dans le sud-ouest du Québec, au Canada. Le complexe Westwood comprend la mine souterraine Westwood et la fosse à ciel ouvert Grand Duc.

Complexe Westwood (participation d'IAMGOLD – 100 %)

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Importantes statistiques d'exploitation					
Développement latéral souterrain (mètres)	891	1 086	3 856	4 591	5 271
Minerai extrait (milliers de tonnes) – sous terre	105	98	382	354	280
Minerai extrait (milliers de tonnes) – à ciel ouvert	174	283	996	662	742
Minerai extrait (milliers de tonnes) – total	279	381	1 378	1 016	1 022
Teneur extraite (g/t) – sous terre	9,87	9,65	7,55	9,19	7,11
Teneur extraite (g/t) – à ciel ouvert	1,02	1,33	1,09	1,75	1,71
Teneur extraite (g/t) – total	4,35	3,47	2,88	4,34	3,19
Minerai usiné (milliers de tonnes)	299	267	1 154	1 107	1 034
Teneur à l'usine (g/t) – sous terre	9,78	9,51	7,59	9,17	7,12
Teneur à l'usine (g/t) – à ciel ouvert	1,19	1,17	1,22	1,60	1,51
Teneur à l'usine (g/t) – total	4,21	4,34	3,32	4,04	3,03
Récupération (%)	93	93	92	93	93
Production d'or (milliers d'onces)	37,9	34,6	113,9	133,7	93,4
Ventes d'or (milliers d'onces)	37,1	36,7	113,6	133,9	90,2
Prix moyen réalisé de l'or[1,2] ($/once)	4 151 $	2 652 $	3 531 $	2 403 $	1 946 $
Résultats financiers (millions $)					
Produits[3]	155,0 $	97,6 $	403,0 $	323,0 $	176,6 $
Coût des ventes[3]	48,5	42,3	175,7	157,5	144,6
Coûts de production	45,1	39,0	177,3	155,3	148,5
(Augmentation)/diminution des produits finis	3,4	3,3	(1,6)	1,9	(4,1)
Redevances	—	—	—	0,3	0,2
Coûts décaissés[1]	47,8	42,2	173,8	156,3	143,7
Dépenses en immobilisations de maintien[1]	15,1	18,5	63,9	66,1	65,0
Dépenses en immobilisations d'expansion[1]	1,5	(0,1)	1,5	—	0,6
Total des dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion[1]	16,6	18,4	65,4	66,1	65,6
Profit/(perte) provenant des activités d'exploitation[4]	91,2	45,1	171,4	578,9	(9,7)
Flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière[1]	89,2	41,3	148,6	94,4	(42,8)
Coûts unitaires par tonne[1]					
Coûts d'exploitation minière souterraine par tonne usinée	264,72 $	233,72 $	287,85 $	250,86 $	281,76 $
Coût d'exploitation minière à ciel ouvert par tonne usinée	6,82 $	6,88 $	7,29 $	8,75 $	8,86 $
Coût d'usinage par tonne usinée	25,53 $	28,55 $	27,32 $	24,25 $	23,56 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée	22,69 $	19,70 $	20,31 $	18,44 $	21,30 $
Coûts d'exploitation par once[5]					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[6] ($/once vendue)	1 307 $	1 155 $	1 547 $	1 177 $	1 600 $
Coûts décaissés[1] – excluant les redevances ($/once vendue)	1 288 $	1 148 $	1 530 $	1 164 $	1 588 $
Coûts décaissés[1] ($/once vendue)	1 288 $	1 148 $	1 530 $	1 167 $	1 591 $
CMTI[1] ($/once vendue)	1 719 $	1 688 $	2 117 $	1 702 $	2 344 $

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».
2. Le prix moyen réalisé de l'or exclut l'incidence de l'or livré en vertu d'accords de paiement anticipé.
3. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.
4. Le profit net provenant des activités en 2024 comprend un gain de 455,5 millions $ découlant de la reprise d'une perte de valeur antérieure de l'UGT Westwood.
5. Le coût des ventes, les coûts décaissés excluant les redevances, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.
6. Comprend la dépréciation de la VNR des empilements de minerai hors trésorerie et des stocks de produits finis de 3,2 millions $ en 2023, qui a eu une incidence sur le coût des ventes par once vendue, à exception faite de l'amortissement, de 36 $ l'once vendue en 2023.

Renseignements opérationnels

- La production s'est élevée à 113 900 onces pour l'exercice complet, ce qui est inférieur à la limite inférieure de la fourchette de prévision de 125 000 à 140 000 onces. Cela s'explique par l'exploitation de chantiers à teneurs faibles plus tôt au cours de l'année à la suite de changements apportés à la séquence d'exploitation pour s'adapter à des conditions de terrain difficiles, ainsi que par une dilution souterraine plus élevée que prévu et une récupération minière plus faible dans certaines zones.
- Au quatrième trimestre de 2025, la production s'élevait à 37 900 onces, soit une hausse de 3 300 onces ou de 10 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, un volume record depuis le redémarrage de l'exploitation minière au deuxième semestre de 2021. Le quatrième trimestre a bénéficié de chantiers à plus forte teneur dont la séquence d'exploitation avait été modifiée plus tôt en 2025, comme décrit ci-dessus.
- Les activités d'exploitation minière de l'exercice ont totalisé 1,4 million de tonnes de minerai, en hausse de 0,4 million de tonnes ou de 36 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de tonnes provenant de la mine souterraine et de la mine à ciel ouvert. Les activités minières au quatrième trimestre de 2025 se sont élevées à 279 000 tonnes de minerai, une diminution de 102 000 tonnes, ou 27 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des volumes à la mine à ciel ouvert de Grand-Duc. Au quatrième trimestre, les activités d'extraction minière souterraine ont atteint une moyenne de 1 139 tpj, représentant 105 000 tonnes au cours du trimestre, soit un volume record provenant de la mine souterraine depuis son redémarrage, à une teneur moyenne de 9,87 g/t Au provenant de la mine souterraine.
- Le débit de l'usine pour l'exercice a atteint 1,2 million de tonnes d'une teneur moyenne à l'usine de 3,32 g/t, soit une augmentation du tonnage de 4 % et une diminution de la teneur de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Les teneurs à l'usine inférieures sont dues à une diminution de la teneur à partir de la mine souterraine comme décrit ci-dessus. Le débit de l'usine au quatrième trimestre de 2025 était de 299 000 tonnes d'une teneur moyenne à l'usine de 4,21 g/t, soit une augmentation du tonnage de 12 % et une diminution de la teneur de 3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.
- Au quatrième trimestre de 2025, la récupération à l'usine atteignait 93 %, comme celle à la même période de l'exercice précédent.
- La convention collective renouvelée a été ratifiée au cours du trimestre et son échéance a été prolongée jusqu'en novembre 2030.

Rendement financier – 4e t. 2025 par rapport au 4e t. 2024

- Les coûts de production de 45,1 millions $ étaient supérieurs de 6,1 millions $ ou de 16 % à ceux de la même période de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des activités d'extraction minière souterraine. Les coûts d'exploitation minière souterraine par tonne extraite se sont élevés à 264,72 $, soit le niveau le plus bas de l'exercice en raison des volumes plus élevés d'extraction. Les coûts d'exploitation minière inclus dans les coûts de production ont augmenté en raison de la plus grande proportion d'activités de mise en valeur au quatrième trimestre à l'appui des activités d'extraction et de préparation des chantiers par rapport à la même période de l'exercice précédent, où la proportion d'activités de mise en valeur des immobilisations était plus élevée, parallèlement à une augmentation de la consommation de pneus, d'explosifs et de composants connexes de soutènement. Les coûts d'entretien, qui ont augmenté au quatrième trimestre de 2025, sont restés conformes au taux courant depuis le début de l'exercice, alors que la mine continue de transférer certaines activités d'entretien à l'interne.
- Le coût des ventes de 48,5 millions $, exception faite de l'amortissement, a enregistré une hausse de 6,2 millions $, ou 15 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison des coûts de production supérieurs. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, de 1 307 $, a augmenté de 152 $ ou 13 %, le volume des ventes étant conforme à celui de la même période de l'exercice précédent.
- Les coûts décaissés de 47,8 millions $ étaient de 5,6 millions $ ou de 13 % supérieurs à ceux de la même période de l'exercice précédent. Les coûts décaissés par once vendue de 1 288 $ ont connu une hausse de 140 $ l'once, ou 12 %, en raison de l'augmentation des coûts de production, le volume des ventes correspondant à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les CMTI par once vendue de 1 719 $ ont augmenté de 31 $ l'once, ou 2 %, principalement en raison de la hausse des coûts décaissés, compensée en partie par une réduction des dépenses en immobilisations de maintien. Le volume des ventes est conforme à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les dépenses en immobilisations de maintien, établies à 15,1 millions $, comprenaient de l'équipement d'usine et de l'équipement mobile de 6,3 millions $, des travaux de développement et de réhabilitation souterrains de 5,9 millions $, des frais de découverture capitalisés à Grand Duc de 2,0 millions $ et d'autres projets d'investissement de maintien de 0,9 million $. Au cours du quatrième trimestre, un programme de travaux a été entrepris sur le gisement adjacent d'Eastwood et des dépenses de 1,5 million de dollars ont été engagées au cours de la période, en soutien aux options pour agrandir la mine dans les sections est de la mine souterraine Westwood, qui pourraient être propices à l'exploitation en vrac.
- Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière se sont établis à 89,2 millions $, compte tenu des produits records de 155,0 millions $ et des ventes d'or de 37 100 onces au prix réalisé de l'or de 4 151 $ l'once, ce qui a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 106,1 millions $, contrebalancés par des dépenses en immobilisations totalisant 16,9 millions $.

Rendement financier – 2025 par rapport à 2024

- Les coûts de production de 177,3 millions de dollars ont été plus élevés de 22,0 millions $, ou 14 %, principalement en raison de la hausse des coûts miniers attribuable à une augmentation de l'activité minière souterraine, ce qui a entraîné une hausse de la consommation d'explosifs, de pneus et de composants connexes pour la ventilation et le soutien au sol requis.

parallèlement à l'augmentation des coûts d'entretien et de main-d'œuvre. Les coûts d'usinage se sont accrus en raison des frais de location d'un broyeur de minerai mobile utilisé pour soutenir un débit plus élevé et de la hausse des coûts des consommables de l'usine.

- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a atteint 175,7 millions $, ce qui représente une hausse de 18,2 millions $, ou 12 %, en raison des coûts de production supérieurs. Le coût des ventes par once vendue de 1 547 $, exception faite de l'amortissement, s'est accru de 370 $, ou 31 %, principalement en raison d'une augmentation des coûts de production et des redevances, et d'une diminution de la production et des volumes de ventes.
- Les coûts décaissés de 173,8 millions $ ont été supérieurs de 17,5 million $, ou 11 %, en raison des coûts de production accrus. Les coûts décaissés par once vendue de 1 530 $ ont augmenté de 363 $, ou 31 %, principalement en raison de la hausse des coûts de production et de redevances plus élevées, ainsi que d'une baisse de la production et du volume des ventes.
- Les CMTI par once vendue de 2 117 $ ont progressé de 415 $, ou 24 %, principalement en raison de la hausse des coûts décaissés, en partie contrebalancés par une production et des volumes de ventes plus faibles.
- Les dépenses en immobilisations de maintien, établies à 63,9 millions $, comprennent de l'équipement d'usine et mobile de 29,7 millions $, des travaux de mise en valeur souterraine et de remise en état de 28,0 millions $, des frais de découverture capitalisés à Grand Duc de 2,0 millions $ et d'autres projets d'immobilisations de maintien de 4,2 millions $.
- Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière se sont établis à 148,6 millions $, compte tenu de produits records de 403,0 millions $ et de ventes d'or de 113 600 onces au prix réalisé de l'or de 3 531 $ l'once, ce qui a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 214,1 millions $, contrebalancés par des dépenses en immobilisations totalisant 65,5 millions $. Cette augmentation de 54,2 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique principalement par la hausse de 80,0 millions $ des produits attribuable à l'augmentation du prix réalisé de l'or, en partie contrebalancée par la baisse de la production et des ventes.

Perspectives de 2026

La production à Westwood devrait se situer entre 110 000 et 130 000 onces en 2026. L'extraction souterraine de 900 à 1 000 tpj est prévue, et la durée de vie de la fosse à ciel ouvert Grand Duc a été prolongée jusqu'en 2027 en raison de la situation économique améliorée dans le contexte du cours de l'or actuel. Le débit de l'usine devrait atteindre en moyenne 1,2 million de tonnes en 2026, à une teneur à l'usine moyenne pondérée de 3,44 g/t au courant de l'exercice.

Les coûts décaissés de Westwood devraient se situer entre 1 500 $ et 1 650 $ par once vendue et les CMTI, entre 1 950 $ et 2 100 $ par once vendue.

Les prévisions des dépenses en immobilisations de maintien sont de 55 millions $ (± 5 %) et concernent principalement le développement souterrain pour soutenir le plan minier, le renouvellement continu du parc d'équipement mobile et fixe ainsi que certains projets d'intégrité des actifs à l'usine de Westwood. Le capital d'expansion de 30 millions $ est principalement associé aux travaux de développement en soutien aux options pour agrandir la mine dans les sections est de la mine souterraine Westwood, qui pourraient être propices à l'exploitation en vrac. Des prolongements additionnels de la fosse Grand Duc pourraient aussi être étudiés au cours de l'exercice.

Prospection à proximité de mines

Au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2025, environ 7 700 mètres et 28 400 mètres respectivement de forage au diamant souterrain (y compris environ 1 600 mètres pour l'année de forage géotechnique) ont été réalisés au soutien de l'augmentation des activités minières souterraines. La Société étudie des cibles souterraines hautement prioritaires qui pourraient offrir des sources supplémentaires de matériaux de haute teneur.

Ressources et réserves minérales

Les réserves minérales souterraines ont augmenté de 125 000 onces et celles de la fosse à ciel ouvert Grand Duc, de 20 000 onces, compensant largement l'épuisement, principalement en raison du changement dans le modèle de ressources, de l'hypothèse du prix de l'or à la hausse et de la réduction de la teneur de coupure souterraine à 6,40 g/t Au (en baisse par rapport à 6,82 g/t Au). (Voir « Ressources et réserves minérales ».)

Essakane, Burkina Faso

Le district d'Essakane est situé au nord-est du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, à environ 330 kilomètres au nord-est de la capitale, Ouagadougou. Le district d'Essakane comprend la mine Essakane et les concessions minières et d'exploration environnantes, qui totalisent environ 600 kilomètres carrés. À compter du 20 juin 2025, conformément au Code minier du Burkina Faso modifié, le gouvernement du Burkina Faso a porté de 10 % à 15 % sa participation dans la mine Essakane. Par conséquent, la participation de la Société est par la suite passée de 90 % à 85 %.

Mine Essakane (participation d'IAMGOLD – 90 % pour le 1er semestre de 2025 et avant, 85 % par la suite)

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Importantes statistiques d'exploitation[1]					
Minerai extrait (milliers de tonnes)	4 123	2 170	11 910	9 714	9 586
Teneur extraite (g/t)	1,44	1,14	1,25	1,44	1,35
Stériles extraits de mines en exploitation (milliers de tonnes)	4 649	4 036	22 087	13 315	19 530
Stériles d'exploitation extraits (milliers de tonnes)	620	6 168	5 651	23 895	14 233
Total du matériel extrait (milliers de tonnes)	9 392	12 374	39 648	46 924	43 349
Ratio de découverture[2]	1,3	4,7	2,3	3,8	3,5
Minerai usiné (milliers de tonnes)	3 241	2 948	12 560	12 087	11 283
Teneur à l'usine (g/t)	1,50	1,07	1,18	1,33	1,26
Récupération (%)	88	87	90	88	90
Production aurifère (milliers d'onces) – 100 %	138,1	88,4	427,2	454,2	412,9
Production aurifère attribuable (milliers d'onces)	117,3	79,7	372,1	408,8	371,6
Ventes d'or (milliers d'onces) – 100 %	134,2	92,9	420,6	454,0	413,2
Prix moyen réalisé de l'or[3,4] ($/once)	4 188 $	2 680 $	3 538 $	2 383 $	1 957 $
Résultats financiers (millions $)[1]					
Produits[5]	562,7 $	249,3 $	1 489,5 $	1 083,2 $	809,6 $
Coût des ventes[5]	198,0	139,7	689,2	536,8	502,4
Coûts de production	131,1	121,9	544,7	458,3	450,5
(Augmentation)/diminution des produits finis	5,2	(1,7)	2,2	(6,8)	(0,8)
Redevances[6]	61,7	19,5	142,3	85,3	52,7
Coûts décaissés[3]	197,4	139,4	687,7	535,5	488,0
Dépenses en immobilisations de maintien[3]	28,9	49,0	106,9	180,4	134,9
Dépenses en immobilisations d'expansion[3]	0,8	2,1	7,4	5,1	1,7
Total des dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion[3]	29,7	51,1	114,3	185,5	136,6
Résultat lié aux activités d'exploitation	297,0	77,4	608,1	384,4	92,0
Flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière[3]	340,4	20,0	566,3	250,5	91,0
Coûts unitaires par tonne[3]					
Coût d'exploitation minière à ciel ouvert par tonne usinée	6,66 $	5,37 $	6,36 $	5,34 $	5,02 $
Coût d'usinage par tonne usinée	17,95 $	20,35 $	19,35 $	19,26 $	18,94 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée	10,67 $	9,83 $	9,52 $	8,50 $	9,07 $
Coûts d'exploitation par once[7]					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement ($/once vendue)	1 475 $	1 504 $	1 640 $	1 182 $	1 216 $
Coûts décaissés[3] – excluant les redevances ($/once vendue)	1 011 $	1 291 $	1 300 $	991 $	1 053 $
Coûts décaissés[3] ($/once vendue)	1 471 $	1 501 $	1 636 $	1 179 $	1 181 $
CMTI[3] ($/once vendue)	1 674 $	2 118 $	1 888 $	1 625 $	1 521 $

1. Sur une base de 100 %, sauf indication contraire.
2. Le ratio de découverture se calcule en divisant les stériles extraits par le minerai extrait.
3. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».
4. Le prix moyen réalisé de l'or exclut l'incidence de l'or livré en vertu d'accords de paiement anticipé.
5. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.
6. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
7. Le coût des ventes, les coûts décaissés excluant les redevances, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Renseignements opérationnels

- Pour l'exercice complet, Essakane a réalisé une production de 427 200 onces sur une base de 100 %, dépassant le point médian de la fourchette prévue sur une base de 100 % ; sur une base attribuable, Essakane a produit 372 100 onces, ce qui comprend l'incidence du changement de participation, qui est passée de 90 % à 85 % au milieu de l'exercice. Au quatrième trimestre de 2025, Essakane a réalisé une production record de 138 100 onces, ou 117 300 onces sur une base attribuable, en hausse de 37 600 onces ou 47 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des des teneurs à l'usine plus élevées par rapport à la même période de l'exercice précédent.
- L'extraction minière pour l'exercice a totalisé 39,6 millions de tonnes, soit 7,3 millions de tonnes ou 16 % de moins que l'exercice précédent, conformément au plan minier, et comprenait 11,9 millions de tonnes de minerai extraites d'une teneur moyenne de 1,25 g/t, soit respectivement une augmentation de 23 % et une diminution de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Au quatrième trimestre de 2025, l'extraction minière a totalisé 9,4 millions de tonnes, en baisse de 3,0 millions de tonnes ou 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, et comprenait 4,1 millions de tonnes de minerai extraites d'une teneur moyenne de 1,44 g/t, soit respectivement une hausse de 90 % et de 26 % comparativement à la même période de l'exercice précédent. La teneur moyenne du minerai extrait au quatrième trimestre a été la teneur extraite la plus élevée de l'exercice, alors que les activités minières avancent à la phase 7 de la séquence minière.
- Pour l'exercice, le débit annuel de l'usine a atteint 12,6 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,18 g/t, en baisse de 4 % et 11 % par rapport aux niveaux de l'exercice précédent, respectivement. Le débit de l'usine au quatrième trimestre de 2025 a atteint 3,2 millions de tonnes d'une teneur moyenne à l'usine de 1,50 g/t, soit respectivement une augmentation de 10 % et de 40 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.
- L'usine a atteint une récupération de 90 % pour l'exercice, supérieure de 2 % à celle de l'exercice précédent. La récupération a totalisé 88 % au quatrième trimestre de 2025, soit 1 % de plus qu'à la même période de l'exercice précédent.
- Le contexte de sécurité au Burkina Faso demeure un sujet de première importance pour la Société. Les incidents liés à la sécurité continuent de se produire dans le pays et, de manière plus générale, en Afrique de l'Ouest, et exercent des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. La Société continue de prendre des mesures proactives pour assurer la sécurité du personnel dans le pays et ajuste constamment ses protocoles et les niveaux d'activité sur le site en réaction au contexte de sûreté. La Société poursuit ses investissements dans la sécurité et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement dans la région et au site minier. Elle doit également absorber des coûts supplémentaires pour le transport du personnel, des entrepreneurs, des fournitures et des stocks à la mine. La situation fait peser des contraintes financières importantes sur le gouvernement du Burkina Faso en raison du coût élevé de ses initiatives pour se défendre contre les attaques de militants. Voir la section « Risques et incertitudes ».
- Essakane a déclaré un dividende record d'environ 855 millions $ en juin 2025. Ce dividende représente la distribution complète des résultats non distribués antérieurs jusqu'en 2024 inclusivement. La part de 85 % du dividende d'IAMGOLD, déduction faite des impôts, est d'environ 680 millions $ à un taux de change de 1,15 €/$ US. Voir la section « Situation financière – Paiements de dividendes d'Essakane ».
- Le 7 avril 2025, le gouvernement du Burkina Faso a adopté une mise à jour du décret sur les redevances, qui porte à 8 % le taux minimal de redevance applicable aux prix de l'or supérieurs à 3 000 $ l'once, le taux augmentant par la suite de 1 % pour chaque tranche supplémentaire de 500 $ par once. Le taux précédent était de 7 % sur tout l'or vendu à 2 000 $ ou plus par once. Le taux moyen de redevance était de 10,0 % au quatrième trimestre et de 8,6 % pour l'exercice 2025, en plus des contributions au fonds de développement pour les communautés locales équivalant à 1 % du revenu total.

Rendement financier – 4e t. 2025 par rapport au 4e t. 2024

- Les coûts de production de 131,1 millions $ ont augmenté de 9,2 millions $ ou 8 %, principalement en raison d'une proportion plus élevée de coûts miniers passés en charges, compte tenu du ratio de découverture plus faible au cours de la période attribuable à la proportion accrue de tonnes de minerai extraites décrite ci-dessus. Les coûts ont également subi l'incidence des coûts de main-d'œuvre, des coûts des entrepreneurs et des coûts liés aux installations en équivalent $ US, qui ont augmenté par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison de l'appréciation de la monnaie locale (XOF), qui est arrimée à l'euro.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 198,0 millions $, a augmenté de 58,3 millions $ ou 42 %, principalement en raison des coûts de production plus élevés et d'une augmentation de 216 % des redevances découlant de la hausse des prix de l'or et du nouveau décret sur les redevances. Le coût des ventes par once vendue de 1 475 $, exception faite de l'amortissement, a diminué de 29 $ l'once, ou de 2 %, principalement en raison d'une augmentation de la production et des volumes de ventes attribuable à la teneur moyenne à l'usine plus élevée au cours du trimestre, ce qui a compensé l'incidence de la hausse des coûts de production et des redevances. Les redevances se sont élevées à 460 $ par once, soit une augmentation de 250 $ par once.
- Les coûts décaissés excluant les redevances de 135,7 millions $ ont augmenté de 15,8 millions $ ou 13 %, principalement en raison des coûts de production accrus. Les coûts décaissés par once vendue excluant les redevances de 1 011 $ l'once étaient inférieurs de 280 $ l'once, ou de 22 %, essentiellement en raison d'une production et des volumes des ventes accrus, qui ont compensé l'incidence de l'augmentation des coûts de production.
- Les coûts décaissés, incluant les redevances, de 197,4 millions $ étaient supérieurs de 58,0 millions $, ou de 42 %, et les coûts décaissés totaux par once vendue de 1 471 $ étaient inférieurs de 30 $, ou de 2 %.
- Les CMTI par once vendue se sont établis à 1 674 $, en baisse de 444 $ l'once, ou 21 %, ce qui s'explique principalement par une diminution des dépenses en immobilisations de maintien et une hausse de la production et des volumes de ventes, partiellement compensées par une augmentation des coûts de production et des redevances par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les frais de découverture capitalisés ont totalisé 4,2 millions $, soit une baisse de 28,9 millions $, ou 87 %, alors que le parc priorisait l'extraction du minerai, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre total de tonnes de stériles extraits au cours de la période et a accru la proportion de tonnes de stériles classés comme des stériles d'exploitation conformément au plan minier de 2025.
- Les dépenses en immobilisations de maintien de 24,7 millions $, exception faite des frais de découverture capitalisés, comprenaient de l'équipement d'usine et de l'équipement mobile de 13,3 millions $, des pièces de rechange de 4,9 millions $, des charges relatives à la gestion des résidus miniers de 2,8 millions $, du développement des ressources de 1,4 million $ et d'autres projets de maintien de 2,3 millions $.
- Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière se sont établis à 340,4 millions $, compte tenu des produits records de 562,7 millions $ et des ventes d'or de 134 200 onces au prix réalisé de l'or de 4 188 $ l'once, ce qui a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 367,2 millions $, compensés par des dépenses en immobilisations totalisant 26,8 millions $. Cette augmentation de 320,4 millions $ par rapport à la même période de l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse des produits découlant de l'augmentation du prix réalisé de l'or, de la production et des volumes de ventes, compensée en partie par la hausse des coûts de production et des paiements de redevances.

Rendement financier – 2025 par rapport à 2024

- Les coûts de production de 544,7 millions $ ont augmenté de 86,4 millions $, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement d'une proportion plus élevée de coûts miniers passés en charges en raison de tonnages d'extraction de stériles globalement moins élevé, réduisant le ratio de découverture et du montant des frais de découverture reportés pendant la période. Les coûts ont également été touchés par des coûts d'entretien et énergétiques plus élevés.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 689,2 millions $, a augmenté de 152,4 millions $, ou 28 %, principalement en raison des coûts de production plus élevés et d'une augmentation de 67 % des redevances découlant de la hausse des prix de l'or et du nouveau décret sur les redevances. Le coût des ventes par once vendue de 1 640 $, exception faite de l'amortissement, s'est accru de 458 $, ou 39 %, principalement en raison d'une augmentation des coûts de production et des redevances, et d'une diminution de la production et des volumes de ventes. Les redevances se sont élevées à 336 $ par once, soit une augmentation de 148 $ par once en raison de la hausse du prix réalisé de l'or.
- Les coûts décaissés excluant les redevances, de 545,4 millions $, ont augmenté de 95,2 millions $, ou 21 %, principalement en raison des coûts de production accrus. Les coûts décaissés par once vendue de 1 300 $, excluant les redevances, ont progressé de 309 $, ou 31 %, découlant essentiellement de l'augmentation des coûts de production décrite plus haut.
- Les coûts décaissés, incluant les redevances, de 687,7 millions $, ont été supérieurs de 152,2 millions $, ou 28 %, et les coûts décaissés totaux par once vendue de 1 636 $ ont été supérieurs de 457 $, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les CMTI par once vendue de 1 888 $ ont augmenté de 263 $ l'once, ou 16 %, principalement en raison de la hausse des coûts décaissés et de la baisse de la production et des volumes de ventes, en partie contrebalancée par une réduction des dépenses en immobilisations de maintien.
- Les frais de découverture capitalisés ont totalisé 32,5 millions $, soit une baisse de 93,6 millions $, ou 74 %, alors que le parc minier a continué d'accorder la priorité aux activités d'extraction à la Phase 7 et le séquencement des phases d'exploitation ayant des ratios de découverture à durée de vie plus longue, ce qui s'est traduit par une proportion plus élevée de tonnes de stériles classés comme des stériles d'exploitation conformément au plan minier de 2025.
- Les dépenses en immobilisations de maintien de 22,0 millions $, exception faite des frais de découverture capitalisés, comprenaient de l'équipement d'usine et mobile de 23,7 millions $, des pièces de rechange de 20,0 millions $, des charges relatives à la gestion des résidus miniers de 10,6 millions $, des coûts de mise en valeur des ressources de 8,6 millions $, la remise en état des génératrices de 1,9 million $ et d'autres projets de maintien de 9,6 millions $.
- Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière se sont établis à 566,3 millions $, avec des produits records de 1 489,5 millions $ provenant des ventes 420 600 onces d'or à un prix réalisé de l'or de 3 538 $ l'once, ce qui a généré des flux de trésorerie d'exploitation de 672,9 millions $, contrebalancés par des dépenses en immobilisations totalisant 106,6 millions $. Cette augmentation de 315,8 millions $ par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse des revenus découlant du prix plus élevé de l'or réalisé, en partie contrebalancée par la baisse de la production et des ventes et la hausse des coûts de production de 86,4 millions $ décrite plus haut, de redevances plus élevées de 57,0 millions $ au cours de l'exercice et des paiements d'impôt au comptant plus élevés de 66,5 millions $ de dollars en raison d'une imposition plus élevée fondée sur des profits plus important en 2024.

Perspectives de 2026

La production attribuable à Essakane devrait se situer entre 340 000 et 380 000 onces (de 400 000 à 440 000 onces | 100 %). Les activités minières cibleront principalement les phases 6 et 7 et la fosse Lao, adjacente à la zone principale d'Essakane, ce qui représente une estimation de 42 à 43 millions de tonnes de matière extraite à un ratio de découverture entre 2,5 et 3 : 1. Le débit de l'usine devrait totaliser près de 13 millions de tonnes à des teneurs à l'usine moyennes de 1,10 g/t Au.

Les coûts décaissés excluant les redevances devraient se situer entre 1 150 $ et 1 300 $ par once vendue et incluant les redevances, entre 1 600 $ et 1 750 $. Les CMTI devraient être de l'ordre de 2 000 $ à 2 150 $ par once vendue. Les coûts à Essakane sont touchés par la structure de redevances au Burkina Faso décrite ci-dessus, qui ne sont pas compensées par les prix de l'or ni liées aux prix de l'or.

Les prévisions des dépenses en immobilisations de maintien sont d'environ 165 millions $ (± 5 %), y compris approximativement 90 millions $ en frais de découverture capitalisés pour favoriser la progression de la phase 6 et de la fosse Lao, ainsi que le remplacement en cours de certains équipements pour améliorer l'efficience et les coûts d'entretien à Essakane, et le programme annuel de digue à résidus miniers. Les frais de découverture capitalisés sont supérieurs à ceux estimés dans le rapport technique de décembre 2023 en raison de l'inclusion de la fosse Lao et de la prolongation de la durée de vie estimée de la mine jusqu'en 2029.

Des incidents de sécurité continus ou des préoccupations connexes pourraient avoir une incidence défavorable importante sur le rendement futur de l'exploitation. En réponse au contexte de sécurité susmentionné, la Société continue de travailler activement avec les autorités et les fournisseurs pour atténuer les répercussions potentielles et gérer la continuité de l'approvisionnement, tout en investissant dans des infrastructures supplémentaires et des niveaux de stocks conçus pour assurer la continuité d'exploitation. Voir la section « Risques et incertitudes ».

Prospection à proximité de mines

Au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2025, environ 3 800 mètres et 40 300 mètres respectivement de forage à diamant et de forage à circulation inverse ont été réalisés dans le cadre d'un programme de forage d'extension et intercalaire visant à étendre la minéralisation connue et à améliorer la confiance envers les ressources dans certaines zones choisies d'Essakane Nord, de la zone principale d'Essakane et du gisement satellite Lao et de l'extension méridionale. Les gisements demeure ouverts latéralement et en profondeur. Les activités d'exploration dans les concessions minières entourant le bail minier sont toujours suspendues en raison des contraintes de sécurité régionales.

Ressources et réserves minérales

Les réserves minérales ont diminué de 640 000 onces, principalement en raison de l'épuisement (428 000 onces contenues usinées) et des ajustements au modèle géologique, les activités minières continuant de progresser en suivant le plan minier.

Les ressources minérales M et I d'Essakane, incluant les réserves minérales et sur une base de 100 % (à l'exclusion de Gossey), ont augmenté de 11 % pour atteindre un total estimé de 4,4 millions d'onces (3,8 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2025, soit une hausse de 50 % du nombre de tonnes (atteignant 150 Mt), compensant une baisse de 26 % des teneurs (à 0,91 g/t Au, y compris les empilements). L'augmentation du nombre de tonnes et d'onces souligne la confiance dans le potentiel d'Essakane de prolonger sa durée de vie à l'intérieur du périmètre existant du site, au-delà des prévisions actuelles (l'exercice précédent, Essakane a traité 12,6 Mt de minerai à une teneur à l'usine de 1,18 g/t Au). Les ressources minérales présumées (à l'exclusion de Gossey) ont augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un total estimé de 853 000 onces à 1,10 g/t Au. (Voir « Ressources et réserves minérales ».)

Complexe minier Nelligan, Québec, Canada

Le 19 décembre 2025 et le 22 décembre 2025, la Société a respectivement acquis la totalité des actions émises et en circulation de Northern Superior et d'Orbec, par voie de plans d'arrangement approuvés par un tribunal pour une contrepartie d'environ 329,0 millions $ et de 14,2 millions $, respectivement, en actions de la Société et en trésorerie. Les actifs combinés, combinés au « complexe minier Nelligan », consolident les activités dans la région de Chibougamau avec une position dominante d'environ 134 000 hectares. L'acquisition de Northern Superior avec les projets Philibert, Chevrier, Lac Surprise et Croteau[1] ainsi que l'acquisition d'Orbec avec le projet Muus sont combinées avec les projets Nelligan et Monster Lake d'IAMGOLD. Les nouveaux actifs combinés représentent l'un des camps aurifères au stade de pré-exploitation les plus importants au Canada. La proximité immédiate des principaux gisements les uns par rapport aux autres soutient la vision conceptuelle d'une installation centrale de traitement alimentée par plusieurs sources de minerai situées dans un rayon de 17 kilomètres.

Le 17 février 2026, la Société a annoncé la mise à jour des ressources minérales du complexe minier Nelligan. Sur une base consolidée, le complexe minier Nelligan a annoncé une hausse importante des ressources minérales indiquées et présumées. Les ressources indiquées ont augmenté de 1,1 million d'onces pour atteindre un total de 4,3 millions d'onces d'une teneur moyenne de 0,99 g/t Au. Les ressources présumées ont augmenté de 1,9 million d'onces pour atteindre un total de 7,5 millions d'onces d'une teneur moyenne de 1,08 g/t Au. Le gisement Nelligan a annoncé une hausse de 575 000 onces dans ses ressources minérales indiquées pour atteindre un total de 3,7 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,95 g/t. Cette hausse était principalement causée par le programme de forage de définition réalisé à l'exercice précédent pour augmenter le degré de confiance dans les onces de ressources minérales présumées. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. La Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu aux totaux publiés ci-dessus. (Voir « Ressources et réserves minérales ».)

Pour 2026, IAMGOLD a prévu un budget d'environ 24 millions $ pour les activités d'exploration à l'intérieur du complexe minier Nelligan. Le but du programme sera d'effectuer des tests exhaustifs à Philibert, d'agrandir Nelligan et de continuer de tester Monster Lake en profondeur, en soutien à une évaluation économique préliminaire conceptuelle en 2027. La Société prévoit mettre à l'essai des cibles hautement prioritaires dans la région.

Après la fin de l'exercice, la Société a exercé l'option d'acquérir la participation restante de 25 % dans Philibert détenue par SOQUEM pour un montant totalisant 3,5 millions $ CA, finalisant ainsi la consolidation de la participation dans Philibert.

1. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. Au 31 décembre 2025, la Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu à des totaux publiés de 4,34 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 7,50 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées.

Nelligan

La Société détient une participation de 100 % dans Nelligan, un projet situé à environ 45 kilomètres au sud de la région de Chapais-Chibougamau, au Québec.

Le programme de forage au diamant de 13 000 mètres de forage d'expansion et de délimitation prévu pour 2025 a été accru de plus de 3 000 mètres et a pris fin au cours tu troisième trimestre. Aucun autre forage n'a été effectué au quatrième trimestre de 2025 et environ 16 700 mètres ont été forés au cours de l'exercice.

Le 15 septembre 2025, la Société a fait le point sur le programme de forage de 2025, et les résultats des essais ont confirmé l'extension des zones minéralisées du gisement Nelligan. Les principaux résultats comprenaient : 20,6 m à 1,93 g/t Au et 13,5 m à 2,17 g/t Au dans le trou NE-25-239, et 36,5 m à 3,03 g/t Au dans le trou NE-25-265 dans la zone 36; 24,5 m à 3,24 g/t Au dans le trou NE-25-244, et 28,8 m à 1,00 g/t Au dans le trou NE-25-248 dans la zone renard; et 21,0 m à 2,23 g/t Au dans le trou NE-25-244, et 7,5 m à 7,48 g/t Au et 34,5 m à 1,22 g/t Au dans le trou de forage NE-25-256A (voir le communiqué de presse du 15 septembre 2025). La minéralisation de la zone Mégane se prolonge en profondeur, mais des forages supplémentaires seront nécessaires pour délimiter les lentilles minéralisées potentielles afin d'accroître les ressources actuelles.

Monster Lake

La Société détient une participation de 100 % dans le projet aurifère de Monster Lake, situé à environ 15 kilomètres au nord de Nelligan, dans la région de Chapais-Chibougamau, au Québec.

Le programme de forage au diamant de 2025 avait au départ prévu 17 000 mètres et a été légèrement augmenté à environ 17 600 mètres, qui ont tous été achevés au troisième trimestre de 2025. Il a mis à l'essai des cibles d'exploration le long du principal corridor structurel de la zone de cisaillement de Monster Lake ainsi que des extensions latérales et en profondeur connues de la minéralisation aurifère.

Des activités de forage ont été menées dans d'autres zones cibles potentielles du secteur en général.

Le 15 septembre 2025, la Société a également fourni une mise à jour sur le programme de forage de 2025 avec les résultats des analyses indiquant la persistance des veines à haute teneur dans l'axe de plongée générale de la zone Mégane. Les principaux résultats comprenaient : 3,0 m à 12,66 g/t Au dans le trou de forage ML-25-282, et 9,0 m à 23,4 g/t Au dans le trou de forage ML-25-292 dans la zone Mégane; et 4,9 m à 127,3 g/t Au dans le trou de forage ML-25-283, et 2,2 m à 39,4 g/t Au dans le trou de forage ML-25-287 dans la zone de cisaillement inférieure (voir le communiqué de presse du 15 septembre 2025).

Anik

Le projet aurifère Anik est détenu à 75 % par IAMGOLD, après que la Société a choisi d'exercer sa première option pour acquérir une participation indivise de 75 % dans le projet en mai 2025, conformément à une convention d'option signée le 20 mai 2020 avec Auriginal Metals, successeur de Kintavar Exploration Inc. Le projet est contigu à Nelligan au nord et à l'est. La Société a la possibilité d'acquérir une participation de 80 % dans le projet si elle satisfait certains engagements.

Le programme de forage au diamant de 2025 avait au départ prévu 1 800 mètres et a été légèrement augmenté à environ 2 100 mètres, qui ont tous été achevés au premier trimestre de 2025, pour tester différentes zones cibles.

Exploration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les activités de forage aux projets actifs et aux sites miniers totalisaient environ 194 000 mètres. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets à proximité de mines et sur de nouveaux sites, consultez la section « Activités ». Les prévisions de dépenses d'exploration de la Société pour 2026 s'élèvent à 54 millions $

(millions $)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Projets de prospection primaire	4,7 $	4,7 $	22,2 $	17,5 $	11,0
Projets de prospection à proximité des mines[1]	2,5	2,4	12,9	8,9	6,3
Total – toutes les activités	7,2 $	7,1 $	35,1 $	26,4 $	17,3

1. Les projets de prospection sur de nouveaux sites quatrième trimestre de 2025 comprenaient la prospection à proximité des mines et la mise en valeur de ressources de 2,0 millions $ (2,0 millions $ au quatrième trimestre de 2024), et de 10,8 millions 2025 (6,5 millions $ pour 2024 et 4,4 millions$ pour 2023) qui ont été capitalisés.

Cession de droits de redevances

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une opération avec Summit Royalty Corporation touchant la vente d'un portefeuille de droits de redevances non de base pour un produit en trésorerie total de 10,0 millions $ et 11,5 millions d'actions de Summit Royalty. Dans le cadre de la cession, les tiers titulaires de redevances ont exercé leur droit de premier refus et acquis certains droits de redevances pour un produit de 1,85 million $.

SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

La stratégie d'affectation du capital de la Société consiste à maximiser la valeur en affectant les flux de trésorerie générés à l'interne au financement des possibilités de croissance, à la redistribution des gains à ses actionnaires et au renforcement de sa situation financière.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se sont établis à 421,9 millions $, et la dette nette était de 344,4 millions $. La Société a puisé 200,0 millions $ dans sa facilité de crédit et environ 445,7 millions $ demeurent disponibles, ce qui s'est traduit par des liquidités d'environ 868,6 millions $ au 31 décembre 2025.

Au chapitre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

- 53,5 millions $ (sur une base de 70 %) étaient détenus par la coentreprise Côté Gold. La convention de coentreprise Côté Gold stipule que les partenaires en coentreprise doivent financer à l'avance deux mois de dépenses futures estimées et les appels de liquidités doivent être effectués au début de chaque mois, ce qui fait que le solde de fin de mois se rapproche du montant des dépenses du mois suivant.
- 197,5 millions $ étaient détenus par Essakane. La Société utilise des dividendes et une structure de compte d'actionnaire pour rapatrier les fonds provenant d'Essakane (voir la section « Paiements de dividendes d'Essakane » ci-dessous).

La trésorerie soumise à restrictions s'est élevée à 71,0 millions $ et se rapporte aux dépôts requis pour les obligations environnementales liées aux coûts de fermeture d'Essakane et de la division Westwood.

La situation de liquidité de la Société et ses décisions en matière d'affectation du capital seront largement déterminées par le succès ou l'échec des activités de la Société, le prix de l'or, les taux de change et la capacité de la Société à rapatrier avec succès les dividendes du Burkina Faso.

La situation de liquidité de la Société, qui comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la disponibilité dans le cadre de la facilité de crédit, ainsi que les flux de trésorerie d'exploitation prévus, devrait être suffisante pour répondre aux besoins d'exploitation normaux de la Société, s'acquitter de ses engagements de capital et respecter ses obligations de remboursement de la dette. La capacité de la Société à utiliser la facilité de crédit dépend du respect des clauses relatives au ratio de la dette nette au RAIIA et des intérêts.

Les lecteurs sont priés de lire les sections « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » contenues dans la notice annuelle 2025 de la Société, disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca, ainsi que les sections « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion.

Paiements de dividendes d'Essakane

La trésorerie excédentaire à Essakane est rapatriée au moyen de paiements de dividendes et du compte d'actionnaire, dont la Société recevra sa part en fonction de sa participation, déduction faite des retenues d'impôts. La structure du compte d'actionnaires fonctionne comme un prêt intergroupe et permet de rembourser la partie du dividende de la Société au moyen de l'excédent de trésorerie par rapport aux besoins en fonds de roulement, en plus d'harmoniser les intérêts d'IAMGOLD et du gouvernement du Burkina Faso, y compris une préférence pour des variations de flux de trésorerie plus importantes ou plus régulières d'Essakane.

Essakane a déclaré un dividende record d'environ 855 millions $ en juin 2025. Ce dividende représente la distribution complète des résultats non distribués antérieurs jusqu'en 2024 inclusivement. La part de 85 % du dividende d'IAMGOLD, déduction faite des impôts, est d'environ 680,7 millions $ à un taux de change de 1,15 €/$ US. IAMGOLD a reçu 291 millions $ en paiements de dividendes et du compte d'actionnaire et en intérêts jusqu'au 31 décembre 2025, et le solde de 408 millions $ au 31 décembre 2025 devrait être entièrement versé au cours des 6 à 12 prochains mois. Après la fin de l'exercice, des paiements supplémentaires de 171 millions $ ont été reçus au titre du compte d'actionnaire.

Millions $	Dividendes	Compte d'actionnaire
Dividende déclaré pour 2025	$ 855,0	
Part de 15 % du gouvernement du Burkina Faso versée en juin 2025	(128,3)	
Retenue d'impôt versée en juillet 2025	(46,0)	
Part d'IAMGOLD dans le dividende déclaré pour 2025	680,7	
Dividendes versés à IAMGOLD	(98,0)	
Solde converti en compte d'actionnaire	(582,7)	582,7
Paiements reçus au 4e t. 2025		(184,8)
Intérêts reçus		(8,2)
Écart de conversion		18,7
Solde au 31 décembre 2025		$ 408,4

Le dividende et le prêt aux actionnaires sont libellés en XOF, qui est arrimé à l'euro. Le moment du remboursement du compte d'actionnaire dépend du prix de l'or, du rendement financier d'Essakane, des taux de change et de la réception éventuelle des soldes de taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») dus à Essakane. Voir la section « Risques et incertitudes ».

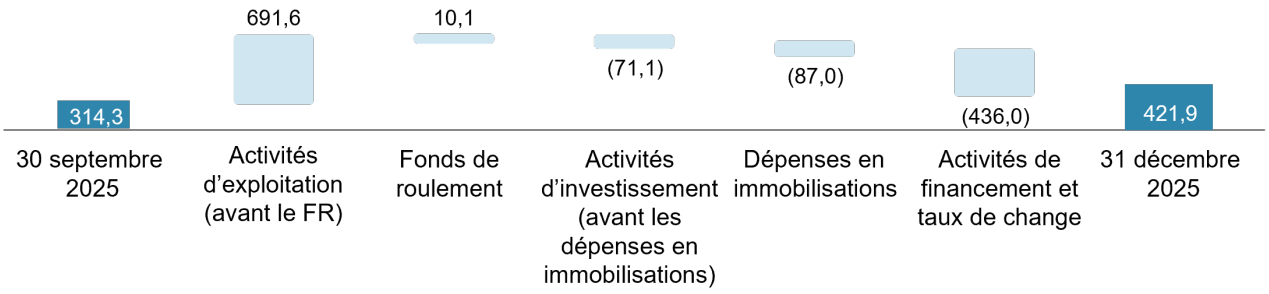
Programme de rachat d’actions

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la Société a racheté et annulé environ 3 millions d’actions dans le cadre de son programme de rachat d’actions, pour un montant d’environ 50 millions $ à un prix moyen de 16,87 $ par action, aux termes d’une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a été approuvée par le conseil d’administration de la Société et la TSX. L’approbation permet d’acheter jusqu’à 57 000 000 de ses actions ordinaires sur une période de 12 mois, soit environ 9,92 % du fonds public d’actions d’IAMGOLD en date du 30 novembre 2025, par l’entremise de la TSX, de la Bourse de New York (« NYSE ») ou de tout autre système d’échange alternatif canadien admissible sur lequel les actions ordinaires sont cotées. Toutes les actions ordinaires achetées en vertu de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront soit annulées, soit placées en fiducie afin de satisfaire aux obligations futures du régime d’incitation en actions de la Société. Cette initiative témoigne de la confiance de la direction dans la valeur à long terme de la Société et de son engagement à l’égard d’une affectation disciplinée du capital. Le programme devrait continuer d’être financé à même les flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation.

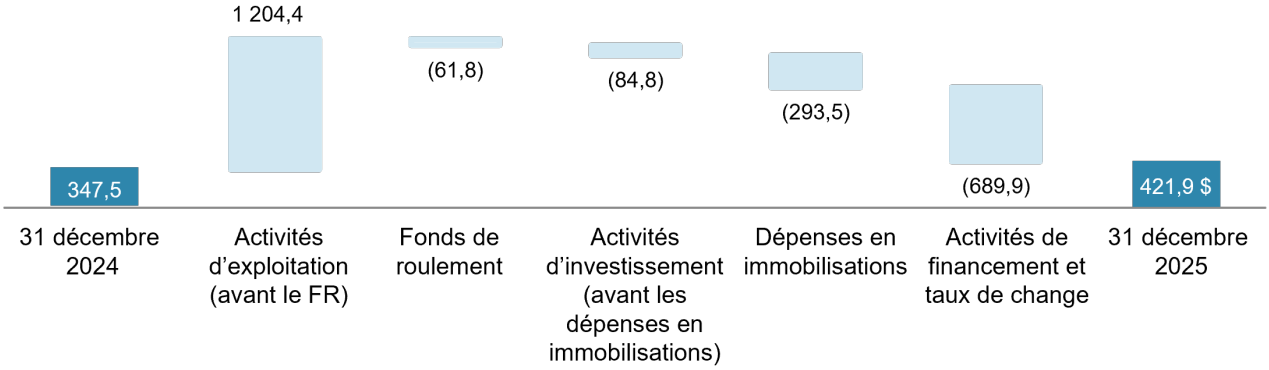
La Société a établi un régime d’achat d’actions automatique en lien avec son offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de faciliter l’achat d’actions ordinaires pendant les périodes où IAMGOLD ne serait habituellement pas autorisée à acheter des actions ordinaires en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction auto-imposées. Avant d’entrer en période de restriction, IAMGOLD peut, mais sans y être obligée, ordonner au courtier d’effectuer des achats en vertu de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités en fonction des paramètres établis par IAMGOLD conformément au régime d’achat d’actions automatique, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la bourse. Le nombre réel d’actions ordinaires qui peuvent être achetées, le cas échéant, et le moment de ces achats seront déterminés par la Société en fonction d’un certain nombre de facteurs, y compris le rendement financier de la Société, la disponibilité des flux de trésorerie et la prise en compte d’autres utilisations de la trésorerie, y compris les possibilités d’investissement en capital, le rendement pour les actionnaires et la réduction de la dette.

Trésorerie et fonds de roulement

Voici les variations du solde en trésorerie du 30 septembre 2025 au 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 :



Solde de trésorerie au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)



L'actif à court terme au 31 décembre 2025 était de 903,7 millions $, soit une augmentation de 235,4 millions $ par rapport au 31 décembre 2024. L'augmentation est attribuable à des stocks plus élevés de 105,1 millions $, à une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 74,4 millions $, à une augmentation de 30,7 millions $ des comptes débiteurs et autres actifs à court terme et à des actifs classés comme étant détenus en vue de la vente en 2025 de 25,2 millions $.

Au 31 décembre 2025, le passif à court terme s'élevait à 517,1 millions $, en baisse de 33,5 millions $ par rapport au 31 décembre 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction de 151,1 millions $ de la tranche des revenus reportés à court terme, à une diminution de 27,7 millions de dollars de la partie à court terme des autres passifs et à une diminution de 5,9 millions $ de la tranche à court terme du passif et des provisions découlant d'un bail, à une augmentation des créditeurs et des charges à payer de 64,3 millions $, à une régularisation de 50 millions $ pour le régime automatique d'achat d'actions pour la période du 1er janvier au 20 février 2026 et à une augmentation de l'impôt sur le revenu à payer de 36,9 millions $.

Flux de trésorerie

(millions $)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Trésorerie nette tirée (utilisée) selon les états financiers consolidés :					
Activités d'exploitation	701,7 $	102,6 $	1 142,6 $	486,0 $	159,4
Activités d'investissement	(158,1)	(102,5)	(378,3)	(582,4)	(402,3)
Activités de financement	(433,3)	(194,9)	(709,4)	83,3	201,7
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2,7)	(11,3)	19,5	(7,0)	1,3
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	107,6 $	(206,1) $	74,4 $	(20,1) $	(39,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	314,3	553,4	347,5	367,1	407,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période	421,9 $	347,3 $	421,9 $	347,0 $	367,9 $
Diminution (augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – détenus en vue de la vente	—	0,2 $	—	0,5 $	(0,8) $
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période	421,9 $	347,5 $	421,9 $	347,5 $	367,1 $

Activités d'exploitation

La trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation au quatrième trimestre de 2025 s'est établie à 701,7 millions $, une augmentation de 599,1 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- des produits au comptant plus élevés de 514,0 millions $ en raison de la hausse du prix réalisé de l'or et de l'augmentation des volumes de ventes ;
- incidence nette de 64,4 millions $ des produits différés comptabilisés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent ;
- une baisse des créances et autres éléments de 38,3 millions $ qui inclut l'incidence de la TVA reçue au Burkina Faso,
- une augmentation de 13,5 millions $ des fournisseurs et autres dette par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent ;
- et une augmentation nette de 1,8 million $ découlant des règlements des dérivés ;

Contrebalancés par :

- une augmentation nette des stocks de 16,5 millions $, principalement en raison d'une hausse des stocks de fournitures à Côté Gold et Essakane par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent ;
- des paiements d'impôt sur le revenu plus élevés de 14,9 millions $;
- et des déboursés plus élevés relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 1,5 million $.

Pour l'exercice, les flux de trésorerie nets d'exploitation se sont élevés à 1 142,6 millions $, en hausse de 656,6 millions $ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- des produits au comptant plus élevés de 768,7 millions $ en raison de la hausse du prix réalisé de l'or et de l'augmentation des volumes de ventes ;
- une augmentation de 73,9 millions $ des comptes clients et autres comptes créditeurs en raison du moment où les factures des fournisseurs ont été envoyées ;
- des réductions nettes de 34,0 millions $ des créances et autres éléments, y compris l'incidence de la TVA reçue au Burkina Faso,

Contrebalancés par :

- des versements d'impôts sur les résultats plus élevés de 116,1 millions $;
- une augmentation nette des stocks de 54,4 millions $, principalement en raison d'une hausse des stocks de fournitures par rapport à l'exercice précédent ;
- l'incidence nette de 37,9 millions $ des ententes de prépaiement de l'or ;
- et des déboursés plus élevés relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 11,6 millions $.

Activités d'investissement

La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement au quatrième trimestre de 2025 était de 158,1 millions $, une diminution de 55,6 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- un produit net au comptant de 35,5 millions $ provenant de la vente de Karita et d'actifs connexes au cours de la période correspondante de l'exercice précédent ;
- la composante au comptant des coûts d'acquisition pour Northern et Orbec de 30,8 millions $;
- la titrisation de la créance au titre de la TVA d'Essakane sur les obligations de l'État du Burkina Faso et autres activités d'investissement de 29,0 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent ;

Contrebalancés par :

- une diminution de 32,8 millions de dollars des dépenses en immobilisations, principalement en raison de la diminution du décapage des stériles capitalisés au cours de la période ;
- une réduction de 6,9 millions $ des coûts d'emprunt capitalisés ;

Pour l'exercice, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement se sont élevés à 378,3 millions $, en baisse de 204,1 millions $ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une diminution de 264,5 millions $ des dépenses en immobilisations, prncipalement en raison de l'achèvement de la phase de construction de Côté Gold en 2024;
- une réduction de 43,2 millions $ des coûts d'emprunt capitalisés ;
- une baisse de 6,4 millions $ du produit de la vente de titres négociables, d'autres droits de redevances et d'autres cessions;

Contrebalancés par :

- un produit net au comptant de 35,2 millions $ provenant de la vente de Karita et d'actifs connexes au cours de l'exercice précédent ;
- la composante au comptant des coûts d'acquisition de 30,7 millions $ pour Northern Superior et Orbec ;
- la titrisation de la créance au titre de la TVA d'Essakane dans des obligations du gouvernement du Burkina Faso et d'autres placements de 25,9 millions $;
- un paiement unique de 18,2 millions $ découlant de la fermeture de l'actif Yatela au cours de la période en cours.

Activités de financement

La trésorerie nette utilisée dans les activités de financement au quatrième trimestre de 2025 s'est élevée à 433,3 millions $, une diminution de 238,4 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- un remboursement de 300,0 millions $ du prêt à terme de second rang ;
- un rachat d'actions ordinaires d'une valeur de 50,0 millions $ au quatrième trimestre de 2025 ;
- un remboursement de 50,0 millions $ sur la facilité de crédit au quatrième trimestre de 2025, comparativement à une avance de 220 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 ;

Contrebalancés par :

- le rachat de 376,9 millions $ de la participation transférée à SMM en 2024 ;
- d'autres sorties de fonds de 4,7 millions $.

Pour l'exercice, les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement se sont élevés à 709,4 millions $, en hausse de 792,7 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- un remboursement de 400,0 millions $ du prêt à terme de deuxième rang ;
- le produit net de 283,6 millions $ reçu au cours de la période correspondante de l'exercice précédent provenant de l'émission d'actions ;
- la réduction nette de la facilité de crédit de 20,0 millions $ en 2025, comparativement à un prélèvement de 220 millions $ en 2024,
- l'augmentation de 110,3 millions de dollars du dividende versé au gouvernement du Burkina Faso par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent ;
- l'augmentation de 50,8 millions $ de la tranche des dépenses des coûts d'emprunt passés en charges ;
- le rachat d'actions ordinaires d'une valeur de 50,0 millions $;
- La réception de 44,4 millions $ en produits reçus dans le cadre de l'entente de financement avec SMM en 2024;
- la réduction nette plus élevée du capital de location et des prêts d'équipement de 7,3 millions $;

Contrebalancés par :

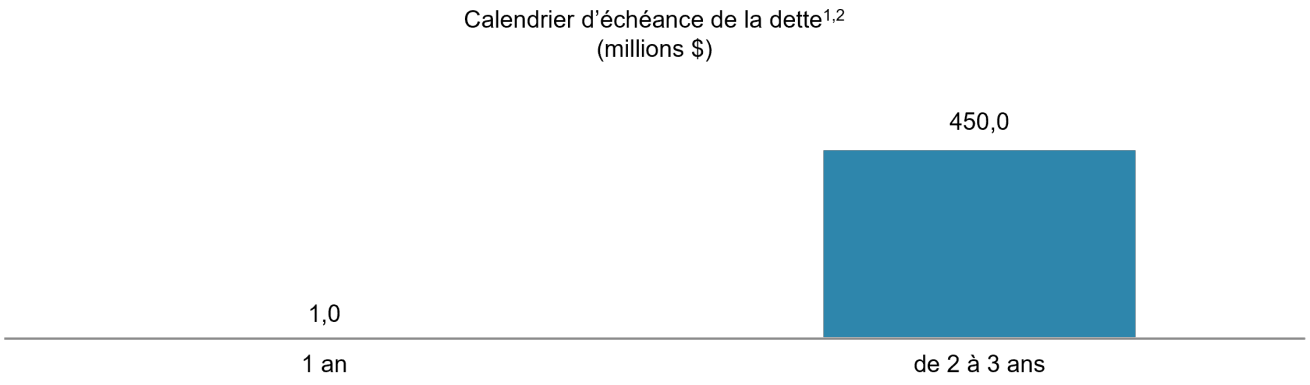
- le rachat de 376,9 millions $ de la participation transférée à SMM en 2024 ;
- le paiement de frais d'option moins élevés et autres sorties de fonds de financement de 16,8 millions $.

Dette à long terme

Le tableau suivant résume la valeur comptable de la dette à long terme de la Société :

(millions $)[1]	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Facilité de crédit	200,0 $	220,0 $	—
Billets de premier rang de 5,75 % (capital impayé de 450 millions $)	448,8	448,4	448,0
Prêt à terme (capital impayé de néant)	—	358,4	375,6
Prêts pour équipement	1,0	2,1	7,2
	649,8 $	1 028,9 $	830,8 $

1. La dette à long terme ne comprend pas les contrats de location en vigueur de 112,0 millions $ au 31 décembre 2025 (124,2 millions $ au 31 décembre 2024, 121,3 millions $ au 31 décembre 2023).



1. Comprend le capital pour les billets de premier rang de 5,75 % et les prêts et baux d'équipement.
2. Exclut les montants tirés sur la facilité de crédit, qui peuvent être remboursés à tout moment avant l'échéance de 2028.

Facilité de crédit

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de 650 millions $, qui a été conclue en décembre 2017 et qui a par la suite été augmentée et prolongée de quatre ans. L'échéance est maintenant fixée au 20 décembre 2028 pour répondre aux besoins de la Société en matière de facilité de crédit renouvelable de premier rang pour ses activités générales.

La facilité de crédit prévoit une marge de taux d'intérêt supérieure au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), le taux préférentiel d'acceptation du banquier et les avances au taux de base qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette au RAIIA total de la Société. La facilité de crédit est garantie par certains actifs réels de la Société, par des garanties de certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au RAIIA.

Couverture des intérêts et besoin minimal de liquidités de 150 millions $. Au 31 décembre 2025, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

Au 31 décembre 2025, un montant de 200,0 millions $ avait été puisé de la facilité de crédit. La Société avait émis des lettres de crédit d'un montant de 3,9 millions $ à titre de garantie de paiement à des fournisseurs et de 0,4 million $ en garantie de certaines indemnités environnementales consenties à des organismes gouvernementaux, et disposait de 445,7 millions $ en vertu de la facilité de crédit.

Billets de premier rang de 5,75 %

En septembre 2020, la Société a clôturé l'émission de billets de premier rang d'une valeur nominale de 450 millions $ portant intérêt au taux de 5,75 % par année (les « billets »). Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. Les billets sont remboursables à 100 % de leur valeur nominale. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année à compter du 15 avril 2021 représentant un montant approximatif de 12,9 millions $ pour chaque paiement. Les billets sont garantis par certaines filiales de la Société.

Prêt à terme

En mai 2023, la Société a conclu un prêt à terme de 400,0 millions $. Le prêt à terme était assorti d'un escompte initial à l'émission de 3 %. Il portait intérêt à un taux variable correspondant au taux du financement à un jour garanti sur un mois ou trois mois majoré de 8,25 % par année. La Société a remboursé 100 millions $ au troisième trimestre de 2025 et le solde de 300 millions $ au quatrième trimestre de 2025. Le remboursement anticipé a donné lieu à une pénalité de 4 %, soit 16 millions $. Une fois le remboursement effectué, le prêt à terme a été entièrement annulé et n'est plus en vigueur, y compris toutes les clauses restrictives et obligations connexes.

Contrats de location

Au 31 décembre 2025, la Société avait des obligations de contrats de location de 112,0 millions $ à un taux d'emprunt moyen pondéré de 7,25 %.

Le 29 avril 2022, la Société, au nom de la coentreprise Côté Gold, a conclu un contrat-cadre de location avec Caterpillar Financial Services Limited de 125 millions $, qui a par la suite été modifié pour porter la facilité à 175 millions $ pour la location de certains équipements mobiles à Côté Gold. Les dernières pièces d'équipement ont été livrées au cours du premier trimestre de 2025.

Prêt pour équipement

Au 31 décembre 2025, la Société avait un prêt pour équipement d'une valeur comptable de 1,0 million $ garantis par certains équipements mobiles, à un taux d'intérêt de 5,3 % venant à échéance en 2026. Le prêt pour équipement est comptabilisé au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière.

Accords de paiement anticipé de l'or

En décembre 2023 et avril 2024, la Société a conclu des accords de paiements anticipés sur la vente d'or et apporté des modifications à certains des accords de paiement anticipé préexistants.

Au 30 juin 2025, la Société a rempli toutes ses obligations relatives à la livraison d'or, concluant ainsi les accords de paiements anticipés de l'or :

- Accords de paiements anticipés du premier trimestre de 2024 : Au premier trimestre de 2024, la Société a reçu un paiement de 59,9 millions $ selon un prix de l'or de 1 916 $ par once en contrepartie duquel elle devait livrer physiquement 31 250 onces d'or en trois mensualités égales au premier trimestre de 2025.
- Accords de paiements anticipés du deuxième trimestre de 2024 : Au deuxième trimestre de 2024, la Société a reçu un paiement de 59,4 millions $ selon un prix de l'or de 1 900 $ par once en contrepartie duquel elle devait livrer physiquement 31 250 onces d'or en trois mensualités égales au deuxième trimestre de 2025. L'accord comprenait un tunnel sur l'or de 2 100 $ à 2 925 $ par once, en vertu duquel la Société a reçu des paiements au comptant au moment de la livraison des onces, le paiement étant calculé comme la différence entre le prix au comptant et 2 100 $ l'once, plafonné à 2 925 $ l'once. La Société a reçu environ 25,8 millions $ relativement au tunnel au deuxième trimestre de 2025.
- Modification aux accords de paiement anticipé préexistants : la Société a reporté la livraison de 12 500 onces prévue au premier semestre de 2024, qui ont été livrées au premier semestre de 2025.

Cautionnements et cautionnements de bonne exécution

Au 31 décembre 2025, la Société détenait (i) 274,7 millions $ CA (200,3 millions $) pour les cautionnements, émis en vertu d'accords conclus avec des compagnies d'assurance, à l'appui des obligations environnementales liées aux coûts de fermeture de la division Westwood et de Côté Gold et (ii) 32,1 millions $ CA (23,4 millions $) pour les cautionnements de bonne exécution pour garantir certaines obligations principalement liées à la construction d'habitats de poissons à Côté Gold.

Au 31 décembre 2025, aucune garantie n'était requise pour les cautionnements et les cautionnements de bonne exécution, et le solde de 223,7 millions $ est sans garantie.

Au troisième trimestre de 2025, la Société a augmenté les obligations de 16,9 millions $ CA (12,2 millions $) et devra augmenter les obligations de 19,0 millions $ CA (13,6 millions $) de façon cumulative au cours des deuxième et troisième trimestres de 2026.

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2025, les obligations contractuelles découlant des activités assorties de diverses échéances s'élevaient à environ 1,2 milliard $, comprenant principalement les paiements contractuels futurs prévus de la dette à long terme, y compris le capital et les intérêts, les obligations d'achat et les obligations en matière de dépenses en immobilisations. les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations découlant de baux, partiellement contrebalancées par des lettres de crédit garanties en espèces et des espèces affectées à l'appui des obligations liées aux coûts de fermeture environnementale pour certaines mines. La Société est d'avis que ces obligations seront respectées grâce aux ressources de trésorerie disponibles et à l'encaisse nette provenant des activités d'exploitation. La Société a conclu des contrats dérivés à des fins de gestion des risques, qui ne sont pas inclus dans les obligations contractuelles.

Le détail de ces contrats est inclus dans la section « Instruments Financiers ».

	Paiements dus par periode[1]				
Au 31 décembre 2025	Total	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette à long terme	527,7 $	25,9 $	501,8 $	—	—
Prêt pour équipement	1,0	1,0	—	—	—
Obligations d'achat	180,6	169,1	5,4	2,2	3,9
Obligations en matière de dépenses en immobilisations	37,4	37,4	—	—	—
Obligations locatives	118,9	3,9	79,9	27,7	7,4
Total des obligations contractuelles	865,6 $	237,3 $	587,1 $	29,9 $	11,3 $
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	372,5	5,8	39,0	53,5	274,2
	1 238,1 $	243,1 $	626,1 $	83,4 $	285,5 $

1. Exclut les montants tirés sur la facilité de crédit, qui peuvent être remboursés à tout moment avant l'échéance de 2028.

Instruments financiers

La Société cherche à gérer son exposition aux fluctuations des taux de change et des prix des produits de base en concluant de temps à autre des instruments financiers dérivés. La Société établit des accords de négociation avec des contreparties en vertu desquels il n'est pas nécessaire de fournir des garanties ou de faire des appels de marge sur des dérivés. Les contreparties ne peuvent pas exiger un règlement uniquement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur d'un dérivé.

Contrats en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain, les revenus étant principalement libellés en dollars américains, ce qui crée une exposition au risque de change principalement associée à ses dépenses libellées en dollars canadiens et en euros (coûts des intrants). Par ailleurs, il existe un risque de change supplémentaire sur les distributions de bénéfices d'Essakane où le montant notionnel total de la distribution est effectivement libellé en EUR et converti en USD sur paiement. Le montant total de la distribution fluctue en fonction des taux EUR/USD et est réalisé en fonction du moment des paiements de distribution.

Au 31 décembre 2025, les contrats en devises de la Société étaient les suivants :

	2026
Devise étrangère (couverture des intrants)[1]	
Contrats en dollars canadiens (millions $ CA)	276
Fourchette de taux (USD/CAD)	1,35 à 1,50
Ratio de couverture[2]	19 %
Devises (couverture de la production)[3]	
Contrats en euros (millions d'EUR)	85
Fourchette de taux (EUR/USD)	1,15 à 1,22
Ratio de couverture [4]	21 %

1. Les couvertures en dollars canadiens excluent les dollars canadiens en main qui servent de couverture naturelle des dépenses en dollars canadiens de la Société. Les couvertures USD/CAD sont des couvertures théoriques du CAD.
2. La Société calcule le ratio de couverture en dollars canadiens en fonction d'estimations futures des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, comme ses dépenses de fonctionnement et d'immobilisations en dollars canadiens à Côté Gold, Westwood et à son siège social. Les contrats dérivés en cours sont attribués selon une méthode de répartition spécifiée.
3. Les couvertures en euro sont destinées à la vente de l'EUR (achat de l'USD) et ne sont pas une couverture des coûts des intrants.
4. La Société calcule le ratio de couverture en euros sur la base du montant de la distribution de dividendes d'Essakane payable au siège social, y compris la partie du dividende de 2024 déclaré en juin 2025 qui est dû en partie en tant que compte d'actionnaires intersociétés.

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Taux moyens					
USD/CAD	1,3947	1,3993	1,3978	1,3700	1,3497
EUR/USD	1,1634	1,0666	1,1300	1,0820	1,0816
Taux de clôture					
USD/CAD	1,3724	1,4384	1,3724	1,4384	1,3205
EUR/USD	1,1746	1,0354	1,1746	1,0354	1,1060

Contrats sur marchandises

Contrats énergétiques

La Société utilise des structures sur options pour contribuer à atténuer le risque de fluctuations du coût de l'énergie, qui est un facteur important dans ses coûts d'exploitation continus des sites miniers.

Au 31 décembre 2025, les contrats énergétiques en cours de la Société étaient les suivants :

	2026
Contrats énergétiques	
Contrats sur pétrole Brent (en milliers de barils)	24
Fourchette des prix contractuels ($/baril de pétrole brut)	60 à 68,50
Ratio de couverture[1]	3 %
Contrats sur pétrole WTI (en milliers de barils)	16
Fourchette de prix du contrat ($baril de pétrole brut)	55 à 70
Ratio de couverture[1]	11 %

1. La Société calcule les ratios de couverture en fonction des estimations futures de sa consommation de carburant pour les activités d'exploitation et d'investissement à Côté Gold, Essakane et Westwood. Les contrats dérivés en cours sont attribués selon une méthode de répartition spécifiée.

Contrats d'or

La principale source de revenus de la Société est l'or, qui est libellé en dollars américains. Pour gérer ce risque, la Société peut recourir à diverses stratégies de couverture, y compris l'utilisation de contrats d'option de vente et d'option d'achat. Les contrats d'options peuvent également comprendre des contrats d'option de vente et des contrats d'option d'achat (contrats tunnelss), dans une plage de dates d'expiration et de prix d'exercice.

Les prix de l'or sont demeurés très volatils au cours de la période, et cette variabilité a continué d'avoir une incidence sur le rendement opérationnel et financier de la Société. Les fluctuations des prix réalisés ont eu une incidence sur les revenus, la production de flux de trésorerie et les marges d'exploitation. De plus, la sensibilité du marché aux fluctuations des prix des produits de base a contribué à l'augmentation de la volatilité du cours des actions de la Société. La volatilité du cours de l'or devrait se poursuivre à l'avenir, ce qui continuera d'avoir une incidence sur le cours de l'action de la Société.

Au troisième trimestre de 2025, la Société a acheté de l'or dans le but d'assurer le paiement en temps opportun des distributions de bénéfices prévus de la mine Essakane. Le prix de vente est financé de manière à ce que la mise de fonds du prix d'achat soit harmonisée avec les échéances mensuelles des couvertures en 2026. Étant donné que les couvertures sont payées au comptant au moment de la livraison, aucune option d'achat n'a été vendue pour financer l'achat des options de vente, et par conséquent les couvertures de l'or permettent une participation illimitée aux prix de l'or au comptant au-dessus du niveau de vente (prix plancher).

Au 31 décembre 2025, les contrats d'or en cours de la Société étaient les suivants :

	2026
Contrats d'or	
Options de vente d'or (en milliers d'onces)	200
Niveau du prix ($/once)	3 100 $

Le tableau suivant compare le prix du marché de l'or avec le prix moyen de l'or :

	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Prix moyen réalisé de l'or ($/once)	4 135 $	2 663 $	3 432 $	2 386 $	1 941 $
Prix moyen de l'or réalisé[1] ($/oz), y compris les livraisons prépayées :	4 191 $	2 525 $	3 482 $	2 330 $	1 955 $
Prix moyen de l'or réalisé, excluant les livraisons prépayées ($/oz)	4 191 $	2 664 $	3 549 $	2 414 $	1 955 $
Prix moyen de l'or réalisé des livraisons prépayées[2] ($/once)	—	2 031 $	2 305 $	1 997 $	—
Prix de clôture du marché de l'or ($/oz)	4 368 $	2 609 $	4 368 $	2 609 $	2 062 $

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ».
2. Aucune autre livraison n'est requise. Au cours du premier semestre de 2025, la Société a livré 75 000 onces dans le cadre des Accords de paiement anticipé de 2024 en respectant entièrement les modalités de ces accords. Voir ci-dessus « *Ententes de paiement anticipé de l'or* ».

Incidence de la sensibilité

Le tableau suivant présente une estimation du coût par once pour certains intrants, à l'exclusion de l'incidence du programme de couverture de la Société qui peut avoir une incidence sur les résultats d'exploitation de la Société, en supposant l'orientation de la production et des coûts pour 2026 :

	Changement de	l'incidence annualisée sur le coût des ventes en $/oz	l'incidence annualisée sur les coûts au comptant[1] en $/oz	l'incidence annualisée sur les CMTI[1] en $/oz
Prix du pétrole	10 $/baril	7 $	7 $	8 $
USD/CAD	0,10 $	46 $	46 $	78 $
EUR/USD	0,10 $	14 $	14 $	22 $

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ». Les coûts au comptant et en espèces et les CMTI par once d'or vendue comprennent Côté Gold, Westwood et Essakane sur une base attribuable de 70 %, 100 % et 85 %, respectivement.

Le coût des ventes et les coûts au comptant de la Société sont touchés par les paiements liés au prix de l'or et les redevances de Côté Gold et d'Essakane. Voir la section « Perspectives – Coûts ».

Rémunération des membres clés de la direction

La répartition des rémunérations du personnel de direction clé, composé des administrateurs et dirigeants de la Société, est la suivante :

	2025	2024	2023
Salaires et autres avantages sociaux	5,1 $	5,5 $	7,2 $
Prestations de retraite	2,7	0,7	2,1
Paiements basés sur des actions	3,9	3,2	4,2
	11,7 $	9,4 $	13,5 $

Capitaux propres

Nombre émis et en circulation (en millions)	31 décembre 2025	17 février 2026
Actions ordinaires	591,1	588,8
Options[1]	2,2	2,1

1. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour toutes les attributions d'actions en cours.

REVUE FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

	2025				2026			
(en millions $, sauf indication contraire)	Q4	Q3	Q2	Q1	Q4	Q3	Q2	Q1
Produits	1 088,1 $	706,7 $	580,9 $	477,1 $	469,9 $	438,9 $	385,3 $	338,9 $
Résultat net (perte nette)	444,7 $	155,2 $	85,9 $	46,5 $	91,1 $	602,5 $	92,5 $	61,7 $
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	406,6 $	139,4 $	78,7 $	39,7 $	86,2 $	594,1 $	84,5 $	54,8 $
Résultat (perte) de base par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,70 $	0,24 $	0,14 $	0,07 $	0,15 $	1,04 $	0,16 $	0,11 $
Résultat dilué (perte diluée) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,70 $	0,24 $	0,14 $	0,07 $	0,15 $	1,03 $	0,16 $	0,11 $

Au troisième trimestre de 2024, le bénéfice net d'exploitation a été plus élevé en raison de la reprise des dépréciations antérieures de l'unité génératrice de flux de trésorerie Westwood, qui comprend la mine fermée de Doyon.

Produits

Les produits se sont élevés à 1 088,1 millions $ au quatrième trimestre de 2025, provenant d'un volume de ventes record de 259 000 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 4 191 $ par once. Il s'agit d'une hausse de 618,2 millions $, ou 132 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation de 1 666 $ par once du prix réalisé de l'or et de l'augmentation continue du volume des ventes d'or à la mine Côté Gold.

Pour l'exercice, les produits se sont élevés à 2 852,8 millions $, provenant de ventes de 817 800 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 3 482 $ par once. Il s'agit d'une hausse de 1 219,8 millions $, ou 75 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation de 1 152 $ par once du prix réalisé de l'or et de l'augmentation du volume des ventes d'or, la mine Côté Gold n'ayant commencé à vendre de l'or qu'à partir du deuxième trimestre de 2024. Cette situation a été en partie contrebalancée par la baisse des volumes de ventes à Essakane et Westwood, ainsi que par

l'incidence des livraisons d'or conformément aux accords de paiement anticipé, y compris 31 000 onces livrées à un prix de tunnel de 2 925 $ par once et 13 000 onces livrées à un prix à terme de 1 753 $ par once.

Coût des ventes

Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, s'est élevé à 358,2 millions $ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 115,6 millions $, ou 48 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du volume des ventes d'or attribuable à la mise en production de l'exploitation de la mine Côté Gold, de redevances plus élevées à Côté Gold et Essakane découlant d'un prix de l'or plus élevé et d'un coût des ventes plus élevé à la mine Essakane en raison de la combinaison d'une plus faible proportion de stériles capitalisés au cours de la période, d'activités d'entretien plus importantes et de l'incidence de l'appréciation de la monnaie locale XOF, qui est arrimée à l'euro, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, s'est élevé à 1 225,7 millions $ pour l'exercice, en hausse de 416,4 millions $, ou 51 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du fait que la mine Côté Gold n'a commencé à vendre de l'or qu'à partir du deuxième trimestre de 2024, et à un coût des ventes plus élevé à la mine Essakane en raison de la combinaison d'une plus faible proportion de stériles capitalisés au cours de la période, d'activités d'entretien plus importantes et de l'incidence de l'appréciation de la monnaie locale XOF, qui est arrimée à l'euro, par rapport à l'exercice précédent.

Charge d'amortissement

La charge d'amortissement s'est établie à 136,3 millions $ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 39,9 millions $, ou 41 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du volume des ventes comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge d'amortissement s'est élevée à 420,9 millions $ pour l'exercice, en hausse de 147,2 millions $, ou 54 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du fait que la mine Côté Gold n'a commencé à vendre de l'or qu'à partir du deuxième trimestre de 2024, et de reprises de pertes de valeur antérieures au complexe minier de Westwood au troisième trimestre de 2024, hausse en partie contrebalancée par la baisse des volumes de production d'Essakane et Westwood et l'amortissement des actifs de découverture reportés à Essakane.

Coûts d'exploration

Les coûts d'exploration ont été de à 5,7 millions $ au quatrième trimestre de 2025, ce qui correspond à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les coûts de prospection se sont établis à 27,2 millions $ pour l'exercice, en hausse de 5,5 millions $, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des coûts de prospection dans le district de Chibougamau et à Côté Gold.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 14,9 millions $ au quatrième trimestre de 2025, en baisse de 0,4 million $, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de 3,8 millions $ en salaires et coûts de main-d'œuvre découlant des réductions de l'effectif au siège social au cours de la dernière année. Cette baisse a été en partie contrebalancée par une hausse de 1,9 million $ des frais juridiques et autres frais administratifs engagés au cours de la période et de 1,5 million $ découlant de coûts de mise en œuvre de logiciels infonuagiques.

Les frais généraux et administratifs ont été de 58,4 millions $ pour l'exercice, en hausse de 9,5 millions $, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des coûts de restructuration et d'autres frais administratifs de 10,9 millions $ engagés au cours de la période, de coûts de mise en œuvre de logiciels infonuagiques de 2,5 millions $ ainsi que d'une hausse de 1,8 million $ de la rémunération fondée sur des actions découlant de l'augmentation du cours des actions de la Société, en partie contrebalancés par une baisse de 5,7 millions $ en salaires et coûts de main-d'œuvre en raison des réductions de l'effectif au siège social.

Charge d'impôts sur le résultat

La Société est soumise à l'impôt dans diverses juridictions, notamment au Burkina Faso et au Canada. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence importante sur le taux d'imposition effectif de la Société, y compris la répartition géographique des revenus, les taux variables dans différentes juridictions, la non-comptabilisation d'actifs d'impôt, les allocations minières, les variations des taux de change, les modifications apportées aux lois fiscales et l'incidence de certaines opérations et évaluations. En raison du nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le taux d'imposition réel et de la sensibilité de provision pour impôts à ces facteurs, on s'attend à ce que le taux d'imposition réel de la Société fluctue d'une période à l'autre.

La charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 75,0 millions $ au quatrième trimestre de 2025, soit une hausse de 40,7 millions $, ou 119 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Elle comprend une charge d'impôt exigible de 65,4 millions $ et une charge d'impôts sur le résultat reportée de 9,6 millions $, en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'une charge d'impôt exigible de 40,3 millions $, ou 161 %, et en hausse sur le plan de la charge d'impôts sur le résultat reportée, de 0,4 million $, ou 4 %, respectivement. La charge d'impôts exigible était plus élevée au quatrième trimestre de 2025, principalement en raison de produits plus élevés à Essakane. La charge d'impôts sur le résultat reportée était plus élevée au quatrième trimestre de 2025, principalement en raison d'impôts miniers provinciaux plus élevés au Canada, compensés par un recouvrement d'impôts différés à Essakane.

La charge d'impôts a été de 237,5 millions $ pour l'exercice, en hausse de 108,1 millions $, ou 84 %, par rapport à l'exercice précédent. Elle comprend une charge d'impôt exigible de 198,9 millions $ et une charge d'impôts sur le résultat reportée de

38,6 millions $, en hausse par rapport à l'exercice précédent en raison d'une charge d'impôt exigible de 82,5 millions $, ou 71 %, et en hausse sur le plan de la charge d'impôts sur le résultat reportée de 25,6 million $, ou 197 %, respectivement. La charge d'impôt exigible pour l'exercice été plus élevée principalement en raison de la hausse des revenus à Essakane ainsi que d'impôts plus élevés liés au dividende de 2025 déclaré par Essakane. La charge d'impôts sur le résultat reportée pour l'exercice a été plus élevée, principalement en raison d'impôts miniers provinciaux plus élevés au Canada, contrebalancés par un recouvrement d'impôts différés à Essakane.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de divulgation

Les contrôles et les procédures de divulgation de la Société sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements pertinents sont communiqués à la haute direction afin de permettre des décisions en temps opportun concernant la divulgation requise. Une évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de divulgation de la Société, tels que définis dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été menée en date du 31 décembre 2025, sous la supervision du Comité de divulgation de la Société et avec la participation de la direction. À la lumière des résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de divulgation de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2025, ce qui donne l'assurance raisonnable que les renseignements devant être divulgués dans les documents annuels de la Société, les déclarations provisoires ou autres rapports déposés ou soumis par elle en vertu de la législation sur les valeurs mobilières sont consignés, traités, résumés et déclarés conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité des rapports financiers de la Société et de la préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière comprend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de registres qui reflètent fidèlement les activités de la Société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées comme il se doit afin de permettre la préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB ;
- assurent que les recettes et les dépenses de la Société sont effectuées uniquement conformément à l'autorisation de la direction et des administrateurs de la Société ;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps opportun des opérations non autorisées qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers consolidés.

À la suite d'une restructuration du siège social, la Société a élargi la portée des fonctions gérées par un fournisseur de services tiers concernant son programme de ressources d'entreprise (PRE) au cours de l'exercice. La Société a apporté des changements à ses contrôles et processus généraux en matière de technologie de l'information, y compris des contrôles manuels supplémentaires pendant la période de transition afin d'augmenter les contrôles généraux en matière de technologie de l'information. Il n'y a pas eu de changements importants dans le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au cours de la période ayant eu une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société ou qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière, y compris une évaluation des changements importants; qui peuvent avoir eu une incidence importante ou qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir eu une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, a été menée au 31 décembre 2025 par la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conclu que le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2025.

Limites des contrôles et procédures

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que toute divulgation des contrôles et des procédures et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçus soient-ils, peuvent avoir des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs du système de contrôle sont atteints.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES CRITIQUES

La direction de la Société porte des jugements dans son processus d'application des conventions comptables de la Société dans la préparation de ses états financiers consolidés. De plus, la préparation des données financières exige que la direction de la Société formule des hypothèses et des estimations sur les effets des éléments suivants : les événements futurs incertains sur la valeur comptable de l'actif et du passif de la Société à la fin de la période de déclaration et les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations, car le processus d'estimation est intrinsèquement incertain. Les estimations sont examinées de façon continue en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents dans les circonstances. Les révisions des estimations et les effets qui en découlent sur la valeur comptable de l'actif et du passif de la Société sont comptabilisés prospectivement. Les jugements, estimations et hypothèses critiques utilisés dans la préparation des états financiers consolidés de la Société figurent à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

RESSOURCES MINÉRALES ET RÉSERVES MINÉRALES au 31 décembre 2025[1,2,3,4,5,6,7,8]

Les ressources minérales comprennent les réserves minérales

	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t Au)	Onces (milliers)	Onces attribuables (milliers)
Côté Gold, Canada				**70 %**
Côté Gold				
Réserves minérales prouvées	116 055	1,05	3 902	2 731
Réserves minérales probables	101 112	0,97	3 139	2 197
Sous-total P et P	**217 167**	**1,01**	**7 041**	**4 929**
Ressources minérales mesurées	153 873	0,93	4 598	3 219
Ressources minérales indiquées	268 833	0,77	6 697	4 688
Sous-total M et I (incluant les réserves)	**422 707**	**0,83**	**11 295**	**7 907**
Ressources minérales présumées	62 760	0,60	1 206	844
Gosselin				
Ressources minérales indiquées	266 741	0,80	6 861	4 803
Ressources minérales présumées	37 840	0,79	959	671
Total I&I	**689 447**	**0,82**	**18 156**	**12 709**
Total présumé	**100 600**	**0,67**	**2 165**	**1 515**
Westwood, Canada				**100 %**
Réserves minérales prouvées	1 555	6,63	331	331
Réserves minérales probables	3 803	6,68	817	817
Sous-total P et P	**5 358**	**6,67**	**1 148**	**1 148**
Ressources minérales mesurées	1 619	7,21	375	375
Ressources minérales indiquées	10 324	6,09	2 022	2 022
Sous-total M et I (incluant les réserves)	**11 943**	**6,24**	**2 397**	**2 397**
Ressources minérales présumées	4 507	10,46	1 515	1 515
Essakane, Burkina Faso				**85 %**
Réserves minérales prouvées	22 178	0,64	457	388
Réserves minérales probables	34 903	1,09	1 219	1 036
Sous-total P et P	**57 081**	**0,91**	**1 676**	**1 425**
Ressources minérales mesurées	38 312	0,52	640	544
Ressources minérales indiquées	111 683	1,05	3 772	3 207
Sous-total M et I (incluant les réserves)	**149 995**	**0,91**	**4 412**	**3 750**
Ressources minérales présumées	24 195	1,10	853	725
Gossey				
Ressources minérales indiquées	14 795	0,75	355	302
Ressources minérales présumées	2 688	0,85	74	63
Total I&I	**164 790**	**0,90**	**4 767**	**4 052**
Total présumé	**26 883**	**1,07**	**927**	**788**
Complexe minier Nelligan[2], Canada				**100 %**
Nelligan				
Ressources minérales indiquées	122 000	0,95	3 700	3 700
Ressources minérales présumées	151 000	0,96	4 647	4 647
Monster Lake				
Ressources minérales indiquées	243	13,04	102	102

Ressources minérales présumées	1 046	14,83	499	499
Philibert[7]				**(75 %)[7]**
Ressources minérales indiquées	7 884	1,10	279	209
Ressources minérales présumées	48 465	1,10	1 709	1 282
Chevrier[7]				
Ressources minérales indiquées	6 400	1,26	260	260
Ressources minérales présumées	15 660	1,30	652	652
Total I&I	**136 527**	**0,99**	**4 341**	**4 271**
Total présumé	**216 171**	**1,08**	**7 507**	**7 079**
Diakha-Siribaya, Mali[8]				**90 %**
Ressources minérales indiquées	27 937	1,48	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,53	417	376
Total des réserves prouvées et probables	**279 606**	**1,10**	**9 865**	**7 502**
Ressources minérales mesurées et indiquées	**1 030 644**	**0,94**	**30 987**	**24 622**
Total des ressources minérales présumées	**356 628**	**1,09**	**12 530**	**11 273**

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées, qui ne sont pas des réserves minérales, ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
3. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
4. Les réserves minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de 2 000 $ par once pour Essakane et de 1 700 $ par once pour Côté Gold.
5. Les ressources minérales de 2025 ont été estimées au 31 décembre 2025 en utilisant un prix de l'or de : 2 500 $ par once pour Essakane, Westwood (y compris Grand Duc), Nelligan, Monster Lake et Gossey, et 2 100 $ l'once pour Côté Gold.
6. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya sont estimées en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. L'entente définitive visant la vente du projet aurifère Diakha-Siribaya, au Mali, à Managem S.A. a expiré le 31 décembre 2024 et n'a pas été prolongée. La Société cherche d'autres options pour la vente de cet actif.
7. Philibert (participation de 75 %, avec une option d'acquérir 100 % auprès de SOQUEM moyennant 3,5 millions $ CA) et Chevrier ont été acquis au moment de la clôture de la transaction de Northern Superior en décembre 2025. Les estimations des ressources minérales de ces actifs sont basées sur les données publiées dans les rapports techniques respectifs établis conformément au Règlement 43-101. Les ressources minérales de Chevrier (incluant les ressources présumées souterraines) ont été estimées en date du 23 septembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 800 $. Les ressources minérales de Philibert ont été estimées au 22 septembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 747 $ par once.
8. Au moment de l'acquisition de Northern Superior, les estimations publiées étaient de 3,75 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 8,65 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées, incluant Croteau. La Société a choisi d'exclure les ressources minérales précédemment associées à la propriété Croteau dans sa mise à jour de fin d'exercice, donnant lieu à des totaux publiés de 4,34 millions d'onces d'or de ressources minérales mesurées et indiquées et de 7,50 millions d'onces d'or de ressources minérales présumées.

Personnes qualifiées et informations techniques

Les renseignements techniques et scientifiques concernant les activités d'exploration contenus dans le présent document sont préparés sous la supervision de Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration, pour IAMGOLD et sont revus et vérifiés par elle. M[me] Bugnon est une « personne qualifiée » au sens donné à cette expression dans le *Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Christine Beausoleil, géologue professionnelle (directrice principale, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2025. Adrienne Rispoli, ing. (directrice principale, Exploitation minière et planification intégrée, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2025.

Pour les propriétés Philibert et Chevrier acquises récemment (le 19 décembre 2025), les estimations des ressources minérales fournies dans la présente déclaration sont basées sur les données publiées dans les rapports techniques respectifs établis conformément au Règlement 43-101. Les personnes qualifiées chargées de ces estimations ont consenti, pour les besoins du Règlement 43-101, que leurs données soient intégrées dans le présent rapport. IAMGOLD n'a pas révisé ou modifié les informations originales fournies pour ces propriétés. Pour Philibert, les personnes qualifiées M. Merouane Rachidi, P.Geo., et M. Claude Duplessis, P.Eng.; pour Chevrier, les personnes qualifiées sont M[me] Susan Lomas, P.Geo., M. André Liboiron, P.Geo. et M. Jonathan Lavoie, P.Eng.

Les personnes qualifiées mentionnées plus haut ont approuvé les informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci. Elles ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

La vérification des données comprend l'entrée et la revue des données par les géologues principaux du projet sur le site, la présentation de rapports hebdomadaires et mensuels à la direction de l'Exploration et la réalisation de visites sur le site du projet par la direction de l'Exploration pour examiner l'état d'avancement des activités du projet en cours et les données sous-jacentes aux résultats rapportés. Tous les résultats de forage pour les projets d'exploration ou les estimations de ressources et de réserves auxquelles il est fait référence dans le présent rapport de gestion ont été précédemment communiqués dans des communiqués de presse par la Société ou l'exploitant du projet, le cas échéant (voir les communiqués de presse dont il est fait mention) et ont été préparés conformément au Règlement 43-101. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des programmes de forage sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures

pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (taille HQ et NQ) sont sélectionnés par les géologues du projet et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est habituellement conservée au site à des fins de référence. En général, les intervalles d'échantillonnage sont de 1,0 à 1,5 mètre de long, et les trous à circulation inverse sont échantillonnés à des intervalles de 1,0 mètre à la foreuse. Les échantillons sont préparés et analysés sur place pour les mines productrices de la Société et dans des laboratoires régionaux accrédités pour les projets d'exploration de la Société au moyen de techniques d'analyse telles que la pyroanalyse standard d'une charge de 50 grammes, la pyroanalyse avec fini gravimétrique ou la lixiviation rapide au cyanure LeachWELL avec pyroanalyse d'une charge de 50 grammes.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les informations relatives aux propriétés minières de la Société, y compris les estimations des réserves minérales et des ressources minérales présentées dans le présent rapport, ont été préparées conformément au Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les exigences et les politiques de divulgation de la SEC pour les propriétés minières ont été modifiées en 2019 afin de les harmoniser plus étroitement avec les pratiques et les normes réglementaires actuelles de l'industrie et du monde entier, y compris le Règlement NI 43-101. Toutefois, les émetteurs privés étrangers qui déposent leur rapport annuel sur le formulaire 40-F auprès de la SEC conformément au Système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS »), comme la Société, peuvent utiliser le Règlement NI 43-101 plutôt que les exigences de divulgation de la SEC et ne sont pas tenues de communiquer des renseignements en vertu de la sous-partie 1300 du Règlement S-K lorsqu'ils déposent des relevés d'enregistrement et des rapports annuels conformément au MJDS. Par conséquent, les renseignements contenus dans le rapport peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Si la Société cesse d'être un émetteur privé étranger ou perd son droit de déposer son rapport annuel sur le formulaire 40-F conformément au MJDS, elle sera alors assujettie à la déclaration conformément à la sous-partie 1300 du Règlement S-K, qui diffère des exigences du Règlement 43-101. Les investisseurs américains sont invités à examiner de près la divulgation de la terminologie technique sous la rubrique « Information technique » de la NA de la Société déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca et déposé sous le formulaire 40-F auprès de la SEC à l'adresse http://www.sec.gov intégré par renvoi dans le présent rapport de gestion.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour une analyse des nouvelles normes comptables adoptées et des nouvelles normes comptables émises mais non encore en vigueur pouvant avoir une incidence sur la Société, se reporter à la note 3 de ses états financiers consolidés.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est soumise à divers risques commerciaux, opérationnels, géopolitiques, de sécurité, de marché et financiers qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les opérations et la situation financière futures de la Société et qui pourraient faire en sorte que ces activités. la situation opérationnelle et financière diffèrent sensiblement des énoncés prospectifs et des renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et comme il est décrit sous la rubrique « Mise en garde sur les renseignements prospectifs ».

Les lecteurs du présent rapport de gestion doivent tenir compte des renseignements inclus ou intégrés par renvoi dans le présent document, des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

La nature intrinsèquement volatile des activités de la Société, les géographies internationales et les économies émergentes et sous-développées dans lesquelles elle exerce ses activités font en sorte que ses activités, ses opérations et sa situation financière sont généralement exposées à des facteurs de risque importants. connus et inconnus, stables et instables, dont beaucoup échappent à son contrôle. La gestion de ces risques est un élément clé de la stratégie d'affaires de la Société et s'appuie sur une culture de gestion du risque et un système de gestion du risque d'entreprise (GRE). La vision des risques de la Société n'est pas statique. Une composante importante de l'approche de GRE consiste à déterminer les risques clés émergents ou en évolution, à gérer ces risques et à les intégrer aux processus existants d'évaluation, de mesure, de surveillance et de production de rapports en matière de GRE. Ces pratiques sont conçues pour s'assurer que la direction est tournée vers l'avenir dans son évaluation des risques. L'identification des principaux risques a lieu dans le cadre des activités commerciales, tout en poursuivant les stratégies approuvées et dans le cadre de l'exécution des responsabilités de surveillance des risques au niveau de la direction et du Conseil d'administration.

Les lecteurs sont avertis qu'aucun cadre ou système de GRE, y compris ceux utilisés par la Société, ne peut garantir que tous les risques pour la Société, à tout moment, sont correctement identifiés, évalués quant à leur importance ou leur incidence, gérés, efficacement contrôlés ou atténués.

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur la Société, ses activités commerciales et son rendement financier, veuillez consulter la divulgation des risques contenue dans la plus récente notice annuelle (« NA ») de la Société déposée auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières à www.sedarplus.ca et déposée sous le formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis à www.sec.gov/edgar, et est par les présentes intégrée par renvoi au présent rapport de gestion.

MESURES FINANCIÈRES[1] HORS PCGR

La Société présente certaines mesures financières hors PCGR en complément de ses états financiers consolidés intérimaires, qui sont établis conformément aux normes IFRS, notamment les mesures suivantes :

- Prix moyen réalisé de l'or par once vendue
- Coûts d'exploitation minière souterraine par tonne de minerai extrait, coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne usinée, coût d'usinage par tonne usinée et frais généraux et administratifs par tonne usinée
- Coûts décaissés excluant les redevances, coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, coûts de maintien tout inclus et coûts de maintien tout inclus par once vendue
- Profit net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres et profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres
- Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants
- Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)
- Flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière
- Coûts en immobilisations de maintien et d'expansion

La Société croit que, outre les mesures financières courantes établies conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent les présentes mesures financières hors PCGR pour évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Ces mesures de rendement financier hors PCGR, qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS.

Prix moyen réalisé de l'or par once vendue

Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et des crédits de sous-produits, qui, dans le cas de la Société, ne sont pas considérables, et fournit aux investisseurs un aperçu plus exact du rendement financier de la Société en fonction des produits moyens réalisés de la vente d'or au cours de la période considérée.

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Produits	1 088,1 $	469,9 $	2 852,8 $	1 633,0 $	987,1 $
Crédits de sous-produits et autres produits	(1,9)	(1,6)	(4,8)	(4,0)	(2,6)
Produits aurifères	1 086,2 $	468,3 $	2 848,0 $	1 629,0 $	984,5 $
Ventes (milliers d'onces)	259,0	185,4	817,8	699,0	503,4
Prix moyen réalisé de l'or par once[1, 2, 3] ($/once)	4 191 $	2 525 $	3 482 $	2 330 $	1 955 $

1. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.
2. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue est calculé en fonction des ventes de la Société provenant de la mine Côté Gold sur une base de 70 % et des mines Westwood et Essakane sur une base de 100 %.
3. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pour 2025 comprend la livraison de 75 000 onces à 2 305 $ par once selon l'accord de paiements anticipés de 2024 (quatrième trimestre de 2024 – 37 500 onces à 2 031 $ par once, 2024 – 137 500 onces à 2 012 $ par once livrées selon l'accord de paiements anticipés de 2022, 2023 – néant). Aucune livraison n'était requise au quatrième trimestre 2025, car les obligations de livraison ont été remplies au premier semestre de 2025.

Coûts d'exploitation minière souterraine par tonne de minerai extrait, coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne usinée, coût d'usinage par tonne usinée et frais généraux et administratifs par tonne usinée

Les coûts d'exploitation minière souterraine par tonne de minerai extrait et le coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne usinée désignent ce qui suit :

- Coûts d'exploitation minière (inclus dans les coûts de production) qui excluent les frais de découverture capitalisés pour les mines à ciel ouvert, moins les changements aux coûts associés aux piles de stockage de minerai et à la non-production, car ces coûts ne sont pas directement liés aux tonnes de minerai extraites, divisés par
- la somme du tonnage de minerai et des stériles extraits de mines en exploitation.

Le coût d'usinage par tonne usinée et les frais généraux et administratifs par tonne usinée désignent ce qui suit :

- Le coût d'usinage et les coûts généraux et administratifs (inclus dans les coûts de production), à l'exclusion des coûts de vente et des coûts de non-production, car ces coûts ne sont pas directement liés aux tonnes usinées, divisés par
- le tonnage de minerai usiné.

1. PCGR - Principes comptables généralement reconnus

IAMGOLD est d'avis que ces mesures de performance financière non conformes aux PCGR favorisent une plus grande transparence et aident les analystes, les investisseurs et les autres parties prenantes de la Société à évaluer le rendement des activités minières en éliminant l'incidence des variations des niveaux de production. La direction est consciente, et les investisseurs doivent en être avisés, que ces mesures de la performance par tonne peuvent être influencées par les fluctuations des activités d'extraction minière et activités de traitement. Cette limitation inhérente peut être partiellement atténuée par l'utilisation de cette mesure en conjonction avec les coûts de production et d'autres données préparés conformément aux IFRS. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS.

Côté Gold (sur une base de 100 %)

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024
Coûts de production	115,1 $	83,7 $	410,5 $	174,0 $
Ajustements :				
Augmentation/diminution des empilements	19,1	12,9	48,9	61,8
Coûts d'exploitation ajustés	134,2 $	96,6 $	459,4 $	235,8 $
Inclus dans les coûts d'exploitation ajustés :				
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert [A]	52,3	35,2	165,8	107,3
Coût d'usinage [B], déduction faite des coûts d'exploitation capitalisés	60,1	42,8	217,8	85,7
Frais généraux et administratifs [C]	21,8	17,8	75,8	42,0
Tonnes de minerai extraites à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	4 514	3 637	14 640	10 849
Tonnes de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	6 555	4 765	24 830	16 666
Tonnes de minerai et de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes) [D]	11 069	8 402	39 470	27 515
Minerai usiné (milliers de tonnes) [E]	2 874	2 433	10 889	4 948
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne de minerai extrait ($/tonne) [A/D]	4,72 $	4,19 $	4,20 $	3,90 $
Coût d'usinage par tonne usinée ($/tonne) [B/E]	20,91 $	17,59 $	20,00 $	17,32 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée ($/tonne) [C/E]	7,62 $	7,35 $	6,97 $	8,49 $

Les montants par tonne pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Westwood

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Coûts de production	45,1 $	39,0 $	177,3 $	155,3 $	148,5 $
Ajustements :					
Augmentation/diminution des empilements	(0,6)	1,4	3,9	(0,1)	3,6
Coûts d'exploitation ajustés	44,5 $	40,4 $	181,2 $	155,2 $	152,1 $
Formé de :					
Coûts d'exploitation minière souterraine [A]	27,7	23,0	109,9	88,9	78,9
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert [B]	2,4	4,6	16,4	19,1	26,9
Coût d'usinage [C]	7,6	7,6	31,5	26,8	24,4
Frais généraux et administratifs [D]	6,8	5,2	23,4	20,4	21,9
Tonnes de minerai extraites sous terre (en milliers de tonnes) [E]	105	98	382	354	280
Tonnes de minerai extraites à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	174	283	996	662	742
Tonnes de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	176	389	1 249	1 522	2 291
Tonnes de minerai et de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes) [F]	350	672	2 245	2 184	3 033
Minerai usiné (milliers de tonnes) [G]	299	267	1 154	1 107	1 034
Coûts d'exploitation minière souterraine par tonne de minerai extrait ($/tonne) [A/E]	264,72 $	233,72 $	287,85 $	250,86 $	281,76 $
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne de minerai ($/tonne) [B/F]	6,82 $	6,88 $	7,29 $	8,75 $	8,86 $
Coût d'usinage par tonne usinée ($/tonne) [C/G]	25,53 $	28,55 $	27,32 $	24,25 $	23,56 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée ($/tonne) [D/G]	22,69 $	19,70 $	20,31 $	18,44 $	21,30 $

Les montants par tonne pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Essakane

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Coûts de production	131,1 $	121,9 $	544,7 $	458,3 $	458,6 $
Ajustements :					
Augmentation/diminution des empilements	20,2	0,4	34,2	0,2	3,7
Coûts d'exploitation ajustés	151,3 $	122,3 $	578,9 $	458,5 $	462,3 $
Formé de :					
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert [A]	58,4	33,3	216,1	122,9	146,2
Coût d'usinage [B]	58,2	60,1	243,0	232,9	213,7
Frais généraux et administratifs [C]	34,7	28,9	119,8	102,7	102,4
Tonnes de minerai extraites à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	4 123	2 170	11 910	9 714	9 586
Tonnes de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes)	4 649	4 036	22 087	13 315	19 530
Tonnes de minerai et de stériles extraits de mines à ciel ouvert (en milliers de tonnes) [D]	8 772	6 206	33 997	23 029	29 116
Minerai usiné (milliers de tonnes) [E]	3 241	2 948	12 560	12 087	11 283
Coût net de l'exploitation minière à ciel ouvert par tonne de minerai extrait ($/tonne) [A/D]	6,66 $	5,37 $	6,36 $	5,34 $	5,02 $
Coût d'usinage par tonne usinée ($/tonne) [B/E]	17,95 $	20,35 $	19,35 $	19,26 $	18,94 $
Frais généraux et administratifs par tonne usinée ($/tonne) [C/E]	10,67 $	9,83 $	9,52 $	8,50 $	9,07 $

Les montants par tonne pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Coûts décaissés excluant les redevances, coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, CMTI et CMTI par once vendue

La Société présente les coûts décaissés excluant les redevances, les coûts décaissés par once vendue excluant les redevances, les coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, CMTI et CMTI par once vendue afin de fournir aux investisseurs des informations sur les mesures clés utilisées par la direction pour surveiller le rendement des sites miniers en production commerciale et leur capacité à générer des flux de trésorerie positifs.

Les coûts décaissés comprennent les coûts de prospection minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les dépenses en immobilisations, ni les coûts de prospection et d'évaluation. Les CMTI comprennent le coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement, les dépenses en immobilisations de maintien, qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts de prospection capitalisés, la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par le nombre d'onces d'or attribuables à la Société vendues par les sites miniers en production commerciale au cours de la période pour obtenir les coûts décaissés par once vendue excluant les redevances, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement entre les coûts décaissés excluant les redevances, les coûts décaissés, les CMTI, le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue excluant les redevances, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue sur une base attribuable et le coût des ventes dans les états financiers consolidés.

Trimestre terminé le 31 décembre 2025

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social	Total
Coût des ventes[1]	166,3	66,8	261,1	0,3	494,5
Charge d'amortissement[1]	(54,6)	(18,3)	(63,1)	(0,3)	(136,3)
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement	111,7 $	48,5 $	198,0 $	—	358,2 $
Redevances[2]	27,8	—	61,7	—	89,5
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement et des redevances	83,9 $	48,5 $	136,3 $	—	268,7 $
Ajustements :					
Crédits de sous-produits	(0,6)	(0,7)	(0,6)	—	(1,9)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(29,6)	—	(29,6)
Coûts décaissés – attribuables	111,1 $	47,8 $	167,8 $	—	326,7 $
Ajustements :					
Coûts en immobilisations de maintien[4]	36,4	15,5	25,9	—	77,8
Frais généraux et administratifs[5]	—	—	—	14,9	14,9
Autres coûts[6]	0,8	0,6	1,4	0,2	3,0
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(4,1)	—	(4,1)
CMTI – attribuables	148,3 $	63,9 $	191,0 $	15,1 $	418,3 $
Total des ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	87,7	37,1	114,1	—	238,9
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[7] ($/once vendue) – attribuables	1 271 $	1 307 $	1 475 $	—	1 374 $
Coûts décaissés – excluant les redevances[7] ($/once vendue) – attribuables	949 $	1 288 $	1 011 $	—	1 031 $
Coûts décaissés[7] ($/once vendue) – attribuables	1 265 $	1 288 $	1 471 $	—	1 367 $
CMTI[7] – toutes les exploitations ($/once vendue) – attribuables	1 688 $	1 719 $	1 674 $	64 $	1 750 $

1. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.
2. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
3. Ajustements à la consolidation d'Essakane (85 %) en fonction de sa part attribuable du coût des ventes.
4. Les dépenses d'immobilisations de maintien sont des dépenses nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels sur un site minier. Les dépenses en immobilisations de maintien sont décrites plus en détail ci-dessous.
5. Les frais généraux et administratifs excluent les charges ponctuelles importantes de cessation d'emploi.
6. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
7. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Trimestre terminé le 31 décembre 2024

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social	Total
Coût des ventes[1]	101,6 $	64,6 $	172,2 $	0,6 $	339,0 $
Charge d'amortissement[1]	(41,0)	(22,3)	(32,5)	(0,6)	(96,4)
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement	60,6 $	42,3 $	139,7 $	—	242,6 $
Redevances[2]	15,3	—	19,5		
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement et des redevances	45,3 $	42,3 $	120,2 $	—	207,8 $
Ajustements :					
Crédits de sous-produits	(0,2)	(0,2)	(0,2)	—	(0,6)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(14,0)	—	(14,0)
Coûts décaissés – attribuables	60,4 $	42,1 $	125,5 $	—	228,0 $
Ajustements :					
Coûts en immobilisations de maintien[4]	32,4	18,8	54,2	0,3	105,7
Frais généraux et administratifs[5]	—	—	—	9,7	9,7
Autres coûts[6]	1,3	1,1	3,1	0,1	5,6
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(5,7)	—	(5,7)
CMTI – attribuables	94,1 $	62,0 $	177,1 $	10,1 $	343,3 $
Total des ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	55,8	36,7	84,0	—	176,5
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[7] ($/once vendue) – attribuables	1 083 $	1 155 $	1 504 $	—	1 298 $
Coûts décaissés[7] – excluant les redevances ($/once vendue) – attribuables	902 $	1 148 $	1 291 $	—	1 138 $
Coûts décaissés[7] ($/once vendue) – attribuables	1 080 $	1 148 $	1 501 $	—	1 294 $
CMTI[7] – toutes les exploitations ($/once vendue) – attribuables	1 685 $	1 688 $	2 118 $	57 $	1 949 $

1. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.
2. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
3. Ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa part attribuable du coût des ventes.
4. Les dépenses d'immobilisations de maintien sont des dépenses nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels sur un site minier. Les dépenses en immobilisations de maintien sont décrites plus en détail ci-dessous.
5. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement et les charges ponctuelles importantes d'indemnités de départ.
6. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
7. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social	Total
Coût des ventes[1]	538,6 $	230,6 $	875,5 $	1,9	1 646,6 $
Charge d'amortissement[1]	(177,8)	(54,9)	(186,3)	(1,9)	(420,9)
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement	360,8 $	175,7 $	689,2 $	—	1 225,7 $
Redevances[2]	70,5	—	142,3	—	212,8
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement et des redevances	290,3	175,7	546,9	—	1 012,9
Ajustements :					
Crédits de sous-produits	(1,2)	(1,9)	(1,5)	—	(4,6)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(87,8)	—	(87,8)
Coûts décaissés – attribuables	359,6 $	173,8 $	599,9 $	—	1 133,3 $
Ajustements :					
Dépenses en immobilisations de maintien[4]	102,0	64,1	99,2	—	265,3
Frais généraux et administratifs[5]	—	—	—	58,4	58,4
Autres coûts[6]	2,5	2,6	5,8	(3,5)	7,4
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(12,8)	—	(12,8)
CMTI – attribuables	464,1 $	240,5 $	692,1 $	54,9	1 451,6 $
Total des ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	283,6	113,6	366,5	—	763,7
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[7] ($/once vendue) – attribuables	1 272 $	1 547 $	1 640 $	—	1 489 $
Coûts décaissés[7] – excluant les redevances ($/once vendue) – attribuables	1 020 $	1 530 $	1 300 $	—	1 230 $
Coûts décaissés[7] ($/once vendue) – attribuables	1 268 $	1 530 $	1 636 $	—	1 484 $
CMTI[7] – toutes les exploitations ($/once vendue) – attribuables	1 636 $	2 117 $	1 888 $	72	1 900 $

1. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.
2. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
3. Ajustements à la consolidation d'Essakane en fonction de sa part attribuable du coût des ventes. La tranche attribuable a été calculée en fonction de la participation de 85 % d'IAMGOLD après le 20 juin 2025, de la diminution depuis 90 % de la participation d'IAMGOLD, et par conséquent, la tranche attribuable précédant le changement de propriété a été calculée en fonction de la participation de 90 % d'IAMGOLD.
4. Les dépenses en immobilisations de maintien sont des dépenses nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels sur un site minier. Les dépenses en immobilisations de maintien sont décrits plus en détail ci-dessous.
5. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement et les charges ponctuelles importantes d'indemnités de départ.
6. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
7. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social	Total
Coût des ventes[1]	171,7 $	211,2 $	699,1 $	1,1 $	1 083,1 $
Charge d'amortissement[1]	(56,7)	(53,7)	(162,3)	(1,1)	(273,8)
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement	115,0 $	157,5 $	536,8 $	—	809,3 $
Redevances[2]	27,6	0,3	85,3		113,2
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement et des redevances	87,4 $	157,2 $	451,5 $	—	696,1 $
Ajustements :					
Crédits de sous-produits	(0,3)	(1,3)	(1,2)	—	(2,8)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(53,6)	—	(53,6)
Coûts décaissés – attribuables	114,7 $	156,2 $	482,0 $	—	752,9 $
Ajustements :					
Exclusion des coûts de préproduction – Côté Gold	(22,5)	—	—	—	(22,5)
Dépenses en immobilisations de maintien[4]	46,2	66,7	189,1	1,2	303,2
Frais généraux et administratifs[5]	—	—	—	42,4	42,4
Autres coûts[5]	1,5	5,0	13,0	0,4	19,9
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	—	(20,2)	—	(20,2)
CMTI – attribuables	139,9 $	227,9 $	663,9 $	44,0 $	1 075,7 $
Total des ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	111,1	133,9	408,7	—	653,7
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[7] ($/once vendue) – attribuables	1 035 $	1 177 $	1 182 $	—	1 156 $
Coûts décaissés[7] – excluant les redevances ($/once vendue) – attribuables	875 $	1 164 $	991 $	—	1 007 $
Coûts décaissés[7] ($/once vendue) – attribuables	1 032 $	1 167 $	1 179 $	—	1 152 $
CMTI[7] – toutes les exploitations ($/once vendue) – attribuables	1 658 $	1 702 $	1 625 $	67 $	1 716 $

1. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.
2. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
3. Ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa part attribuable du coût des ventes.
4. Les dépenses d'immobilisations de maintien sont des dépenses nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels sur un site minier. Les dépenses en immobilisations de maintien sont décrites plus en détail ci-dessous.
5. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement et les charges ponctuelles importantes d'indemnités de départ.
6. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
7. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Essakane	Siège social	Total
Coût des ventes[1]	175,9 $	686,0 $	1,1 $	863,0 $
Charge d'amortissement[1]	(31,3)	(183,6)	(1,1)	(216,0)
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement	144,6 $	502,4 $	—	647,0 $
Redevances[2]	0,2	52,7	—	52,9
Coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement et des redevances	144,4 $	449,7 $	—	594,1 $
Ajustements :				
Tranche des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	(13,5)	—	(13,5)
Autres coûts d'exploitation minière	(0,9)	(0,9)	—	(1,8)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	(48,8)	—	(48,8)
Coûts décaissés – attribuables	143,7 $	439,2 $	—	582,9 $
Ajustements :				
Dépenses en immobilisations de maintien[4]	64,7	130,8	0,5	196,0
Frais généraux et administratifs[5]	—	—	45,7	45,7
Autres coûts[6]	3,3	9,8	0,5	13,6
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle[3]	—	(14,1)	—	(14,1)
CMTI – attribuables	211,7 $	565,7 $	46,7 $	824,1 $
Total des ventes d'or (milliers d'onces) – attribuables	90,2	371,9	—	462,1
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement[7] ($/once vendue) – attribuables	1 600 $	1 216 $	—	1 291 $
Coûts décaissés[7] – excluant les redevances ($/once vendue) – attribuables	1 588 $	1 053 $	—	1 158 $
Coûts décaissés[7] ($/once vendue) – attribuables	1 591 $	1 181 $	—	1 261 $
CMTI[7] – toutes les exploitations ($/once vendue) – attribuables	2 344 $	1 521 $	101 $	1 783 $

1. Conformément à la note 35 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.
2. Comprend les contributions versées par la mine Essakane au fonds de développement des communautés locales, soit 1 % du revenu total.
3. Ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa part attribuable du coût des ventes.
4. Les dépenses en immobilisations de maintien sont des dépenses nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels sur un site minier. Les dépenses en immobilisations de maintien sont décrites plus en détail ci-dessous.
5. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement et les charges ponctuelles importantes d'indemnités de départ.
6. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'amortissement, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
7. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Coûts en immobilisations de maintien et d'expansion

Les dépenses en immobilisations de maintien représentent les coûts nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels d'un site minier, exception faite de tous les coûts relatifs aux projets de mise en valeur de la Société, ainsi que certains coûts engagés aux sites d'exploitation de la Société qualifiés comme étant à des fins d'expansion qui entraînent une forte hausse de la production annuelle ou de la production d'onces d'or sur la durée de vie de la mine, de la valeur actualisée nette ou des réserves. Les distinctions entre les dépenses en immobilisations de maintien et les dépenses en immobilisations d'expansion utilisées par la Société sont conformes aux lignes directrices établies par le World Gold Council. Les dépenses en immobilisations d'expansion représentent les dépenses en immobilisations engagés au titre de nouveaux projets et les dépenses en immobilisations liés à des projets d'envergure ou à l'expansion d'exploitations existantes lorsque ces projets apporteront des avantages importants aux exploitations. Cette mesure financière hors PCGR confère aux investisseurs une transparence concernant les dépenses en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités courantes à ses mines relativement aux dépenses en immobilisations globaux.

Rapprochement des dépenses en immobilisations engagées comme il est indiqué à la note sur les informations sectorielles dans les états financiers par rapport aux dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion engagés pour les trimestres terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	4e t. 2025	Maintien	Expansion	4e t. 2024
Dépenses en immobilisations corporelles	74,7 $	8,0 $	82,7 $	96,2 $	7,7 $	103,9 $
Moins : Côté Gold (part de 9,7 % jusqu'à la date de rachat)	—	—	—	(2,6)	(0,3)	(2,9)
Total partiel	74,7 $	8,0 $	82,7 $	93,6 $	7,4 $	101,0 $
Côté Gold (participation d'IMG)	30,7	5,7	36,4	25,6	5,4	31,0
Westwood	15,1	1,5	16,6	18,5	(0,1)	18,4
Essakane	28,9	0,8	29,7	49,0	2,1	51,1
Siège social	—	—	—	0,5	—	0,5

Rapprochement des dépenses en immobilisations et des coûts de prospection et d'évaluation selon l'état des flux de trésorerie dans les états financiers concernant les dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion pour les trimestres terminés les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	4e t. 2025	Maintien	Expansion	4e t. 2024
Dépenses en immobilisations corporelles	74,7 $	8,0 $	82,7 $	96,2 $	7,7 $	103,9 $
Ajustements du fonds de roulement	4,6	1,2	5,8	13,7	2,8	16,5
Dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie	79,3	9,2	88,5	109,9	10,5	120,4
Moins : Côté Gold (part de 9,7 % jusqu'à la date de rachat)	—	—	—	(3,3)	(0,7)	(4,0)
Total partiel	79,3 $	9,2 $	88,5 $	106,6 $	9,8 $	116,4 $
Côté Gold (participation d'IMG)	36,4	8,4	44,8	33,3	7,8	41,1
Westwood	16,9	—	16,9	18,8	(0,1)	18,7
Essakane	26,0	0,8	26,8	54,2	2,1	56,3
Siège social	—	—	—	0,3	—	0,3

Rapprochement des dépenses en immobilisations engagées comme il est indiqué à la note sur les informations sectorielles dans les états financiers par rapport aux dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion engagées pour les exercices terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	2025	Maintien	Expansion	2024
Dépenses en immobilisations corporelles	274,7 $	32,6 $	307,3 $	296,2 $	225,8 $	522,0 $
Moins : Côté Gold (part de 9,7 % jusqu'à la date de rachat)	—	—	—	(5,4)	(29,7)	(35,1)
Total partiel	274,7 $	32,6 $	307,3 $	290,8 $	196,1 $	486,9 $
Côté Gold (participation d'IMG)	103,8	23,7	127,5	42,7	191,0	233,7
Westwood	63,9	1,5	65,4	66,1	—	66,1
Essakane	106,9	7,4	114,3	180,4	5,1	185,5
Siège social	0,1	—	0,1	1,6	—	1,6

Rapprochement des dépenses en immobilisations et des coûts de prospection et d'évaluation selon l'état des flux de trésorerie dans les états financiers concernant les dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	2025	Maintien	Expansion	2024
Dépenses en immobilisations corporelles	274,7 $	32,6 $	307,3 $	296,2 $	225,8 $	522,0 $
Ajustements du fonds de roulement	(7,8)	(4,5)	(12,3)	13,3	23,3	36,6
Dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie	266,9	28,1	295,0	309,5	249,1	558,6
Moins : Côté Gold (part de 9,7 % jusqu'à la date de rachat)	—	—	—	(5,5)	(32,7)	(38,2)
Total partiel	266,9 $	28,1 $	295,0 $	304,0 $	216,4 $	520,4 $
Côté Gold (participation d'IMG)	102,0	20,7	122,7	47,0	211,5	258,5
Westwood	65,5	—	65,5	66,7	—	66,7
Essakane	99,2	7,4	106,6	189,1	4,9	194,0
Siège social	0,2	—	0,2	1,2	—	1,2

Rapprochement des dépenses en immobilisations engagées selon la note sectorielle dans les états financiers concernant les dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion engagées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	2023
Coûts en immobilisations corporelles	200,3 $	733,9 $	934,2 $
Moins : Côté Gold (participation d'IMG)	—	(77,1)	(77,1)
Total partiel	200,3 $	656,8 $	857,1 $
Côté Gold (participation d'IMG)	—	654,5	654,5
Westwood	65,0	0,6	65,6
Essakane	134,9	1,7	136,6
Siège social	0,4	—	0,4

1. Les valeurs comparatives reflètent le montant du capital correspondant à la participation proportionnelle transférée en 2023.

Rapprochement des dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie dans les états financiers concernant les dépenses en immobilisations de maintien et d'expansion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

(en millions $, sauf indication contraire)	Maintien	Expansion	2023
Dépenses en immobilisations corporelles	200,3 $	733,9 $	934,2 $
Ajustements du fonds de roulement	(4,3)	(22,6)	(26,9)
Dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie	196,0	711,3	907,3
Moins : Côté Gold (participation d'IMG)[1]	—	(77,1)	(77,1)
Total partiel	196,0 $	634,2 $	830,2 $
Côté Gold (participation d'IMG)	—	631,6	631,6
Westwood	64,7	0,6	65,3
Essakane	130,8	2,0	132,8
Siège social	0,5	—	0,5

1. Les valeurs comparatives reflètent le montant du capital correspondant à la participation proportionnelle transférée en 2023.

RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA (résultat avant intérêts, impôts, amortissement et frais financiers) est un indicateur de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour financer les besoins en fonds de roulement, le service de la dette et les dépenses en immobilisations.

Le RAIIA ajusté représente le RAIIA exclusion faite de certaines incidences, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, une perte (gain) non réalisée sur dérivés non utilisés à des fins de couverture, des pertes de valeur et des reprises de perte de valeur, une dépréciation d'actifs et des pertes (gains) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement opérationnel récurrent. La direction estime que ces informations supplémentaires sont utiles aux investisseurs pour comprendre la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie d'exploitation en excluant du calcul les montants hors trésorerie et les montants en trésorerie qui ne sont pas représentatifs du rendement récurrent des activités sous-jacentes pour les périodes présentées.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le RAIIA et le RAIIA ajusté par rapport aux états financiers consolidés :

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Profit (perte) avant les impôts sur les résultats					
Majoré de ce qui suit :	519,7 $	125,4 $	969,8 $	977,2 $	128,2 $
Amortissement	136,3	96,7	420,9	275,0	217,4
Frais financiers	29,5	37,4	112,2	70,8	21,0
RAIIA	685,5 $	259,5 $	1 502,9 $	1 323,0 $	366,6 $
Éléments ajustés :					
(Gain)/perte non réalisé(e) sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	19,1	(3,0)	26,7	(23,3)	(8,7)
Dépréciation de la VNR des stocks d'empilement/produits finis	—	—	—	—	3,2
Tranche des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	—	—	13,5
Dépréciation de la propriété Jubilee	—	—	—	—	1,3
Perte de valeur (reprise)	—	—	12,2	(455,5)	—
(Gain)/perte de change	1,7	4,1	0,6	1,0	12,8
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	—	(34,1)	—	(34,1)	(109,1)
Recouvrements d'assurance	—	—	—	(27,3)	(0,6)
Dépréciation d'actifs	—	1,2	2,6	1,4	1,3
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	4,0	(13,0)	8,0	(13,4)	9,7
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	(0,5)	(0,4)	(2,0)	(1,8)	4,3
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui	—	—	—	—	(15,5)
Gain sur la vente de redevances	—	—	(4,9)	—	—
Confiscation des stocks de charbon fin	—	—	—	—	13,5
Règlement du dossier du charbon fin	—	—	—	—	15,0
Indemnités de cessation d'emploi	—	5,4	4,0	5,6	2,4
Autre	0,3	(4,3)	0,4	5,0	5,4
RAIIA ajusté	710,1 $	215,4 $	1 550,5 $	780,6 $	315,1 $
Comprend les activités abandonnées :					
RAIIA – activités abandonnées	—	—	—	—	14,4 $
Éléments ajustés :					
Perte sur la vente de Rosebel	—	—	—	—	7,4
Indemnités de cessation d'emploi	—	—	—	—	1,5
Dépréciation d'actifs	—	—	—	—	0,1
RAIIA ajusté provenant d'activités abandonnées	—	—	—	—	23,4 $
RAIIA	685,5 $	259,5 $	1 502,9 $	1 323,0 $	381,0 $
RAIIA ajusté	710,1 $	215,4 $	1 550,5 $	780,6 $	338,5 $

Profit net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux porteurs de capitaux propres

Le profit net (la perte nette) ajusté(e) attribuable aux porteurs de capitaux propres représente le profit net (la perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres exclusion faite de certaines incidences, nettes d'impôts, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, un gain (une perte) non réalisé(e) sur dérivés et bons de souscription non utilisés à des fins de couverture, des charges d'amortissement et des reprises de pertes de valeur, une dépréciation d'actifs et une perte (un gain) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie qui sont non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments ne sont pas représentatifs du rendement opérationnel récurrent. Cette mesure ne représente pas nécessairement le profit net (perte nette) ou les flux de trésorerie établis conformément aux IFRS. La direction estime que cette mesure reflète mieux le rendement de la Société pour la période courante ainsi que le rendement prévu pour les périodes futures. Par conséquent, la Société croit que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer le rendement sous-jacent de la Société.

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat (perte) avant les charges d'impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle dans les états consolidés des résultats (perte) et du résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société.

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Profit (perte) avant les impôts sur les résultats et les participations ne donnant pas le contrôle	519,7 $	125,4 $	969,8 $	977,2 $	128,2 $
Éléments ajustés :					
Gain/(perte) non réalisé(e) sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	19,1	(3,0)	26,7	(23,3)	(8,7)
Dépréciation de la VNR des stocks d'empilement/produits finis	—	—	—	—	3,4
Tranche des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	—	—	14,5
Dépréciation de la propriété Jubilee	—	—	—	—	1,3
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui	—	—	—	—	(15,5)
Autres frais financiers	(2,9)	0,6	5,4	4,2	7,9
Perte de valeur (reprise)	—	—	12,2	(455,5)	—
(Gain)/perte de change	1,7	4,1	0,6	1,0	12,8
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	—	(34,1)	—	(34,1)	(109,1)
Recouvrements d'assurance	—	—	—	(27,3)	(0,6)
Dépréciation d'actifs	—	1,2	2,6	1,4	1,3
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	4,0	(13,0)	8,0	(13,4)	9,7
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	(0,5)	(0,4)	(2,0)	(1,8)	4,3
Gain sur la vente de redevances	—	—	(4,9)	—	—
Prime de remboursement anticipé sur prêt à terme de second rang	12,0	—	16,0	—	—
Confiscation des stocks de charbon fin	—	—	—	—	13,5
Règlement du dossier du charbon fin	—	—	—	—	15,0
Indemnités de cessation d'emploi	—	5,4	4,0	5,6	2,4
Autre	0,3	(4,3)	0,4	5,0	5,4
Profit ajusté avant impôts sur les résultats et participations ne donnant pas le contrôle	553,4 $	81,9 $	1 038,8 $	439,0 $	85,8 $
Impôts sur le résultat	(75,0)	(34,3)	(237,5)	(129,4)	(30,7)
Impôts sur la conversion des monnaies des soldes d'impôts différés sur le résultat	(35,3)	9,9	(21,8)	10,8	(2,2)
Incidence fiscale des éléments ajustés	0,8	4,6	(2,4)	3,8	0,6
Participations ne donnant pas le contrôle	(38,1)	(4,9)	(67,9)	(28,2)	(8,8)
Profit net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux porteurs de capitaux propres	405,8 $	57,2 $	709,2 $	296,0 $	44,7 $
Profit net (perte nette) ajusté(e) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,70 $	0,10 $	1,23 $	0,55 $	0,09 $
Comprend les activités abandonnées :					
Profit net (perte nette) ajusté(e) avant les impôts sur les résultats et les participations ne donnant pas le contrôle – activités abandonnées	—	—	—	—	14,3 $
Éléments ajustés :					
Perte sur la vente de Rosebel	—	—	—	—	7,4

Indemnités de cessation d'emploi	—	—	—	—	1,5
Dépréciation d'actifs	—	—	—	—	0,1
Profit ajusté avant impôts sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle — activités abandonnées	—	—	—	—	23,3 $
Impôts sur le résultat	—	—	—	—	(8,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(0,7)
Profit net ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	—	—	—	—	14,6 $
Profit net ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	—	—	—	—	0,03 $
Profit net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux porteurs de capitaux propres	405,8 $	57,2 $	709,2 $	296,0 $	59,3 $
Profit net (perte nette) ajusté(e) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,70 $	0,10 $	1,23 $	0,55 $	0,12 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en millions)	577,7	571,3	575,1	539,8	480,6

Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement

La Société fait référence à la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, qui est calculée comme la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation diminuée des éléments du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants. Plusieurs facteurs peuvent rendre le fonds de roulement volatil, notamment une accumulation ou une diminution des stocks. La direction estime que cette mesure hors PCGR, qui exclut ces éléments hors trésorerie, permet aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société en matière de flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation.

(en millions $, sauf indication contraire)	4e t. 2025	4e t. 2024	2025	2024	2023
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	701,7 $	102,6 $	1 142,6 $	486,0 $	144,0 $
Éléments ajustés des éléments du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants					
Créances et autres actifs courants	(35,7)	20,9	11,9	45,6	(18,0)
Stocks et empilements de minerai non courants	63,8	20,3	105,9	51,4	76,6
Fournisseurs et autres créditeurs	(38,2)	(16,6)	(56,0)	17,4	(43,7)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement – activités poursuivies	691,6 $	127,2	1 204,4 $	600,4	158,9
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement – activités abandonnées	—	—	—	—	21,9 $
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	691,6 $	127,2 $	1 204,4 $	600,4 $	180,8 $

Flux de trésorerie disponible provenant des sites d'exploitation minière

Les flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière correspondent aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation des sites miniers, déduction faite des dépenses en immobilisations des sites d'exploitation minière. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer la capacité de la Société d'exploiter ses sites miniers sans avoir à emprunter ou à utiliser la trésorerie existante.

Trimestre terminé le 31 décembre 2025

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social et autres	Total
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	241,8 $	106,1 $	367,2 $	(13,4) $	701,7 $
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie d'exploitation utilisé aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	—	—	—	13,4	13,4
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	241,8 $	106,1 $	367,2 $	—	715,1 $
Dépenses en immobilisations	44,8	16,9	26,8	—	88,5
Moins :					
Dépenses en immobilisations liés aux projets généraux et de mise en valeur	—	—	—	—	—
Coûts en immobilisations liés aux sites d'exploitation minière	44,8 $	16,9 $	26,8 $	—	88,5 $
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	197,0 $	89,2 $	340,4 $	—	626,6 $

Trimestre terminé le 31 décembre 2024

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social et autres	Total
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	61,8 $	60,0 $	76,3 $	(95,5) $	102,6 $
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie d'exploitation utilisé aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	—	—	—	95,5	95,5
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	61,8 $	60,0 $	76,3 $	—	198,1 $
Dépenses en immobilisations	44,9	18,7	56,3	0,5	120,4
Moins :					
Dépenses en immobilisations liés à la construction, aux projets de mise en valeur et au siège social	—	—	—	(0,5)	(0,5)
Dépenses en immobilisations liés aux sites d'exploitation minière	44,9 $	18,7 $	56,3 $	—	119,9 $
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	16,9 $	41,3 $	20,0 $	—	78,2 $

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social et autres	Total
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	606,8 $	214,1 $	672,9 $	(351,2) $	1 142,6 $
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie d'exploitation utilisé aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	—	—	—	351,2	351,2
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	606,8 $	214,1 $	672,9 $	—	1 493,8 $
Dépenses en immobilisations	122,7	65,5	106,6	0,2	295,0
Moins :					
Coûts en immobilisations liés aux projets généraux et de mise en valeur	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Dépenses en immobilisations liés aux sites d'exploitation minière	122,7 $	65,5 $	106,6 $	—	294,8 $
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	484,1 $	148,6 $	566,3 $	—	1 199,0 $

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en millions $, sauf indication contraire)	Côté Gold	Westwood	Essakane	Siège social et autres	Total
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	128,3 $	161,1 $	444,5 $	(247,9) $	486,0 $
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie d'exploitation utilisé aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	—	—	—	247,9	247,9
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	128,3 $	161,1 $	444,5 $	—	733,9 $
Dépenses en immobilisations	88,1	66,7	194,0	209,8	558,6
Moins :					
Dépenses en immobilisations liés à la construction, aux projets de mise en valeur et au siège social	—	—	—	(209,8)	(209,8)
Dépenses en immobilisations liés aux sites d'exploitation minière	88,1 $	66,7 $	194,0 $	—	348,8 $
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière	40,2 $	94,4 $	250,5 $	—	385,1 $

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en millions $, sauf indication contraire)	Westwood	Essakane	Siège social et autres	Total
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation – activités poursuivies	22,5 $	223,8 $	(102,3) $	144,0 $
Majoré de ce qui suit :				
Flux de trésorerie d'exploitation utilisé aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	—	—	102,3	102,3
Flux de trésorerie provenant des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	22,5	223,8	—	246,3
Dépenses en immobilisations– activités poursuivies	65,3	132,8	709,2	907,3
Moins :				
Dépenses en immobilisations liés à la construction, aux projets de mise en valeur et au siège social	—	—	(709,2)	(709,2)
Dépenses en immobilisations des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	65,3	132,8	—	198,1
Flux de trésorerie des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	(42,8)	91,0	—	48,2
Flux de trésorerie provenant des sites miniers – activités abandonnées	—	—	15,4	15,4
Dépenses en immobilisations provenant des activités abandonnées	—	—	(9,5)	(9,5)
Flux de trésorerie des sites d'exploitation minière – activités abandonnées	—	—	5,9	5,9
Total des flux de trésorerie disponibles provenant des sites d'exploitation minière	(42,8) $	91,0 $	5,9 $	54,1 $

Liquidités disponibles et trésorerie (dette) nette

Les liquidités correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et au crédit disponible en vertu de la facilité de crédit. La trésorerie (dette) nette correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme diminués de la dette à long terme, des obligations locatives et de la partie de la facilité de crédit utilisée. La Société estime que cette mesure fournit aux investisseurs des informations supplémentaires sur les liquidités de la Société.

(en millions $, sauf indication contraire)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421,9 $	347,5 $	367,1 $
Placements à court terme	1,0	1,0	—
Facilité de crédit disponible	445,7	418,5	387,0
Liquidités disponibles	868,6 $	767,0 $	754,1 $

(en millions $, sauf indication contraire)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421,9 $	347,5 $	367,1 $
Placements à court terme	1,0	1,0	—
Obligations locatives	(112,0)	(124,2)	(121,3)
Dette à long terme[1]	(651,0)	(1 072,1)	(857,3)
Lettres de crédit consenties aux termes de la facilité de crédit	(4,3)	(11,5)	(38,0)
Trésorerie (dette) nette	(344,4) $	(859,3) $	(649,5) $

1. Comprend le capital des billets de 450,0 millions $, le prêt à terme de néant, la facilité de crédit de 200 millions $ et le prêt pour équipement de 1,0 million $ (établis respectivement à 450,0 millions $, à 400 millions $, à 220,0 millions $ et à 2,1 millions $ au 31 décembre 2024, et respectivement à 450,0 millions $, à 400 millions $, à néant et à 7,3 millions $ au 31 décembre 2023). Exclut les coûts de transaction différés et les dérivés intégrés relatifs aux billets et au prêt à terme.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion ou intégrés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent rapport de gestion. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « maintenir », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

En particulier, les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, ceux figurant dans les sections « Au sujet d'IAMGOLD », « Faits saillants », « Perspectives », « Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance », « Opérations », « Situation financière » et « Analyse financière trimestrielle », et comprennent, sans s'y limiter, les énoncés ayant trait à : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les coûts et dépenses en immobilisations et d'autres dépenses comme les coûts d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif, la valeur à long terme et la répartition des capitaux; la mise à jour du plan minier ; les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente de l'actif malien ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité, y compris les engagements connexes et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de développement durable et leurs répercussions ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs ; les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions liées à la main-d'œuvre ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; le financement par actions ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les

stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter : les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; les tarifs douaniers et la hausse des coûts des fournitures et de l'équipement, la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis à l'égard de produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité de capitaux ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés aux acquisitions et aux cessions ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences en matière de transition énergétique ; l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, les sécheresses, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon

des modalités acceptables ; les relations avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, ou le formulaire 40-F sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

`

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2025

INDEX

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	58
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	59
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	60
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	62
États de la situation financière consolidés	63
États des résultats (de la perte) consolidés	64
États consolidés du résultat global (de la perte globale)	65
États consolidés des flux de trésorerie	66
États consolidés des variations des capitaux propres	67
Notes afférentes aux états financiers consolidés	68 à 110

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

Les états financiers consolidés d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») ci-joints, leur présentation et l'information contenue dans le rapport de gestion, y compris les renseignements établis par des spécialistes, sont la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'information financière de la Société qui figure dans le rapport de gestion est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité du processus lié à la présentation de l'information financière consolidée. La direction maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à l'autorisation adéquate des transactions, la protection des actifs et la production d'une information financière fiable. La direction choisit les principes et les méthodes comptables appropriés qui s'appliquent aux contextes dans lesquels évolue la Société, et détermine certains montants divulgués à partir d'estimations ou de jugements.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement au moyen de son comité d'audit et des finances, qui se compose de membres du conseil indépendants. Le conseil d'administration a également désigné le président du comité d'audit et des finances à titre d'expert financier du conseil d'administration. Le comité d'audit et des finances rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes afin de discuter de questions touchant les contrôles internes, l'audit et les exigences en matière de présentation de l'information financière. Le comité d'audit et des finances s'assure que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses obligations, passe en revue les états financiers consolidés trimestriels et annuels et tout rapport produit par les auditeurs externes et émet ses recommandations au sujet de la nomination des auditeurs externes pour examen par le conseil d'administration et l'approbation des actionnaires.

Les auditeurs externes vérifient les états financiers consolidés annuellement au nom des actionnaires de la Société. Les auditeurs externes ont plein et libre accès à la direction et au comité d'audit et des finances.



Renaud Adams
Président et chef de la direction
17 février 2026



Maarten Theunissen
Chef de la direction financière
17 février 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception, la mise en place et l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025. À la lumière de cette évaluation, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conclu que le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2025.

L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 a été auditée par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, comme indiqué dans leur rapport à la page 58 des états financiers consolidés.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation :

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés des résultats (de la perte), du résultat global (de la perte globale), des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que des notes afférentes ci-jointes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2025, d'après les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 17 février 2026 exprime une opinion sans réserve de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui correspondent à ces risques. Ces procédures comprenaient l'examen, par sondages, des éléments probants relatifs aux montants et à l'information divulguée dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit présentée ci-après découle de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit et des finances, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont importants par rapport aux états financiers consolidés ; 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La présentation d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

Évaluation de la provision pour obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Tel qu'il est indiqué à la note 14 des états financiers consolidés, la provision pour obligations liées à la mise hors service d'immobilisations était de 287,6 millions $ au 31 décembre 2025. La Société constitue une provision fondée sur la meilleure estimation du coût futur de remise en état des mines et des installations de production connexes. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peuvent être révisées sur la base des modifications apportées aux lois et règlements et de la disponibilité de nouvelles informations, telles que l'évolution des réserves correspondant à une variation de la DVM, l'évolution des taux d'actualisation, les plans de fermeture approuvés et les coûts estimatifs des activités de remise en état et de l'acquisition ou de la construction d'une nouvelle mine.

Nous avons déterminé que la disposition relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations était une question critique de l'audit. Un jugement important de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés comme intrants pour la provision. Cette hypothèse était difficile à évaluer, car les coûts futurs sont sujets à une variabilité qui peut être difficile à estimer de façon fiable.

Voici les principales procédures que nous avons suivies pour régler cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles internes sur le processus de la Société afin d'estimer le montant des flux de trésorerie futurs. Aux fins de la sélection des coûts futurs estimatifs, nous les avons comparés aux estimations de coûts préparées par des experts indépendants de la direction. Nous avons comparé les activités de remise en état prévues incluses dans l'estimation de la direction aux plans de fermeture de mine approuvés par le gouvernement ou aux plans de fermeture de mine actuels préparés conformément aux lois et règlements locaux. Nous avons évalué la compétence, la capacité et l'objectivité des experts de la direction qui ont produit les plans de fermeture de la mine applicables et estimé les coûts futurs de remise en état des mines en évaluant leurs qualifications professionnelles, leur expérience de l'industrie et leur connaissance des exigences législatives applicables et des pratiques de pointe de l'industrie.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 1998.

Toronto (Canada)
17 février 2026

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation :

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») au 31 décembre 2025, d'après les critères établis dans le rapport intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société maintenait, à tous égards importants, un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière au 31 décembre 2025, d'après les critères établis dans le rapport intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, les états consolidés de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, les états consolidés des résultats (de la perte), de résultat global (de la perte globale), des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie s'y rapportant pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »), et notre rapport en date du 17 février 2026 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, et cette évaluation est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière est maintenu, à tous égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse notable, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Notre audit comportait également la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la Société ; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les recettes et les dépenses de la Société ne sont faites qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou de la diminution du niveau de respect des politiques ou des procédures.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)

17 février 2026

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

(en millions de dollars américains)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		421,9 $	347,5 $
Créances et autres actifs courants	9	79,6	48,9
Stocks	10	377,0	271,9
Actifs détenus en vue de la vente	6	25,2	—
		903,7	668,3
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	11	4 162,8	4 269,4
Actifs de prospection et d'évaluation	12	396,1	79,6
Trésorerie soumise à restrictions	8	71,0	68,4
Stocks	10	194,8	153,0
Autres actifs	13	124,1	135,7
		4 948,8	4 706,1
		5 852,5 $	5 374,4 $
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		329,1 $	264,8 $
Impôts sur le résultat exigibles		99,6	62,7
Tranche courante des provisions	14	5,1	14,5
Tranche courante des obligations locatives	15	32,3	28,8
Tranche courante de la dette à long terme	18	1,0	1,0
Tranche courante du produit différé	19	—	151,1
Autres passifs courants	17	50,0	27,7
		517,1	550,6
Passifs non courants			
Passifs d'impôts différés sur le résultat	16	52,6	14,0
Provisions	14	308,3	285,1
Obligations locatives	15	79,7	95,4
Dette à long terme	18	648,8	1 027,9
Autres passifs	17	0,1	0,7
		1 089,5	1 423,1
		1 606,6	1 973,7
Capitaux propres			
Attribuables aux porteurs de capitaux propres			
Actions ordinaires		3 383,8	3 070,6
Surplus d'apport		(27,4)	57,6
Résultats non distribués		872,6	259,4
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(37,6)	(50,9)
		4 191,4	3 336,7
Participations ne donnant pas le contrôle		54,5	64,0
		4 245,9	3 400,7
Engagements	14, 36		
Événements postérieurs	23(c)(i)		
		5 852,5 $	5 374,4 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Signé au nom du Conseil d'administration,



David Smith, président



Murray Suey, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS (DE LA PERTE) CONSOLIDÉS

(en millions $ US, sauf les données par action)	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Produits		2 852,8 $	1 633,0 $
Coût des ventes	26	(1 646,6)	(1 083,1)
Profit brut (perte)		1 206,2	549,9
Frais généraux et administratifs	27	(58,4)	(48,9)
Coûts d'exploration		(27,2)	(21,7)
Reprise (charge) de perte de valeur, nette	28	(12,2)	455,5
Autres produits (charges)	29	(14,8)	9,2
Profit (perte) d'exploitation		1 093,6	944,0
Frais financiers	30	(112,2)	(70,8)
Gain (perte) de change		(0,6)	(1,0)
Gain sur la vente des actifs de Bambouk		—	34,1
Produits (perte) d'intérêts, sur dérivés et autres placements	31	(11,0)	70,9
Profit (perte) avant impôts sur le résultat		969,8	977,2
Charge d'impôts sur le résultat	16	(237,5)	(129,4)
Résultat net (perte nette)		732,3 $	847,8 $
Résultat net (perte nette) attribuable aux :			
Porteurs de capitaux propres		664,4 $	819,6 $
Participations ne donnant pas le contrôle		67,9	28,2
Résultat net (perte nette)		732,3 $	847,8 $
Attribuable aux porteurs de capitaux propres			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base	33	575,1	539,8
Dilué	33	581,7	545,9
Résultat (perte) de base par action	33	1,16 $	1,52 $
Résultat (perte) dilué(e) par action	33	1,14 $	1,50 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (DE LA PERTE GLOBALE)

(en millions $ US)	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Résultat net (perte nette)		732,3 $	847,8 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états des résultats (perte)			
Variation dans la réserve de la juste valeur des titres négociables			
Variation non réalisée nette de la juste valeur des titres négociables		11,0	3,1
Variation nette réalisée de la juste valeur des titres négociables		0,6	1,2
Incidence fiscale	16	—	(0,2)
		11,6	4,1
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat (perte)			
Variation dans la réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie liés aux activités poursuivies			
Partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	20(b)(i)	(5,2)	(39,7)
Valeur temps des contrats d'options exclus de la relation de couverture	20(b)(i)	3,0	4,8
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie reclassées en résultat (perte)	20(b)(ii)	2,6	23,8
Gain non réalisé reclassé ou ajusté à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie n'étant plus désignés comme des couvertures	20(b)(i)	—	2,2
Incidence fiscale	16	—	(0,1)
		0,4	(9,0)
Total des autres éléments du résultat global (de la perte globale)		12,0	(4,9)
Résultat global (perte globale)		744,3 $	842,9 $
Résultat global (perte globale) attribuable à :			
porteurs de capitaux propres		676,4 $	814,7 $
participations ne donnant pas le contrôle		67,9	28,2
Résultat global (perte globale)		744,3 $	842,9 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions $ US)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre 2025	2024
Activités d'exploitation			
Résultat net (perte nette)		732,3 $	847,8 $
Ajustements :			
Charge d'amortissement	26	420,9	275,0
Perte (reprise) de valeur	28	12,2	(455,5)
Gain sur la vente des actifs de Bambouk		—	(34,1)
Produit différé comptabilisé	19	(154,3)	(235,7)
Charge d'impôts sur le résultat	16	237,5	129,4
(Gain) perte sur dérivés		29,8	(20,4)
Frais financiers	30	112,2	70,8
Autres éléments hors trésorerie	34(a)	2,0	(60,2)
Ajustements des éléments de trésorerie :			
Produits liés à l'accord de paiement anticipé sur l'or	19	—	119,3
Produits d'une demande d'indemnisation d'assurance		—	27,3
Règlement de dérivés		(2,6)	(2,9)
Déboursés relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14(a)	(14,1)	(2,9)
Autre		—	(2,1)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants	34(b)	(61,8)	(114,4)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les impôts sur le résultat payés		1 314,1	541,4
Impôts sur le résultat payés		(171,5)	(55,4)
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités d'exploitation		1 142,6	486,0
Activités d'investissement			
Coûts en immobilisations corporelles		(293,5)	(558,6)
Coûts d'emprunts capitalisés	30	(34,6)	(77,8)
Acquisitions de Northern Superior et d'Orbec	5	(30,8)	—
Produits de la vente des actifs de Bambouk		—	35,5
Autres activités d'investissement	34(c)(i)	(19,4)	18,5
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités d'investissement		(378,3)	(582,4)
Activités de financement			
Produit net de l'émission d'actions	23	3,9	287,5
Rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	23(c)(i)	(50,0)	—
Produits de la facilité de crédit	34(e)	130,0	280,0
Remboursement de la facilité de crédit	34(e)	(150,0)	(60,0)
Remboursement du prêt à terme de second rang	34(e)	(416,0)	—
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle	24	(128,3)	(18,0)
Financement net de (paiement à) Sumitomo Metal Mining Co. Ltd.		—	(332,5)
Intérêts payés	30	(64,6)	(13,8)
Autres activités de financement	34(d)	(34,4)	(59,9)
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités de financement		(709,4)	83,3
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		19,5	(7,0)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – toutes les exploitations		74,4	(20,1)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – détenus en vue de la vente		—	0,5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		74,4	(19,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		347,5	367,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		421,9 $	347,5 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars américains)	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la Société							
				Total des autres éléments du résultat global (de la perte globale)				
	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Réserve de juste valeur de titres négociables	Réserve de juste valeur de la couverture des flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2025	3 070,6 $	57,6 $	259,4 $	(41,1) $	(9,8) $	3 336,7 $	64,0 $	3 400,7 $
Résultat net (perte nette)	—	—	664,4	—	—	664,4	67,9	732,3
Total des autres éléments du résultat global (de la perte globale)	—	—	—	11,6	0,4	12,0	—	12,0
Total du résultat global (de la perte globale)	—	—	664,4	11,6	0,4	676,4	67,9	744,3
Émission d'actions ordinaires pour l'acquisition d'actifs d'exploration et évaluation (note 5)	311,4	—	—	—	—	311,4	—	311,4
Émission d'actions ordinaires accréditives (note 23(b))	5,1	—	—	—	—	5,1	—	5,1
Émission d'actions ordinaires liées à la rémunération fondée sur des actions	12,7	(8,9)	—	—	—	3,8	—	3,8
Actions ordinaires rachetées en vertu dde l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 23(c))1	(16,0)	(35,0)	—	—	—	(51,0)	—	(51,0)
Régularisation pour régime d'achat automatique d'actions (note 23(c))	—	(50,0)	—	—	—	(50,0)	—	(50,0)
Rémunération fondée sur des actions	—	8,3	—	—	—	8,3	—	8,3
Variation nette de la juste valeur et de la valeur temporelle des immobilisations corporelles	—	—	—	—	1,3	1,3	—	1,3
Cession à des participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	—	—	(50,9)	—	—	(50,9)	50,9	—
Dividendes versés à des participations ne donnant pas le contrôle (note 24)	—	—	—	—	—	—	(128,3)	(128,3)
Autre	—	0,6	(0,3)	—	—	0,3	—	0,3
Solde au 31 décembre 2025	3 383,8 $	(27,4) $	872,6 $	(29,5) $	(8,1) $	4 191,4 $	54,5 $	4 245,9 $

1. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le rachat d'actions en vertu de de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités comprend un impôt de rachat d'actions de 2 % de 1,0 million $.

Solde au 1er janvier 2024	2 732,1 $	59,2 $	(538,3) $	(45,2) $	(1,8) $	2 206,0 $	58,1 $	2 264,1 $
Résultat net (perte nette)	—	—	819,6	—	—	819,6	28,2	847,8
Total des autres éléments du résultat global (de la perte globale)	—	—	—	4,1	(9,0)	(4,9)	—	(4,9)
Total du résultat global (de la perte globale)	—	—	819,6	4,1	(9,0)	814,7	28,2	842,9
Émission d'actions ordinaires	319,6	—	—	—	—	319,6	—	319,6
Émission d'actions ordinaires accréditives (note 23(b))	4,7	—	—	—	—	4,7	—	4,7
Émission d'actions ordinaires liées à la rémunération fondée sur des actions	14,2	(8,1)	—	—	—	6,1	—	6,1
Rémunération fondée sur des actions	—	6,2	—	—	—	6,2	—	6,2
Variation nette de la juste valeur et de la valeur temporelle des immobilisations corporelles	—	—	—	—	1,0	1,0	—	1,0
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(21,9)	—	—	(21,9)	(3,0)	(24,9)
Dividendes versés à des participations ne donnant pas le contrôle (note 24)	—	—	—	—	—	—	(18,0)	(18,0)
Autre	—	0,3	—	—	—	0,3	(1,3)	(1,0)
Solde au 1er janvier 2022	3 070,6 $	57,6 $	259,4 $	(41,1) $	(9,8) $	3 336,7 $	64,0 $	3 400,7 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(Les montants indiqués dans les notes et les tableaux sont en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

1. Renseignements sur la Société et nature des activités

IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») est une société régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, domiciliée au Canada et dont les actions sont inscrites à la Bourse de New York (NYSE : IAG) et à la Bourse de Toronto (TSX : IMG). L'adresse du siège social de la Société est : 150 King Street West, bureau 2200, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

La Société possède trois mines en exploitation : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). Côté Gold est entrée en production le 31 mars 2024. La Société possède un portefeuille établi de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel au Canada, y compris le complexe minier de grande envergure Nelligan, situé au Québec (Canada).

2. Mode de préparation

(a) *Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés d'IAMGOLD et de toutes ses filiales et de sa coentreprise aux 31 décembre 2025 et 2024 et pour les exercices terminés à ces dates ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les principales méthodes comptables appliquées aux présents états financiers consolidés sont présentées à la note 3 et ont été appliquées de façon uniforme au cours de chaque exercice présenté.

La publication des états financiers consolidés d'IAMGOLD a été autorisée par résolution du conseil d'administration le 17 février 2026.

(b) *Base d'évaluation*

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur présentés à la note 21.

(c) *Principes de consolidation*

Les filiales et les divisions rattachées aux principales propriétés de la Société sont comptabilisées selon les indications suivantes :

Propriété (emplacement)	Nom	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Type d'entente	Méthode comptable
Côté Gold (Ontario)	Division Côté Gold[1,2]	70 %	70 %	Division	Part proportionnelle
Complexe Westwood (Canada)	Division Westwood[1]	100 %	100 %	Division	Consolidation
Mine Essakane (Burkina Faso)	IAMGOLD Essakane S.A. (« Essakane S.A. »)	85 %	90 %	Filiale	Consolidation
Complexe minier Nelligan (Canada)	Northern Superior Resources Inc.	100 %	— %	Filiale	Consolidation
	Mines d'Or Orbec Inc.	100 %	— %	Filiale	Consolidation
	Vanstar Resources Inc.[3] (« Vanstar »)	— %	100 %	Filiale	Consolidation

1. Fait partie d'IAMGOLD Corporation. La division Westwood comprend la mine Doyon fermée (« Doyon »).
2. Au cours de 2022, les participations de la Société ont été diluées à 60,3 % et sont revenus à 70 % le 30 novembre 2024 dans le cadre de l'entente de financement conclue avec SMM décrite à la note 7. Un tiers détient une participation dans la marge brute de 7,5 % dans le domaine minier qui constitue le projet.
3. Le 13 février 2024, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar (note 5). Vanstar détenait une participation de 25 % dans le projet aurifère Nelligan, et la participation restante de 75 % appartenait à IAMGOLD Corporation.

À compter du 20 juin 2025, conformément au Code minier du Burkina Faso modifié, le gouvernement du Burkina Faso a porté de 10 % à 15 % sa participation dans la mine Essakane, réduisant la participation de la Société depuis 90 % à 85 %. La diminution de la participation de la Société se traduit par une réduction des bénéfices non répartis et une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle fondée sur la valeur comptable au 20 juin 2025.

Le 23 septembre 2025, la Société a dissous Vanstar Resources Inc. La participation de 25 % dans le projet aurifère Nelligan a été transférée à IAMGOLD Corporation.

Les 19 et 22 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Northern Superior Resources Inc. et de Mines D'Or Orbec Inc. respectivement (note 5).

(i) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la Société peut exercer un contrôle. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ce rendement par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. En particulier, la Société contrôle une entité si tous les facteurs suivants sont présents : elle exerce un pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire les droits existants qui donnent à la Société la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité) ; elle est exposée, ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et elle a la capacité d'influer sur ces rendements par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. Les filiales sont comprises dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition, qui est la date à laquelle la Société obtient le contrôle de l'entité acquise. Si la participation de la Société dans une filiale est inférieure à 100 %, la Société comptabilise une participation ne donnant pas le contrôle. Tous les soldes, les produits, les charges, le résultat net découlant des transactions intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

(ii) Partenariats non constitués en société - Part proportionnelle

La Société détient des participations dans des partenariats non constitués en société et a droit à sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges indivis des propriétés, sous réserve des modalités du partenariat, au lieu d'un droit au rendement net. Tous ces montants sont mesurés conformément aux modalités des partenariats qui correspondent habituellement à la participation de la Société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des propriétés. Ces montants sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société aux rubriques appropriées.

(d) ***Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain. La monnaie de présentation des états financiers consolidés de la Société est le dollar américain.

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière ;
- Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date où l'opération a eu lieu ;
- Les actifs et les passifs d'impôts différés comptabilisés pour Essakane sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans la charge d'impôts sur le résultat ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen tout au long de la période de présentation de l'information financière, à l'exception des charges d'amortissement, qui sont converties au cours de change applicable aux actifs auxquels ils sont liés, et les charges au titre de paiements fondés sur les actions à la date d'octroi des paiements fondés sur les actions.

Les gains ou les pertes de change sur la conversion d'opérations sont inclus dans les états consolidés des résultats (perte). Lorsqu'un gain ou une perte sur des éléments non monétaires, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« AERG »), est constaté dans les AERG, les écarts de change sont aussi comptabilisés dans les AERG.

3. Résumé des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par la Société, ses filiales, sa coentreprise et son entreprise associée à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

(a) ***Instruments financiers***

La Société comptabilise les actifs et les passifs financiers à partir de la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif financier a été transférée ou lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation indiquée au contrat est acquittée, résiliée ou expirée. Certains instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Se reporter à la note 22 concernant la détermination de la juste valeur.

(i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et majorés des coûts de transaction attribuables, le cas échéant, en ce qui a trait aux instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »). Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme suit :

Actifs financiers à la JVBRN

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les placements à court terme, les placements dans des fonds obligataires et les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers à la JNVRN et sont évalués à leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les placements à court terme ont une échéance initiale supérieure à trois mois, mais inférieure à 12 mois. Les gains ou les pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur sont présentés sous les produits d'intérêts et gains (pertes) sur dérivés et autres placements dans les états consolidés

des résultats (perte).

Coût amorti

Les créances clients, les autres débiteurs et les placements à taux fixe sont classés et évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, le cas échéant.

Actifs financiers à la JVBAERG

Les placements de la Société dans des titres négociables sont désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG ») et comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction et comprennent les coûts de transaction directement associés dans le montant comptabilisé. Les variations futures de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

Passifs financiers non dérivés

Les comptes fournisseurs, les autres créditeurs, les billets de premier rang, les prêts pour équipement et les emprunts en vertu de la facilité de crédit sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des coûts d'émission des billets de premier rang et des coûts de transaction des prêts pour équipement est calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement des coûts d'émission de la facilité de crédit est calculé sur une base linéaire sur la durée de la facilité de crédit.

(ii) Dérivés non utilisés à des fins de couverture

La Société peut détenir des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de fluctuation des autres monnaies par rapport au dollar américain et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme l'or, le pétrole et le carburant. Tous les instruments financiers dérivés non définis dans une relation de couverture qui satisfait aux exigences liées à la comptabilité de couverture sont classés dans les instruments financiers à la JVBRN. Les instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les dérivés incorporés, devant être séparés de leurs contrats hôtes, sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, qui sont estimées chaque date de présentation de l'information financière, sont incluses dans les gains ou les pertes sur dérivés non utilisés à des fins de couverture dans les états consolidés des résultats (perte).

Les dérivés incorporés des passifs financiers évalués au coût amorti sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte.

(iii) Dérivés utilisés à des foms de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux fluctuations des cours de change de ses produits, ses coûts d'exploitation et ses achats d'actifs non financiers libellés en monnaie étrangère, et son exposition aux fluctuations de prix rattachées aux achats de marchandises.

La Société consigne officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses stratégies et objectifs de gestion du risque justifiant les transactions de couverture. Ce processus comprend de rattacher tous les dérivés de couverture aux transactions prévues. L'efficacité d'une couverture est évaluée selon le degré de compensation des flux de trésorerie issus des contrats dérivés par rapport aux flux de trésorerie des transactions couvertes sous-jacentes.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est inscrite dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts. Pour les éléments couverts autres que l'acquisition d'actifs non financiers, les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés aux états consolidés des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente, qui est déterminée au moment de la passation du contrat, a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les montants cumulés dans les capitaux propres sont retirés et ajoutés dans la valeur comptable de l'actif non financier.

Toute partie inefficace d'une relation de couverture est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). La société a choisi d'exclure des relations de couverture l'élément de valeur temps des contrats d'options et de l'élément report des contrats à terme, et les variations de ces montants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme frais de couverture. Pour les éléments couverts autres que l'achat d'actifs non financiers, le coût des montants de couverture est reclassé dans les états consolidés des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les frais de couverture sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif non financier.

Lorsque des contrats dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont résiliés, expirés, vendus ou ne satisfont plus à la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Tout montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où les contrats ne satisfont plus à la comptabilité de couverture demeure dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) pendant la période à

laquelle la transaction couverte sous-jacente est réalisée. Les gains ou les pertes survenant après que les contrats dérivés ne satisfont plus à la comptabilité de couverture sont comptabilisés pendant la période où ils ont été engagés dans les états consolidés des résultats (perte).

Si la transaction prévue ne devait plus se produire, alors les montants cumulés dans les autres éléments du résultat globalv sont immédiatement reclassés dans les états consolidés des résultats (perte).

(b) ***Stocks***

Les produits finis et les empilements de minerai sont évalués au moindre du coût de production moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis comprennent l'or doré et l'or en circuit. Les stocks de fournitures minières sont évalués au moindre du coût d'achat moyen et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente la différence entre le prix de vente estimé et les coûts estimés pour rendre le produit commercialisable, majorés de divers frais de vente.

Les coûts de production comprennent les coûts des matériaux, de main-d'œuvre, les coûts indirects de production au site minier et l'amortissement à l'étape applicable de traitement. Les coûts indirects de production sont imputés aux stocks selon la capacité normale des installations de production.

Le coût des empilements de minerai augmente en fonction des coûts de production actuels connexes pour la période, et les diminutions des empilements sont imputées au coût des ventes en utilisant le coût moyen pondéré par tonne. Les empilements sont séparés entre les stocks courants et les stocks non courants dans les états consolidés de la situation financière selon la période prévue de leur utilisation.

Le coût des stocks est réduit à la valeur nette de réalisation afin de refléter les variations des teneurs, de la quantité ou d'autres facteurs économiques et les intentions actuelles concernant l'utilisation des articles excédentaires ou à rotation lente. Les provisions pour le stock de fourniture excédentaires ou à rotation lente sont effectuées en fonction d'éléments de stocks en particulier. La Société reprend les dépréciations lorsqu'une augmentation de la valeur nette de réalisation se produit par la suite et si les stocks sont toujours disponibles.

Les pièces de rechange, les pièces de réserve et le matériel d'entretien sont généralement classés dans les stocks. Les principales pièces de rechange et de réserve sont inscrites comme faisant partie des immobilisations corporelles.

(c) ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût d'origine d'un actif comprend le coût de son acquisition ou de sa construction, tous les coûts directement attribuables à la mise en service de l'actif pour l'usage auquel il est destiné, l'estimation à l'origine de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (« OMHS ») et les coûts d'emprunt pour les actifs qualifiés.

Le prix d'acquisition ou le coût de construction est la somme totale payée en trésorerie et la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour faire l'acquisition de l'actif.

Les gains ou les pertes à la sortie d'une immobilisation corporelle sont établis en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) dans les autres charges.

Le coût de remplacement d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles présentées dans les états consolidés de la situation financière représentent les coûts en immobilisations incorporés liés à la construction en cours, aux propriétés minières, aux frais de découverture, aux usines et aux équipements, y compris les équipements généraux.

(i) Construction en cours

Une fois la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation connexes (note 3(e)) sont transférés à la construction en cours. Ces montants et tous les coûts de développement subséquents sont inscrits à l'actif. Les coûts ne sont amortis que lorsque le projet est prêt à être utilisé, comme prévu par la direction.

Les coûts de construction minière comprennent les coûts liés à la mise en valeur de nouveaux gisements, à la définition de davantage de minéralisation dans les corps minéralisés existants, et à la construction, l'installation et l'achèvement des infrastructures.

Les coûts d'emprunt sont inscrits et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment de l'emprunt, et servent à financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent plus de 12 mois de préparation pour arriver jusqu'à l'endroit et dans l'état prévus par la direction. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque de tels actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

La date de transition de la comptabilité de construction à la comptabilité de production est fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, notamment l'achèvement substantiel du projet, un niveau soutenu de production, un niveau soutenu d'activités de traitement et une certaine période de temps raisonnable. À l'achèvement des activités de construction de la mine (selon l'établissement du commencement de la production), les coûts sont retirés des actifs de construction en cours et reclassés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles.

Les produits tirés de la vente découlant de toute production, y compris de la production à l'étape de la mise en service, sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte).

(ii) Propriétés minières

Les coûts d'évaluation capitalisés des sites ou adjacents aux sites où la Société possède des gisements miniers sont classés comme des propriétés minières incluses dans les immobilisations corporelles.

(iii) Frais de découverture

Les coûts liés aux activités de découverture d'une mine à ciel ouvert sont imputés au coût des ventes, à moins qu'il soit possible de démontrer que les activités de découverture procurent un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai à extraire au cours de périodes futures. Dans un tel cas, les frais de découverture sont inscrits à l'actif au titre des propriétés minières figurant aux immobilisations corporelles. De plus, les frais de découverture sont inscrits dans les stocks dans la mesure où les avantages tirés de l'activité de découverture portent sur les stocks de production d'or ou des empilements de minerai.

(iv) Usines et équipements

Les usines et équipements situés aux sites administratifs de l'entreprise comprennent les catégories d'actifs suivants : le mobilier et l'équipement, le matériel informatique, les logiciels, les instruments et le matériel scientifiques, les véhicules et les améliorations locatives. Au site minier, ils comprennent notamment les terrains et bâtiments, les usines et les équipements, les pièces de rechange et autre matériel.

(d) ***Amortissement***

À partir du moment où un actif est disponible pour l'usage auquel il est destiné, les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire ou selon la méthode des unités de production sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée de vie économique de l'actif ou celle de l'exploitation minière. L'amortissement est établi selon la méthode qui représente le mieux l'utilisation des actifs.

Les estimations des réserves et des ressources de chaque exploitation minière constituent des facteurs déterminants de la durée de vie d'une mine. En général, lorsque la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle équivaut à la durée d'utilité de l'exploitation minière et que la minéralisation du corps minéralisé est raisonnablement bien définie, l'actif est amorti selon la méthode des unités de production sur la base de ses réserves minérales prouvées et probables. Les ressources ne faisant pas partie des réserves peuvent être incluses dans les calculs d'amortissement dans de rares cas où il existe un degré élevé de certitude quant à l'extraction économique. La Société évalue l'estimation des réserves et des ressources minérales au moins une fois par année et ajuste le calcul selon la méthode des unités de production de manière prospective. Lorsque l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en utilisant la méthode linéaire, la durée d'utilité de l'exploitation minière est établie en fonction du plus récent plan minier à long terme (« PMLT »). Les PMLT sont habituellement élaborés annuellement d'après les meilleures estimations à jour de la direction concernant les plans optimisés de la mine et du traitement, des coûts d'exploitation futurs et de l'évaluation des coûts en immobilisations d'un site minier.

Les durées d'utilité estimatives varient habituellement de trois à quinze ans pour les usines et les équipements de production, et peuvent atteindre un maximum de vingt ans pour les bâtiments.

Les montants qui concernent les conversions économiques prévues de ressources en réserves comptabilisées lors d'une acquisition d'actif ou d'un regroupement d'entreprises ne sont amortis qu'à la conversion des ressources en réserves. Les montants liés aux coûts comptabilisés dans des actifs d'exploration et d'évaluation et aux coûts comptabilisés dans des constructions en cours ne sont pas amortis, car les actifs ne sont pas prêts à être utilisés.

Les frais de découverture capitalisés sont amortis en fonction des réserves bénéficiant directement des activités spécifiques de découverture en utilisant la méthode des unités de production.

Les coûts d'emprunt capitalisés sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées au moins une fois par année et ajustées au besoin. L'incidence des modifications à la durée d'utilité estimée, au mode d'amortissement ou aux valeurs résiduelles est comptabilisée prospectivement.

(e) ***Coûts d'exploration minérale et coûts d'évaluation***

Les activités d'exploration correspondent à la collecte des données d'exploration qui comprennent les renseignements sur la géologie, la géophysique, la géochimie, l'échantillonnage, le forage, le creusement de tranchées, les essais analytiques, les analyses, la minéralogique, la métallurgie ou des renseignements semblables qui proviennent

d'activités visant à localiser, à prospecter, à définir ou à délimiter une zone d'intérêt ou un gisement minéral. Les coûts d'exploration minérale doivent être passés en charges au moment où ils ont été engagés.

Les coûts d'évaluation sont inscrits à l'actif et portent sur les activités d'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale potentielle de l'extraction d'une ressource minérale aux sites où la Société ne possède pas de gisements déjà en exploitation ou de site en construction. La faisabilité technique et la viabilité commerciale sont établies d'après l'évaluation de la direction des propriétés géologiques d'un corps minéralisé selon l'information obtenue des activités d'évaluation, notamment les essais métallurgiques, les estimations des réserves et des ressources et l'évaluation économique à savoir si le corps minéralisé peut être extrait économiquement. Les propriétés d'exploration acquises au moyen d'acquisitions d'actifs sont aussi comptabilisées comme actifs d'exploration et d'évaluation.

(f) ***Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées***

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si on s'attend à ce que leur valeur comptable soit recouvrée dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les critères pour le classement comme étant détenu en vue de la vente sont satisfaits seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou les groupes destinés à être cédés sont disponibles pour vente immédiate dans leur état actuel. Les nécessaires pour réaliser la vente doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants liés à la vente surviendront ou que la décision de vendre soit annulée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif ou du groupe détenu en vue de la vente, et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant la date de son classement.

Les actifs non courants ou groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, déduction faite des coûts de la vente (« JVDFCV »). Si la JVDFCV est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois classés comme détenus en vue de la vente. La mise en équivalence cesse pour la participation dans une entreprise associée et une coentreprise incorporée une fois classée comme détenue en vue de la vente. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Un groupe détenu en vue de la vente est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante dont la Société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui : (i) représente un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique; (ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique, ou (iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Une composante d'une entité comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'information financière, du reste de la Société. De plus, une activité abandonnée doit être une composante de la Société qui était une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») lorsqu'elle était retenue pour utilisation.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées dans un seul montant comme le profit ou la perte après impôts lié aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats (perte).

(g) ***Perte de valeur et reprise de perte de valeur***

(i) Actifs financiers

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués et amortis au coût. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société établit la correction de valeur de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit de l'actif financier n'a pas considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale, la Société établit la correction de la valeur de l'actif financier à un montant égal à douze mois de pertes de crédit attendues. Les pertes de valeur sur les actifs financiers comptabilisées au coût amorti sont reprises lors de périodes ultérieures si l'actif financier n'est plus déprécié et si cette amélioration peut objectivement être associée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non courants de la Société, y compris les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation, est évaluée chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a des indices de perte de valeur. Si de tels indicateurs existent, la Société effectue un test de dépréciation.

Un test de dépréciation nécessite que la Société détermine la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Concernant les actifs non courants, y compris les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation, la valeur recouvrable est déterminée individuellement pour un actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, les actifs pris individuellement sont regroupés dans une UGT aux fins des tests de dépréciation. Un site minier ou un projet de mise en valeur distinct sont habituellement réputés comme étant des UGT assujetties au test de dépréciation.

La valeur recouvrable est établie à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie (« JVDCS ») de l'UGT et la valeur d'utilité (« VU »). Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est alors comptabilisée au prorata dans les autres actifs non courants de l'UGT.

Une évaluation a lieu chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a une indication que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou pourraient avoir été réduites. S'il est établi qu'une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable qui ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). Les pertes de valeur comptabilisées liées au goodwill ne peuvent pas être reprises à la suite d'augmentations subséquentes de la valeur recouvrable de l'UGT.

En l'absence d'information comparative de marché, la JVDCS est généralement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés pour chaque actif à long terme ou UGT. Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la JVDCS des UGT sont généralement les données de production au cours de la durée prévue du PMLT, les prix des marchandises à long terme, les réserves et les ressources, les taux d'actualisation, les taux de change, les valeurs des réserves et ressources connues non comprises dans le PMLT (soit la minéralisation non modélisée), les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations, les multiples de la valeur nette de l'actif (« VNA ») et le commencement prévu de la production des projets d'exploration et d'évaluation et des projets de mise en valeur. Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs sont assujetties à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à plus forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société. Ainsi, il est raisonnablement possible que des changements liés à la conjoncture surviennent qui pourraient avoir une incidence sur le montant recouvrable des actifs à long terme. Si la Société n'arrive pas à réaliser les hypothèses liées à ses évaluations ou si la juste valeur de l'un de ses actifs à long terme ou UGT connaît un déclin, une perte de valeur dans les périodes subséquentes susceptible de réduire les résultats de la Société pourrait s'ensuivre.

(h) ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

La Société enregistre les obligations légales et implicites nécessaires pour réhabiliter les sites au cours de la période où l'obligation est engagée par une augmentation correspondante de la valeur comptable des immobilisations corporelles afférentes et si l'incidence de l'actualisation est importante, elle l'évalue à sa valeur actualisée. Concernant les emplacements où les activités minières ont cessé, les modifications aux obligations sont imputées directement aux états consolidés des résultats (perte). Généralement, l'obligation est réputée engagée quand les actifs miniers sont construits ou quand les conditions du terrain sont perturbées au site de production. Le passif actualisé est ajusté à la fin de chaque période pour refléter le passage du temps en utilisant un taux d'actualisation sans risque qui doit tenir compte de l'évaluation actuelle du marché et des changements des flux de trésorerie estimés futurs en vertu de l'obligation.

La Société estime aussi les échéanciers des déboursés qui sont assujettis à des changements en fonction de l'exploitation continue ou de la découverte de nouvelles réserves.

La désactualisation périodique doit être comptabilisée dans les résultats comme charge de désactualisation comprise dans les frais financiers dans les états consolidés des résultats (perte). Des perturbations supplémentaires ou des changements dans les coûts de réhabilitation ou dans les taux d'actualisation sont comptabilisés comme des changements aux actifs correspondants et aux OMHS d'immobilisations lorsqu'ils surviennent. Des perturbations supplémentaires ou des changements dans les coûts de réhabilitation ou dans les taux d'actualisation sont comptabilisés comme des changements aux actifs correspondants et aux OMHS d'immobilisations lorsqu'ils surviennent.

(i) ***Autres provisions***

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle légale ou implicite résultant d'un événement passé, pour lequel il est probable que des sorties de ressources financières seront nécessaires pour éteindre l'obligation et estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les provisions sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une obligation n'est plus probable, la provision doit être reprise. Les provisions sont réduites des dépenses actuelles relatives à l'obligation pour laquelle la provision a été constatée à l'origine.

Il est possible qu'à la date des états financiers consolidés, il existe certaines conditions pouvant engendrer une perte pour la Société, mais qui sera réglée seulement quand un ou plusieurs événements futurs se produiront ou non. Si l'évaluation d'une éventualité indique la probabilité d'une perte et que le montant peut être estimé de manière fiable, une provision est alors comptabilisée. Lorsqu'une perte éventuelle n'est pas probable, mais raisonnablement possible, alors le passif éventuel est divulgué dans les états financiers consolidés.

(j) ***Impôts sur le résultat***

(i) Impôts sur le résultat exigibles

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant recouvrable ou payable prévu auprès des autorités fiscales. Les taux d'imposition et

les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles sont compensés uniquement s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles, et si la Société entend régler pour un montant net, ou réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Les impôts sur le résultat exigibles liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

(ii) Impôts différés sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable des montants d'actifs et de passifs dans les états consolidés de la situation financière et les bases fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- Lorsque le passif d'impôts différés est généré à partir de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'influe ni sur le bénéfice comptable ni sur le bénéfice imposable (perte fiscale) ;
- À l'égard des différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, lorsque la société mère ou la coentreprise est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôts non utilisés ou des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible, sauf :

- Lorsque la différence temporaire est générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice (perte fiscale) ;
- À l'égard des différences temporaires déductibles liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporaires s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'il y aura un bénéfice imposable auquel pourront être imputées les différences temporaires.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée chaque date de l'état de la situation financière et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable de dégager des bénéfices imposables suffisants pour permettre l'utilisation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réappréciés chaque date de clôture de l'état de la situation financière et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de les recouvrer.

Une monnaie d'imposition locale qui n'est pas la même que la monnaie fonctionnelle peut engendrer un écart de conversion lié aux impôts différés sur le résultat. Un actif ou un passif d'impôts différés est comptabilisé en fonction de la différence entre la valeur comptable (qui reflète le coût historique dans la monnaie fonctionnelle de l'entité) et la valeur fiscale sous-jacente (qui reflète le coût d'imposition actuel dans la monnaie locale, convertie dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change actuel). L'écart de conversion est comptabilisé dans les impôts sur le résultat dans les états consolidés des résultats (perte).

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition applicables de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et de la législation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière.

Les impôts sur le résultat différés liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles avec les passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés sont liés à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Il n'existe aucune certitude que les taux d'imposition futurs sur le résultat correspondront aux estimations actuelles.

(k) ***Résultat (perte) par action***

La Société présente les données du résultat (perte) de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le calcul du résultat (perte) de base par action est effectué en divisant le résultat (perte) attribuable aux porteurs de capitaux propres par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription et selon la méthode de la conversion pour les unités d'actions réglées en actions. La méthode du rachat d'action suppose que les options sur actions et les bons de souscription en circulation dont le prix d'exercice moyen est inférieur au prix du marché des actions sous-jacentes sont censés être exercés et que le produit présumé est utilisé pour acheter des actions ordinaires de la Société au prix moyen du marché des actions ordinaires pour la période. La méthode de la conversion hypothétique suppose que toutes les unités d'actions réglées en instruments de capitaux propres ont été

converties pour déterminer le résultat (perte) dilué par action si elles sont dans la monnaie, sauf si cette conversion a un effet antidilutif.

(l) ***Rémunération fondée sur des actions***

La Société possède les régimes de paiements suivants fondés sur des actions dont les coûts connexes sont compris dans les frais généraux et administratifs.

(i) Régime incitatif d'achat d'actions

La Société dispose de plusieurs régimes de paiements fondés sur des actions à l'intention des membres de son conseil d'administration et de son personnel, qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Les coûts des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) et crédités au surplus d'apport dans les capitaux propres à partir de la date d'octroi sur la durée de service connexe. La Société utilise la méthode d'acquisition graduelle des droits pour affecter les frais liés aux paiements fondés sur des actions sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur à la date d'octroi est basée sur le cours boursier sous-jacent des actions ordinaires de la Société et prend en considération les modalités selon lesquelles les instruments de capitaux propres ont été octroyés. La juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés est évaluée en utilisant le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes ou hypothèses appropriées à la date d'octroi. Les attributions réglées en instruments de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date d'octroi initiale.

La détermination de la juste valeur à la date d'octroi repose sur certaines estimations faites par la direction, comme le taux d'intérêt sans risque, la volatilité et la durée de vie moyenne pondérée attendue. Les frais liés aux options sur actions comprennent un taux d'extinction prévu qui est estimé selon les taux d'extinction historiques et les taux d'extinction futurs prévus. La Société effectue des ajustements si le taux d'extinction réel diffère du taux prévu.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi sert de base aux fins de l'établissement des paiements fondés sur des actions, qui est comptabilisée dans les résultats.

Lors de l'exercice d'options ou de l'émission d'actions, la contrepartie versée par les employés ainsi que la juste valeur à la date d'octroi du règlement en instruments de capitaux propres sont transférées aux actions ordinaires.

(ii) Régime d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'achat d'actions selon lequel la Société contribue à l'achat d'actions sur le marché. La cotisation patronale s'acquiert le 31 décembre de chaque année et est imputée aux résultats au cours de l'année de cotisation.

(m) ***Comptabilisation des produits***

Les produits comprennent les ventes d'or et de sous-produits.

La Société comptabilise les produits d'activités ordinaires au moment où elle transfère le contrôle d'un bien au client. L'activité principale de laquelle la Société tire ses produits est la vente d'or à des tiers. La livraison de l'or représente la seule obligation de prestation. Les produits sont évalués selon la contrepartie indiquée dans le contrat avec le client.

(n) ***Produits différés***

Les produits différés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière lors de la réception d'un paiement anticipé d'un client avant la vente de l'or. Les produits sont constatés par la suite dans les états consolidés des résultats (perte) lors du transfert du contrôle au client.

La Société comptabilise la valeur temps de l'argent lorsqu'il y a une composante importante de financement et que la période entre le paiement, par le client, et le transfert des biens contractés dépasse un an. La charge d'intérêts sur les produits différés est comptabilisée dans les frais financiers dans les états consolidés des résultats (perte), à moins qu'elle soit inscrite dans la construction en cours conformément à la politique de la Société à l'égard des coûts d'emprunts capitalisés.

La Société détermine la partie courante des produits différés d'après les quantités anticipées à recevoir au cours des douze prochains mois.

(o) ***Contrats de location***

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Au début, l'actif au titre des droits d'utilisation est évalué au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajustée de tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, ainsi que de tout coût direct engagé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre des droits d'utilisation est amorti ultérieurement en utilisant la méthode linéaire à compter de la date de début jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, y compris les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre des droits d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative.

À la date de début, l'obligation locative doit être évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux ne sont pas compris dans l'évaluation de l'obligation locative. 'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti en utilisant la méthode d'intérêt effectif en fonction de laquelle le solde est augmenté des frais d'intérêts et diminué des paiements de loyers. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, s'il y a un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société change son appréciation à savoir si elle exercera une option d'acquisition, de prolongation ou de résiliation.

La Société présente les actifs au titre des droits d'utilisations dans les immobilisations corporelles.

La Société a décidé de ne pas comptabiliser les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location comme des charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

(p) ***Informations sectorielles***

Les secteurs opérationnels de la Société sont ceux dont les résultats d'exploitation sont examinés par le principal décideur opérationnel de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à allouer aux secteurs et d'évaluer le rendement de ceux-ci. Le principal décideur opérationnel de la Société est son équipe de la haute direction. Les secteurs opérationnels dont les produits, les résultats nets ou les actifs sont supérieurs à 10 % du total consolidé des produits, des résultats nets ou des actifs sont des secteurs à présenter

La détermination des secteurs à présenter nécessite de prendre en considération divers facteurs, y compris l'emplacement géographique et la structure dirigeante Il a été établi que le secteur aurifère de la Société est divisé et présenté en secteurs géographiques. Les autres secteurs à présenter de la Société sont le projet Côté Gold ainsi que les secteurs opérationnels d'exploration et d'évaluation, de mise en valeur et du siège social, et comprennent les droits de redevance et les participations dans une entreprise associée et une coentreprise.

(q) ***Jugements, estimations et hypothèses comptables importants***

Pour dresser les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit poser des jugements, faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants divulgués des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses, qui sont évaluées continuellement, reposent sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris l'anticipation des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Les hypothèses liées à l'avenir et aux autres sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière présentent un risque considérable d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les plus importants jugements et les sources majeures d'incertitudes de la Société qui pourraient avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés sont décrits ci-après.

(i) Réserves et ressources minérales

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation de l'information de projets miniers du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitudes et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques tirées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes, et les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation, peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales, sur lesquelles reposent les PMLT de la Société, ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes sur les méthodes comptables pertinentes :

- la capitalisation et l'amortissement des frais de découverture (note 3(c)(iii)) ;
- la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et l'évaluation de la charge d'amortissement (note 3(d)) ;
- la prospection et évaluation des ressources minérales et faisabilité technique et de la viabilité commerciale (note 3(e)). L'application de la méthode comptable à l'égard des coûts d'exploration et d'évaluation requiert un jugement afin de déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs ;

- l'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers, y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des UGT (note 3(g)(ii)) ;
- les estimations des échéanciers des déboursés relatifs aux OMHS (note 3(h))

(ii) Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs non financiers

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont assujetties à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur antérieure, ou si la faisabilité technique ou la viabilité commerciale d'un actif d'exploration et d'évaluation est établie, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La valeur recouvrable est établie selon la valeur la plus élevée entre la JVDCS et la VU en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui prend en considération les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient, à moins qu'il existe un prix du marché disponible d'après un achat récent ou une vente récente d'une mine. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation, qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production (note 28).

L'estimation de la valeur nette de réalisation des stocks requiert des estimations importantes concernant la quantité de métaux vendables contenus dans les empilements selon la quantité de minerai, la teneur du minerai, le pourcentage estimé de récupération, les coûts d'achèvement et les prix des marchandises à long terme. Il ne peut y avoir aucune garantie que les quantités réelles ne différeront pas de façon importante des estimations utilisées (note 10).

Jugements

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur à la fin de la période. Les sources d'information internes et externes doivent être prises en compte pour déterminer la présence d'un indice de perte de valeur ou d'un indice de reprise d'une perte de valeur antérieure. La Société prend en considération les sources d'information externes comme les changements dans le marché, l'environnement économique et juridique dans lequel la Société exerce ses activités qui échappent à son contrôle et qui devraient avoir une incidence sur le montant recouvrable des UGT. Les sources d'information internes que la Société prend en considération comprennent la façon dont les propriétés minérales et les immobilisations corporelles sont utilisées ou devraient être utilisées et les mesures du rendement économique des actifs.

Les principaux facteurs externes pris en compte sont les variations des prix prévus des métaux, les modifications des lois et des règlements et la capitalisation boursière de la Société par rapport à sa valeur comptable nette. Les principaux facteurs internes pris en compte sont le rendement actuel de la mine par rapport aux attentes, les changements dans les réserves et les ressources minérales et la durée des plans miniers.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet d'exploration ne puisse probablement pas être récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet.

(iii) Instruments financiers dérivés

Jugements

La détermination de l'existence d'une relation de couverture efficace tout au long de la période de présentation de l'information financière requiert le jugement de la direction pour que les instruments financiers dérivés soient classés comme des couvertures de flux de trésorerie. La direction évalue continuellement les relations de couverture afin de déterminer si la comptabilité de couverture est adéquate.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

La Société surveille régulièrement sa position de couverture liée à son exposition aux risques de fluctuation du dollar américain par rapport aux autres monnaies et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme le pétrole et l'or. Les projections sont fondées sur des estimations de transactions futures. En ce qui concerne ses contrats dérivés, les évaluations sont établies selon des taux à terme et prennent en considération le prix du marché, le taux d'intérêt et la volatilité ainsi que le risque de crédit de l'instrument financier. Se reporter à la note 20 pour de plus amples renseignements et les analyses de sensibilité en fonction des fluctuations des monnaies et des prix des marchandises.

(iv) Provisions et comptabilisation d'un passif pour pertes éventuelles

Jugements

La direction utilise son jugement pour déterminer s'il existe une obligation actuelle à la fin d'une période de présentation de l'information financière et elle évalue toute l'information disponible, y compris l'avis d'experts. Les provisions les plus importantes qui nécessitent le jugement de la direction afin de déterminer s'il existe une obligation sont les provisions pour pertes éventuelles découlant de litiges ou des OMHS. Ceci inclut l'évaluation sur la façon de comptabiliser les obligations selon les plus récents plans de fermeture et la réglementation environnementale.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les provisions liées aux obligations actuelles, y compris les OMHS, sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation si l'incidence de l'actualisation est importante. Se reporter à la note 14(a).

(v) Produits différés

Jugements

Dans la détermination de la comptabilisation des accords de vente à terme d'or (note 19), la Société a établi que les paiements anticipés en trésorerie reçus ne constituent pas un passif financier, puisque la vente sera réglée en ayant recours à la livraison de l'or, qui est un élément non financier, plutôt que par de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. La Société a réglé ces accords au moyen de sa production au cours de 2025.

4. Adoption de nouvelles méthodes comptables, nouvelles méthodes comptables publiées, mais non entrées en vigueur

(a) *Adoption de nouvelles méthodes comptables*

Les nouvelles prises de position comptables ci-après sont entrées en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2025 et ont été intégrées dans les états financiers consolidés :

- Manque d'échangeabilité (Amendements à la norme IAS 21) L'adoption de cette prise de position n'a pas eu d'incidence importante.

(b) *Nouvelles méthodes comptables publiées mais non entrées en vigueur*

L'IASB a publié certaines prises de position devant obligatoirement être appliquées pour les périodes comptables ouvertes à compter du 31 décembre 2025 :

- Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers (modifications à IFRS 9 et IFRS 7) en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2026.
- Accords d'achat d'achat d'énergie (modifications à IFRS 9) en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2026.
- Améliorations annuelles aux normes comptables IFRS (y compris les modifications aux normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7) en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2026
- Monnaie de présentation hyperinflationniste (modifications à IAS 21) en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027.
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18), en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027.
- Les modifications apportées à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (modifications à la norme IFRS 10 et à la norme IAS 28) devaient être appliquées prospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016 ou après cette date, mais le 17 décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter indéfiniment la date d'entrée en vigueur de ces modifications. L'adoption anticipée est toujours permise.

La Société n'a pas l'intention d'adopter ces normes de manière anticipée. Les prises de position relatives à IFRS 1, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 10, IAS 7, IAS 21 et IAS 28 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à leur adoption. L'incidence d'IFRS 18 sur les états financiers consolidés de la Société inclut la présentation révisée de l'état des résultats (perte) de la Société incluant de nouvelles catégories et totaux partiels et l'ajout d'informations rapprochant et décrivant les mesures de performance de la direction.

5. Acquisitions

	2025			2024
	Norther Superior Resources Inc.	Mines d'Or Orbec Inc.	Total	Vanstar
Actifs acquis et passifs pris en charge				
Actifs de prospection et d'évaluation	330,1 $	15,2 $	345,3 $	29,3 $
Actifs courants	3,3	1,0	4,3	0,3
Passifs courants	(1,2)	(1,6)	(2,8)	—
Passif non courant	(0,9)	—	(0,9)	—
	331,3 $	14,6 $	345,9 $	29,6 $
Contrepartie transférée				
Contrepartie en actions	304,0 $	7,4 $	311,4 $	28,2 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25,0	5,8	30,8	(0,1)
Participations existantes dans les mines d'or Orbec	—	1,0	1,0	—
	329,0 $	14,2 $	343,2 $	28,1 $
Coûts de transaction	2,3	0,4	2,7	1,5
	331,3 $	14,6 $	345,9 $	29,6 $

Northern Superior Resources Inc.

Le 19 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Northern Superior Resources Inc. (« Northern Superior »), pour une contrepartie totale d'environ 329,0 millions $, ce qui comprenait 18,1 millions d'actions ordinaires de la Société et 25,0 millions $ en trésorerie. Le prix d'achat reflète la juste valeur de la contrepartie à la date d'acquisition, y compris la contrepartie en actions de la Société, mesurée en utilisant le cours de clôture de l'action de la Société à la date d'acquisition, et la contrepartie au comptant décrite ci-dessus.

L'acquisition ne correspondait pas à la définition des IFRS d'un regroupement d'entreprises, car les actifs identifiables acquis sont des propriétés à l'étape de l'exploration qui ne comportent aucune réserve recouvrable économiquement identifiée. Par conséquent, l'opération a été enregistrée comme une acquisition d'actifs.

Le prix d'achat total a été réparti entre les actifs acquis et le passif pris en charge en fonction de la juste valeur de la contrepartie totale transférée à la date de clôture de l'acquisition.

La Société a également engagé des coûts de transaction de 2,3 millions de dollars qui ont été capitalisés dans les actifs d'exploration et d'évaluation acquis.

Mines d'Or Orbec Inc.

Le 22 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Mines D'Or Orbec Inc. (« Orbec »), pour une contrepartie totale d'environ 14,2 millions $, qui comprenait 0,4 million d'actions ordinaires de la Société et 5,8 millions $ au comptant.

L'acquisition ne correspondait pas à la définition des IFRS d'un regroupement d'entreprises, car l'actif acquis est une propriété à l'étape de l'exploration qui ne comporte aucune réserve recouvrable économiquement identifiée. Par conséquent, l'opération a été enregistrée comme une acquisition d'actifs.

Le prix d'achat total a été réparti entre les actifs acquis et le passif pris en charge en fonction de la juste valeur de la contrepartie totale transférée à la date de clôture de l'acquisition.

La Société a également engagé des coûts de transaction de 0,4 $ qui ont été capitalisés dans les actifs d'exploration et d'évaluation acquis.

Vanstar

Le 13 février 2024, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar pour une contrepartie d'environ 12,0 millions d'actions ordinaires de la Société. Vanstar détenait une participation de 25 % dans le projet aurifère Nelligan (« Nelligan ») au Québec, au Canada. Avec l'acquisition de Vanstar, la Société détient une participation de 100 % dans Nelligan. De plus, la Société a acquis une redevance de 1 % sur les revenus nets de fonderie détenue par Vanstar sur certaines propriétés de Nelligan qui ont été annulées, ainsi que d'autres propriétés d'exploration primaire dans le nord du Québec. Le prix d'achat total s'est élevé à 29,6 millions $, ce qui comprenait des coûts de transaction de 1,5 million $, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 0,1 million $. Les coûts de transaction comprenaient 0,2 million d'actions ordinaires d'une valeur de 0,4 million $ émises pour des services professionnels.

L'acquisition ne correspondait pas à la définition des IFRS d'un regroupement d'entreprises, car l'actif primaire est une propriété à l'étape de l'exploration qui ne comporte aucune réserve recouvrable économiquement identifiée. Par conséquent, l'opération a été enregistrée comme une acquisition d'actifs.

Le prix d'achat total a été réparti entre les actifs acquis et le passif pris en charge en fonction de la juste valeur de la contrepartie totale transférée à la date de clôture de l'acquisition.

6. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La Société fait progresser un processus de vente de ses projets d'exploration au Mali. En septembre 2025, la vente de ces projets est devenue très probable au cours des 12 prochains mois et, par conséquent, les actifs sous-jacents ont été classés comme détenus en vue de la vente. La Société a comptabilisé un ajustement de la valeur des actifs pour refléter la meilleure estimation de la contrepartie à recevoir en échange des actifs maliens.

7. Partenariat non constitué en société et entente de financement avec Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. (« SMM »)

La Société détient une participation de 70 % dans le projet Côté Gold, une coentreprise non constituée en société (la « coentreprise Côté Gold ») formée avec SMM pour construire et exploiter la mine Côté Gold. La coentreprise est régie par la convention de coentreprise Côté Gold (la « convention de coentreprise »). La convention de coentreprise confère à la Société et à SMM des participations et des obligations sur les actifs, passifs, produits et charges sous-jacents.

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé qu'une modification a été apportée à la convention de coentreprise intervenue entreelle et SMM. Aux termes de la convention de coentreprise modifiée, SMM a versé, depuis janvier 2023, la somme maximale de 250,0 millions $ au titre des obligations de financement de la Société relativement au projet Côté Gold. Par suite du versement par SMM de cet apport en financement, la Société a transféré 9,7 % de sa participation dans le projet Côté Gold à SMM (la « participation transférée »). SMM ne versera aucune autre somme au nom de la Société.

Le 30 novembre 2024, la Société a exercé son droit de racheter la participation transférée (« option de rachat »), ce qui lui a permis de rétablir sa participation de 70 % dans Côté Gold. Le prix d'achat final de l'option de rachat a été de 377,7 millions $.

Le paiement total du rachat comprenait également des frais d'option de rachat cumulés en 2023 de 23,7 millions $. À compter de 2024, les frais étaient payables trimestriellement en trésorerie.

Le passif de l'option de rachat a été comptabilisé selon la norme IFRS 15 et le contrôle n'a pas été réputé avoir été transféré à SMM en raison du droit de la Société d'exercer l'option de rachat. Par conséquent, la Société a continué de comptabiliser une participation de 70 % dans les actifs et les passifs de la coentreprise car la participation transférée n'a pas été comptabilisée comme une vente.

Jusqu'à la réalisation de la production commerciale le 1er septembre 2024, 60,3 % des revenus et des dépenses sont consolidés proportionnellement et 9,7 % des revenus et des charges sont inclus dans les revenus d'intérêts, les dérivés et les autres gains (pertes) de placements (note 31) dans les états consolidés des résultats (perte), ce qui se traduit par un bénéfice net incluant 70 % du bénéfice net de la coentreprise Côté Gold. Après le 30 novembre 2024, 70 % des revenus et des dépenses sont consolidés proportionnellement. La trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'exploitation est comprise à 60,3 % dans les états consolidés des flux de trésorerie jusqu'au rachat (30 novembre 2024), puis à 70 % par la suite.

Le passif lié à l'option de rachat Côté Gold au 31 décembre 2025 comprend :

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prix de rachat :			
Solde au début de l'exercice		— $	350,8 $
Financement additionnel assumé par SMM correspondant à sa participation accrue		—	46,9
Production d'or pré-commerciale de 9,7 % reçue par SMM	31	—	(18,4)
Autre		—	(1,6)
Rachat des participations transférées		—	(377,7)
Solde à la fin de l'exercice		—	—
Frais et soldes non inclus dans le prix de rachat :			
Solde au début de l'exercice		—	(5,5)
Frais d'option de rachat à courus[1]	30	—	32,7
Frais d'option de rachat payés[1]		—	(32,7)
Coût différé sur la renonciation des frais de l'exploitant		—	(2,0)
Amortissement des frais différés de l'exploitant		—	7,5
Solde à la fin de l'exercice		— $	— $
Passif lié à l'option de rachat Côté Gold		— $	— $

1. Des frais d'option de rachat de 17,5 millions $ ont été capitalisés dans la construction de Côté Gold en cours au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Au 1er août 2024, les frais d'option de rachat étaient inclus dans les coûts de financement (note 30). À compter de 2024, les frais d'option de rachat ont été payés trimestriellement.

8. Trésorerie soumise à restrictions

Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'une trésorerie à long terme soumise à restrictions de 38,0 milliards de XOF (68 millions $ au 31 décembre 2025 ; 34,6 milliards de XOF ou 54,6 millions $ au 31 décembre 2024) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane et aucune somme (11,0 millions $ au 31 décembre 2024) en garantie au comptant à titre de cautionnement de certaines obligations relatives aux coûts de fermeture environnementale liées à la division Westwood et à la mine Côté Gold. De plus, la Société a déposé 4,1 millions $ CA (3,0 millions $ au 31 décembre 2025 ; 4,1 millions $ CA, 2,8 millions $ au 31 décembre 2024) à titre de cautionnement de certaines obligations relatives aux coûts de fermeture environnementale liées à la division Westwood. La devise XOF, également appelée le franc CFA ouest-africain, est émise par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et est la dénomination de la trésorerie à long terme soumise à restrictions liée à la mine Essakane.

9. Créances et autres actifs courants

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances gouvernementales et placements		56,8 $	26,7 $
Créances sur l'or		0,2	3,1
Autres créances		3,9	4,9
Total des créances		60,9	34,7
Placements à court terme		1,0	1,0
Frais payés d'avance		15,4	13,2
Dérivés utilisés à des fins de couverture	20(b)(i)	2,3	—
		79,6 $	48,9 $

Les créances gouvernementales et placements sont liés aux taxes de vente harmonisées au Canada, aux taxes sur la valeur ajoutée (« TVA ») au Burkina Faso et aux obligations portant intérêt du gouvernement du Burkina Faso qui ont été obtenus par la titrisation d'une partie des créances de TVA. 67,8 millions $ (66,3 millions $ au 31 décembre 2024) de la TVA à recevoir sont classés comme non courants et nets d'une provision de 11,4 millions $ (5,8 millions $ au 31 décembre 2024) car la Société ne prévoit pas recouvrer ces montants dans les 12 mois en raison de retards dans la réception des remboursements (note 13).

10. Stocks

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits finis	53,1 $	56,5 $
Empilements de minerai	125,3	50,8
Fournitures minières	198,6	164,6
	377,0	271,9
Empilements de minerai non courants	194,8	153,0
	571,8 $	424,9 $

11. Immobilisations corporelles

	Construction en cours	Propriétés minières	Usines et équipements	Actifs au titre du droit d'utilisation[1]	Total
Coûts					
Solde au 1er janvier 2024	2 409,4 $	2 692,9 $	1 554,6 $	139,0 $	6 795,9 $
Ajouts	320,0	253,4	71,0	34,8	679,2
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	(21,4)	—	—	(21,4)
Cessions/décomptabilisation	—	—	(41,7)	(8,6)	(50,3)
Transferts de la construction de Côté Gold en cours	(2 367,1)	1 098,8	1 268,3	—	—
Reclassement dans les immobilisations corporelles	(254,7)	96,1	158,9	(0,3)	—
Solde au 1er janvier 2024	107,6 $	4 119,8 $	3 011,1 $	164,9 $	7 403,4 $
Ajouts	123,2	123,6	106,5	12,8	366,1
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	8,7	—	—	8,7
Cessions/décomptabilisation	—	—	(34,2)	(4,4)	(38,6)
Reclassement dans les immobilisations corporelles	(35,6)	28,4	10,6	(3,4)	—
Solde au 31 décembre 2025	195,2 $	4 280,5 $	3 094,0 $	169,9 $	7 739,6 $

	Construction en cours	Propriétés minières	Installations et équipement	Actifs au titre du droit d'utilisation[1]	Total
Amortissement et perte de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	— $	2 093,0 $	1 169,9 $	36,5 $	3 299,4 $
Charge d'amortissement	—	157,2	116,8	29,0	303,0
Cessions/décomptabilisation	—	—	(40,8)	(7,9)	(48,7)
Perte (reprise) de valeur nette	—	(371,8)	(46,6)	(1,3)	(419,7)
Solde au 31 décembre 2024	— $	1 878,4 $	1 199,3 $	56,3 $	3 134,0 $
Charge d'amortissement	—	268,5	173,7	30,8	473,0
Cessions/décomptabilisation	—	—	(28,7)	(1,5)	(30,2)
Reclassement dans les immobilisations corporelles	—	2,1	0,5	(2,6)	—
Solde au 31 décembre 2025	— $	2 149,0 $	1 344,8 $	83,0 $	3 576,8 $
Valeur comptable, 31 décembre 2024	107,6 $	2 241,4 $	1 811,8 $	108,6 $	4 269,4 $
Valeur comptable, 31 décembre 2025	195,2 $	2 131,5 $	1 749,2 $	86,9 $	4 162,8 $

1. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont constitués d'immobilisations corporelles liées à des actifs loués et comptabilisés conformément à IFRS 16.

Le 1er août 2024, il a été évalué que Côté Gold était prêt à être utilisé comme prévu et les coûts de construction présentés comme construction en cours ont été reclassés dans les propriétés minières et les usines et équipements. L'amortissement a commencé sur les montants transférés le 1er août 2024.

En 2025, les coûts d'emprunt attribuables aux actifs admissibles associés aux mines Côté Gold, Essakane et Westwood totalisant 35,4 millions $ (98,5 millions $ en 2024) ont été capitalisés à l'aide d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,41 % (8,90 % en 2024) (note 30). Le taux d'intérêt moyen pondéré était fondé sur les billets de premier rang de 5,75 %, la facilité de crédit, le prêt à terme de second rang, les prêts d'équipement, les paiements anticipés d'or et les baux.

Au 31 décembre 2025, les propriétés minières comprenaient des frais de découverture capitalisés de 246,5 millions $ (319,1 millions $
au 31 décembre 2024). Des frais de découverture de 49,3 millions $ ont été capitalisés en 2025 (181,4 millions $ en 2024), et 128,6 millions $ ont été amortis en 2025 (61,5 millions $ en 2024).

12. Actifs de d'exploration et d'évaluation

	Notes	Nelligan	Gosselin	Monster Lake	Diakha, projet Siribaya	Autre	Total
Solde au 1er janvier 2024		1,8 $	3,5 $	7,8 $	— $	1,3 $	14,4 $
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation[1]		29,3	—	—	—	—	29,3
Reclassement (depuis) dans les actifs détenus en vue de la vente		—	—	—	34,1	—	34,1
Dépréciation		—	—	—	—	0,8	0,8
Coûts de prospection et d'évaluation		—	1,0	—	—	—	1,0
Solde au 31 décembre 2024		31,1 $	4,5 $	7,8 $	34,1 $	2,1 $	79,6 $
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation[2]		345,3	—	—	3,2	—	348,5
Coûts de prospection et d'évaluation		—	2,6	0,7	—	2,0	5,3
Reclassement depuis (dans) les actifs détenus en vue de la vente[3]	6	—	—	—	(37,3)	—	(37,3)
Solde au 31 décembre 2025		376,4 $	7,1 $	8,5 $	— $	4,1 $	396,1 $

1. Le 13 février 2024, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar, qui détenait une participation de 25 % dans le projet Nelligan (note 5).
2. Le 19 décembre 2025 et le 22 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Northern Superior Inc. et de Mines D'Or Orbec Inc. (note 5), respectivement.
3. Au cours de 2025, la Société a fait progresser un processus de vente de ses projets d'exploration au Mali (note 6). Le montant reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente est avant l'ajustement de la juste valeur.

13. Autres actifs non courants

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances gouvernementales et placements	9	67,8 $	66,3 $
Avances pour l'achat d'équipements immobilisés		7,7	16,4
Contrepartie différée de la vente de Sadiola		19,1	18,3
Droits de redevance[1]		—	12,8
Titres négociables	21(a)	18,4	10,3
Impôt sur le revenu à recevoir		0,4	1,0
Placements dans des fonds d'obligations	21(a)	1,0	1,0
Autre		9,7	9,6
		124,1 $	135,7 $

1. Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a vendu des droits de redevance (note 31).

14. Provisions

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(a)	287,6 $	279,6 $
Autre		25,8	20,0
		313,4 $	299,6 $
Tranche courante des provisions		5,1 $	14,5 $
Provisions non courantes		308,3	285,1
		313,4 $	299,6 $

(a) *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Les activités de la Société sont soumises à différentes lois et différents règlements concernant la réhabilitation environnementale et la fermeture pour lesquelles la Société estime des coûts futurs et comptabilise des provisions. La Société calcule des provisions basées sur la meilleure estimation des coûts futurs de réhabilitation des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Ces provisions peuvent être revues en fonction des modifications à ces lois et règlements et de la disponibilité de nouvelles informations telles que des modifications apportées aux réserves correspondant à un changement dans le PMLT, aux taux d'actualisation, aux plans de fermeture approuvés, aux coûts estimés des activités de réhabilitation et à l'acquisition ou la construction d'une nouvelle mine.

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Solde au début de l'exercice		279,6 $	347,4 $
Révision des flux de trésorerie et des taux d'actualisation estimés :			
Capitalisés dans les immobilisations corporelles	11	8,7	(21,4)
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées	29	8,0	(13,4)
Reprise de dépréciation	28	—	(35,8)
Charge de désactualisation	30	5,3	5,7
Déboursés		(14,1)	(2,9)
Autre		0,1	—
Solde à la fin de l'exercice		287,6 $	279,6 $
Moins : tranche courante		(5,1)	(14,5)
Tranche non courante		282,5 $	265,1 $

Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'une trésorerie soumise à restrictions de 38,0 milliards XOF (68,0 millions $ au 31 décembre 2025 ; 34,6 milliards XOF au 31 décembre 2024 ; 54,6 millions $) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane (note 8).

Au 31 décembre 2025, la Société avait consenti 224,3 millions $ CA (163,6 millions $) ; (205,3 millions $ CA, 142,5 millions $ au 31 décembre 2024) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Westwood (note 18(e)). De plus, la Société a déposé 4,1 millions $ CA (3,0 millions $ au 31 décembre 2025 ; 4,1 millions $ CA, 2,8 millions $ au 31 décembre 2024) à titre de cautionnement de certaines obligations relatives aux coûts de fermeture environnementale liées à la division Westwood (note 18(e)).

Au 31 décembre 2025, la Société avait consenti 50,4 millions $ CA (36,7 millions $) ; (50,4 millions $ CA, 35,0 millions $ au 31 décembre 2024) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Côté Gold (note 18(e)).

Au 31 décembre 2025, la Société avait émis des lettres de crédit d'un montant de néant ; (10,6 millions $ CA, 7,4 millions $ au 31 décembre 2024) aux termes de la facilité de crédit et de néant (10,9 millions $ CA au 31 décembre 2024) en dépôts en trésorerie comme garantie à titre de cautionnements, pour la garantie des coûts de fermeture environnementale liés à la division Westwood et à la mine Côté Gold (note 18(e)). Le solde de 200,3 millions $ est sans garantie (note 18(e)).

Au 31 décembre 2025, le calendrier des versements non actualisés futurs estimatifs pour la réhabilitation se présentait comme suit :

	En millions de dollars canadiens[1]	(millions $)[1]
2026	6,8 $	0,8 $
2027	22,1	2,0
2028	20,7	5,8
2029	25,0	10,0
2030	16,2	13,6
2031 et par la suite	272,1	75,7
	362,9 $	107,9 $

1. Les décaissements en dollars américains concernent la mine Essakane et les décaissements en dollars canadiens concernent la division Westwood, y compris Doyon, Côté Gold et d'autres sites canadiens fermés.

Au 31 décembre 2025, les montants non actualisés des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler les obligations et le calendrier de paiements prévus pour l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations étaient comme suit :

	Montants non actualisés requis ($ CA)	Montants non actualisés requis ($)	Calendrier prévu des paiements
Mine Côté Gold	78,2 $	— $	2026 à 2087
Mine Essakane	—	107,9	2026 à 2050
Division Westwood, y compris Doyon	273,2	—	2026 à 2057
Autres sites canadiens	11,5	—	2026 à 2125
	362,9 $	107,9 $	

15. Contrats de location

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Solde au début de l'exercice		124,2 $	121,3 $
Ajouts		12,8	34,1
Charges d'intérêts		8,2	8,4
Incidence du change		7,0	(11,0)
Paiements locatifs en capital	34(d)	(31,7)	(20,6)
Paiements d'intérêts		(8,5)	(8,0)
Solde à la fin de l'exercice		112,0 $	124,2 $
Tranche courante		32,3 $	28,8 $
Tranche non courante		79,7	95,4
		112,0 $	124,2 $

Les contrats de location sont conclus pour répondre à certaines exigences d'affaires, en prenant en considération la durée appropriée et la nature de l'actif loué.

Options de prolongation

Certains contrats de location immobilière comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société jusqu'à un an avant la fin de la période de contrat non résiliable. Les options de prolongation détenues peuvent être exercées seulement par la Société, et non par les bailleurs. La Société évalue, à la date de début du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options de prolongation. La Société effectue une nouvelle appréciation si elle a la certitude raisonnable d'exercer les options lorsqu'un événement ou un changement de circonstances important sur lequel elle exerce un contrôle survient.

Certains contrats de location d'équipement mobile comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société, mais doivent faire l'objet d'une renégociation ou d'un accord commun avec le prêteur. Puisque la Société n'est pas la seule à pouvoir exercer ces options, la durée des contrats de location ne reflète pas les options de prolongation et, par conséquent, certains contrats de location sont classés comme étant à court terme.

Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur et paiements de loyers variables

Les contrats de location à court terme ont une durée de douze mois ou moins, et les contrats de biens sous-jacents de faible valeur comprennent de l'équipement divers. Ces éléments sont comptabilisés dans le coût des ventes et les frais généraux et administratifs dans les états consolidés des résultats (perte).

Certains paiements de loyers dépendent de taux variables qui sont établis d'après le temps, l'utilisation ou une combinaison des deux. Les paiements de loyers variables ne sont pas compris dans l'obligation locative et sont comptabilisés dans le coût des ventes ou les coûts d'exploration dans les états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Montants comptabilisés à l'état des résultats (de la perte) :		
Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur	52,1 $	43,7 $
Paiements de loyers variables	— $	4,6 $

16. Impôts sur le résultat

Les taux d'imposition effectifs pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 étaient respectivement de 24,5 % et de 13,2 %.

La charge d'impôts sur le résultat comprend les éléments suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Impôts sur le résultat exigibles :		
Impôts canadiens sur le résultat exigibles	12,6 $	11,6 $
Impôts étrangers sur le résultat exigibles	186,3	104,8
	198,9	116,4
Impôts différés sur le résultat :		
Impôts canadiens différés sur le résultat – naissance et résorption des différences temporaires	66,9	7,3
Impôts étrangers différés sur le résultat – naissance et résorption des différences temporaires	(28,3)	5,5
Modifications des taux d'imposition ou imposition de nouvelles taxes	—	0,2
	38,6	13,0
Total de la charge d'impôts sur le résultat	237,5 $	129,4 $

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans différents territoires, selon différents taux d'imposition. Un nombre de facteurs autres que les taux d'imposition en vigueur ont une incidence sur la corrélation existant entre le résultat (perte), dans un territoire aux fins de la présentation de l'information financière et la provision d'impôts sur le résultat qui doit être comptabilisée pour les mêmes raisons.

Ces facteurs sont illustrés ci-dessous pour tous les résultats (perte) consolidés avant impôts sur le résultat après application d'un taux d'imposition de 26,5 %, qui correspond au taux d'imposition combiné fédéral et provincial des sociétés prévu par la loi canadienne applicable à la Société en tant qu'entité juridique pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	969,8 $	977,2 $
Provision d'impôts sur le résultat- 26,5 %	257,0 $	259,0 $
Augmentation (diminution) d'impôts sur le résultat provenant de :		
Résultats réalisés dans des territoires étrangers assujettis à des taux d'imposition autres que 26,5 %	(40,7)	(36,5)
Éléments permanents non compris dans le résultat (perte) à des fins fiscales :		
Dépenses non déductibles	13,8	(4,4)
Résultat (perte) non comptabilisé à des fins fiscales	(4,5)	0,6
Provisions fiscales non établies sur le résultat (perte) de l'entité juridique pour l'exercice :		
Impôt provincial sur les droits miniers	78,7	15,9
Retenues d'impôts pour les non-résidents	42,3	14,3
Sous-estimation (surestimation) des provisions fiscales	5,9	3,0
Avantage fiscal des pertes comptabilisées	(27,7)	(40,2)
Modifications des taux d'imposition	—	0,2
Autre	10,8	0,5
Autres ajustements :		
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(84,5)	(93,4)
Change lié aux impôts différés sur le résultat	(21,8)	10,7
Impôts payés relativement à la vente d'actifs	8,6	—
Autre	(0,4)	(0,3)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	237,5 $	129,4 $

Les éléments qui engendrent les actifs et les passifs d'impôts différés sur le résultat sont les suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Actifs d'impôts différés sur le résultat :		
Actifs d'exploration et d'évaluation	315,3 $	283,3 $
Pertes autres qu'en capital	39,7	—
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	54,5	52,6
Autres actifs	85,4	61,3
	494,9	397,2
Passifs d'impôts différés sur le résultat		
Immobilisations corporelles	(457,8)	(383,1)
Droits miniers	(74,3)	(7,4)
Autres passifs	(15,4)	(20,7)
	(547,5)	(411,2)
Passifs d'impôts différés sur le résultat	(52,6) $	(14,0) $
Classement :		
Actifs non courants	— $	— $
Passifs non courants	(52,6)	(14,0)
	(52,6) $	(14,0) $

Les charges (recouvrements) d'impôts sur le résultat liés aux AERG comprennent les éléments suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Variation non réalisée de la juste valeur des titres négociables	— $	0,2 $
Couvertures	—	0,1
Total des impôts sur le résultat liés aux AERG	— $	0,3 $

Actifs d'impôts différés sur le résultat non comptabilisés

Au 31 décembre 2025, la Société n'a pas comptabilisé l'avantage lié aux actifs d'impôts différés suivants relativement aux éléments ci-dessus dans ses états financiers consolidés, puisque la direction considérait qu'il n'est pas probable que la Société soit capable de réaliser ces actifs d'impôts différés à l'avenir.

Les actifs d'impôts différés sur le résultat n'ont pas été comptabilisés à l'égard des différences temporaires déductibles suivantes :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Pertes autres qu'en capital	439,6 $	778,7 $
Pertes en capital nettes	92,5	93,8
Actifs de prospection et d'évaluation	—	155,4
Déduction pour les droits de douane miniers futurs	—	18,9
Autres différences temporaires déductibles	9,2	10,8
Intérêts et frais de financement excédentaires	13,5	60,7
	554,8 $	1 118,3 $

Les pertes nettes en capital reportées peuvent seulement être portées en réduction des gains en capital, mais elles peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les actifs d'exploration et d'évaluation peuvent être reportés en avant indéfiniment. Au 31 décembre 2025, l'échéance des pertes autres qu'en capital reportées à des exercices ultérieurs se résume comme suit :

Date d'échéance	2026	2027	2028	2029	2030 et par la suite	Non Échéance	Total
Total des pertes non comptabilisées	2,5 $	1,3 $	0,9 $	1,4 $	429,1 $	4,4 $	439,6 $

La Société n'a pas constaté un passif d'impôts différés sur les différences temporaires de 406,3 millions $ (590,6 millions $ au 31 décembre 2024) associées aux participations dans certaines filiales et coentreprises parce que la Société peut contrôler la reprise des différences temporaires, et la reprise de ces dernières n'est pas envisagée dans un avenir prévisible.

La Société désigne tous les dividendes versés à ses actionnaires comme étant des dividendes admissibles. En 2025, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2024	États des résultats (de la perte)	Autres éléments du résultat global	31 décembre 2025
Actifs d'impôts différés sur le résultat :				
Actifs d'exploration et d'évaluation	283,3 $	32,0 $	— $	315,3 $
Pertes autres qu'en capital	—	39,7	—	39,7
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	52,6	1,9	—	54,5
Autres actifs	61,3	24,1	—	85,4
Passifs d'impôts différés sur le résultat				
Immobilisations corporelles	(383,1)	(74,7)	—	(457,8)
Droits miniers	(7,4)	(66,9)	—	(74,3)
Autres passifs	(20,7)	5,3	—	(15,4)
	(14,0) $	(38,6) $	— $	(52,6) $

En 2024, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2023	États des résultats (de la perte)	Autres éléments du résultat global	31 décembre 2024
Actifs d'impôts différés sur le résultat :				
Actifs d'exploration et d'évaluation	442,4 $	(159,1) $	—	283,3 $
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	52,6	—	52,6
Option de rachat dans Côté Gold	91,5	(91,5)	—	—
Autres actifs	43,8	17,6	(0,1)	61,3
Passifs d'impôts différés sur le résultat				
Immobilisations corporelles	(572,8)	189,7	—	(383,1)
Droits miniers	—	(7,4)	—	(7,4)
Autres passifs	(5,6)	(14,9)	(0,2)	(20,7)
	(0,7) $	(13,0) $	(0,3) $	(14,0)

17. Autres passifs

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dérivés utilisés à des fins de couverture	20(b)(i)	— $	9,8 $
Passif lié à Yatéla	(a)	—	18,5
Passif au titre du régime d'achat d'actions automatique	23(c)(i)	50,0	—
Autres passifs		0,1	0,1
		50,1 $	28,4 $
Partie courante des autres passifs		50,0 $	27,7 $
Partie non courante des autres passifs		0,1	0,7
		50,1 $	28,4 $

(a) *Passif lié à Yatéla*

Le 5 février 2025, Sadiola Exploration Limited (« SADEX »), une entité détenue conjointement à parts égales par la Société et AngloGold Ashanti Limited, a effectué un paiement unique de 36,4 millions $ sur le compte d'État dédié, correspondant aux coûts estimés de la réhabilitation et de la fermeture de la mine Yatéla, ainsi que du financement de certains programmes sociaux en cours. Lorsque cette transaction a été achevée et que le paiement a été effectué, SADEX et les membres de son groupe ont été dégagés de toute obligation se rapportant à la mine Yatéla. La Société a financé sa partie du paiement de 18,2 millions $ à la clôture.

18. Dette à long terme et facilité de crédit

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Facilité de crédit	(a)	200,0 $	220,0 $
Billets de premier rang de 5,75 %	(b)	448,8	448,4
Prêt à terme de second rang	(c)	—	358,4
Prêts pour équipement	(d)	1,0	2,1
		649,8 $	1 028,9 $
Tranche courante de la dette à long terme		1,0 $	1,0 $
Tranche non courante de la dette à long terme		648,8	1 027,9
		649,8 $	1 028,9 $

Les échéances contractuelles des dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts, se présentent comme suit :

			Échéance des paiements par période		
31 décembre 2025	Notes	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	1 an	De 2 à 3 ans
Notes	(b)	450,0 $	527,7 $	25,9 $	501,8 $
Prêts pour équipement	(d)	1,0 $	1,0 $	1,0 $	—

(a) ***Facilité de crédit***

Le 20 décembre 2024, la Société a signé une modification à sa facilité de crédit renouvelable garantie existante (la « facilité de crédit »), prolongeant son échéance jusqu'au 20 décembre 2028 et faisant passer le montant disponible dans le cadre de la facilité de crédit de 425 millions $ à 650 $.

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Montant disponible au titre de la facilité de crédit, début de l'exercice		418,5 $	387,0 $
Augmentation (diminution) au titre de la facilité de crédit[1]		—	225,0
Retraits	34(e)	(130,0)	(280,0)
Remboursements	34(e)	150,0	60,0
Diminution (augmentation) des lettres de crédit[2]		7,2	26,5
Montant disponible au titre de la facilité de crédit, fin de l'exercice		445,7 $	418,5 $

1. La modification a été jugée comme une modification importante de la facilité de crédit et a donc été comptabilisée comme une extinction de dette.
2. Les lettres de crédit ont été émises en vertu de la facilité de crédit à titre de garantie pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (notes 18(e) et 14(a), en plus de fournir une garantie pour les services aux collectivités en Ontario.

La facilité de crédit prévoit une marge de taux d'intérêt supérieure au taux préférentiel Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») (taux de financement à un jour garanti des avances au taux de base et des avances Canadian Overnight Repo Rate ou CORRA qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») total de la Société. La facilité de crédit est garantie par certains actifs réels de la Société, par des garanties de certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au RAIIA, la couverture de l'intérêt et des liquidités minimales de 150 millions $. Au 31 décembre 2025, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

(b) ***Billets de premier rang de 5,75 % (« billets »)***

Le 23 septembre 2020, la Société a réalisé l'émission de billets d'un montant en capital total de 450,0 millions $ portant intérêt au taux de 5,75 % par année. Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux ou semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année. Les billets sont garantis par certaines filiales de la Société.

La Société a le droit de racheter les billets, en totalité ou en partie, au prix de rachat pertinent (exprimé en pourcentage du montant en capital des billets), majoré des intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date du rachat. Le prix de rachat des billets au cours de la période de 12 mois commençant le 15 octobre 2025 est de 101,438 % et du 15 octobre 2026 et par la suite, de 100 %.

Les options de paiement anticipé représentent un actif dérivé incorporé pour la Société et sont présentées en contrepartie des billets dans les états consolidés de la situation financière.

Par la suite, la composante de la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le dérivé intégré est classé en tant qu'actif financier à la JVBRN. La juste valeur du dérivé intégré au 31 décembre 2025 consistait en un actif de 5,1 millions $ (néant au 31 décembre 2024) (note 22(a)).

(c) ***Prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang (« prêt à terme »)***

Le 16 mai 2023, la Société a conclu un prêt à terme garanti de deuxième rang de cinq ans (le « prêt à terme ») de 400 millions $ auprès de trois prêteurs institutionnels. Il porte intérêt à un taux variable correspondant au taux du financement à un jour garanti sur un mois ou trois mois majoré de 8,25 % par année et vient à échéance le 16 mai 2028. Le prêt est libellé en dollars américains et les intérêts sont payables à chaque date d'échéance au taux du financement à un jour garanti.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a remboursé 400,0 millions $ du prêt à terme, ce qui a réduit la valeur du capital à néant. La prime de remboursement anticipé de 4 % de 16,0 millions $ a été passée en charges en raison de la réduction du capital du prêt à terme (note 30). Le dérivé intégré qui consiste en des modalités de paiement anticipé a été comptabilisé séparément à sa juste valeur de 1,0 million $ lors de la comptabilisation initiale du prêt à terme et présenté en compensation du prêt à terme dans les états consolidés de la situation financière. Le dérivé incorporé est comptabilisé à la JVBRN. La juste valeur du dérivé intégré a été décomptabilisée au moment du remboursement et avait un solde de 26,7 millions $ au 31 décembre 2024 (note 21(a)).

(d) ***Prêt pour équipement***

La Société détient des prêts pour équipement dont la valeur comptable s'élevait à 1,0 million $ au 31 décembre 2025 (2,1 millions $ au 31 décembre 2024), garantis par certains équipements mobiles, à un taux d'intérêt de 5,30 % et qui arrivent à échéance en 2026. Le prêt pour équipement est comptabilisé au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière.

(e) ***Cautionnements***

Au 31 décembre 2025, la Société avait 274,7 millions $ CA (200,3 millions $) (255,7 millions $ CA, 177,5 millions $ au 31 décembre 2024) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir des obligations environnementales liées à Doyon, à la mine Westwood et à la mine Côté Gold.

La Société a consenti des lettres de crédit totalisant néant (10,6 millions $ CA, 7,4 millions $ au 31 décembre 2024) aux termes de la facilité de crédit et a fourni néant (10,6 millions $ CA au 31 décembre 2024) en dépôts en trésorerie à titre de garantie pour les cautionnements. Le solde de 200,3 millions $ est sans garantie.

(f) ***Cautionnements de bonne exécution***

Au 31 décembre 2025, les cautionnements de bonne exécution totalisaient 32,1 millions $ CA (23,4 millions $) (32,0 millions $ CA, 22,2 millions $ au 31 décembre 2024), pour garantir certaines obligations liées à la construction de la mine Côté Gold.

19. Produits différés

En 2021, la Société a conclu des accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « accords de paiement anticipé de 2022 ») à un coût moyen pondéré de 4,45 % par année en contrepartie de 150 000 onces d'or. Ces accords établissaient un prix de vente à terme moyen de 1 753 $ par once sur 50 000 onces d'or et un tunnel se situant entre 1 700 $ et 2 100 $ par once sur 100 000 onces d'or. Au cours de 2022, la Société a reçu un paiement anticipé total de 236,0 millions $ en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2022, et la Société avait l'obligation de livrer physiquement les onces convenues aux contreparties au cours de 2024. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, 137 500 onces ont été livrées physiquement relativement aux ententes de paiement anticipé de 2022, et la Société a reçu 38,9 millions $ au comptant relativement au tunnel, car le prix au comptant a dépassé le prix plancher de 1 700 $ l'once en 2024.

En décembre 2023, la Société a modifié l'un des accords de paiement anticipé de 2022 pour reporter la livraison de 6 250 onces du T1 2024 au T1 2025. Les onces qui ont été reportées étaient auparavant financées à un prix de 1 753 $ l'once. La Société a aussi conclu de nouvelles ententes de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « ententes de paiement anticipé de 2024 ») à un coût moyen pondéré de 11,3 % par année portant sur 31 250 onces d'or. Ces ententes avaient un prix de financement moyen, après les frais de financement, de 1 916 $ l'once. Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a reçu 59,9 millions $ en vertu des ententes de paiement anticipé du T1 de 2024 et était tenue de livrer physiquement les onces convenues aux contreparties au cours du premier trimestre de 2025.

En avril 2024, la Société a modifié l'une des ententes de paiement anticipé de 2022 afin de reporter la livraison de 6 250 onces du deuxième trimestre de 2024 au deuxième trimestre de 2025. Les onces qui ont été reportées étaient auparavant financées à un prix de 1 753 $ l'once. La Société a aussi conclu de nouvelles ententes de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « ententes de paiement anticipé du T2 de 2024 ») à un coût moyen pondéré de 10 % par année portant sur 31 250 onces d'or. Ces ententes avaient un prix moyen de financement après les frais de financement, de 1 900 $ l'once. Ces arrangements comprenaient un tunnel sur l'or de 2 100 $ à 2 925 $ en vertu duquel l'entreprise recevrait un paiement en espèces au moment de la livraison des onces si le prix au comptant de l'or dépassait 2 100 $ par once, le paiement étant calculé comme la différence entre le prix au comptant et 2 100 $ par once, plafonné à 2 925 $ par once. Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a reçu 59,4 millions $ en vertu de l'entente de paiement anticipé du T2 de 2024 et était tenue de livrer physiquement les onces convenues aux contreparties au cours du deuxième trimestre de 2025.

Conformément au champ d'application d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, les paiements anticipés en trésorerie aux termes de ces accords sont comptabilisés dans les produits différés dans les états consolidés de la situation financière lorsqu'ils sont reçus, puis comptabilisés dans les produits au moment de la livraison. Les paiements au comptant reçus sur des tunnels sur l'or au moment de la livraison ont également été comptabilisés comme des produits au moment de la livraison de l'or.

Des frais d'intérêts représentant la composante financière du paiement anticipé en trésorerie ont été comptabilisés au titre des frais financiers. Le tableau suivant résume la variation des produits différés :

	Notes	Ententes de paiement anticipé de 2022	Ententes de paiement anticipé du T1 de 2024	Ententes de paiement anticipé du T2 de 2024	Total
Solde au 1er janvier 2024		251,6 $	— $	— $	251,6 $
Produits liés au paiement anticipé sur l'or		—	59,9	59,4	119,3
Produit différé comptabilisé		(235,7)	—	—	(235,7)
Frais financiers	30	6,7	5,6	3,6	15,9
Solde au 31 décembre 2024		22,6 $	65,5 $	63,0 $	151,1 $
Produit différé comptabilisé		(21,9)	(66,7)	(65,7)	(154,3)
Frais financiers	30	(0,7)	1,2	2,7	3,2
Solde au 31 décembre 2025		— $	— $	— $	— $

20. Instruments financiers

(a) *Risques*

La Société est assujettie à différents risques financiers qui pourraient avoir une incidence importante sur sa rentabilité, ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sa situation financière. La conjoncture des marchés financiers pourrait avoir une incidence sur les taux d'intérêt, les prix de l'or et les taux de change.

La Société est exposée à divers risques de liquidité, de crédit et de marché liés aux instruments financiers qu'elle gère de la façon suivante :

(i) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers et autres qui sont réglés par la remise de trésorerie, d'un autre actif financier ou d'une production physique. La Société gère ce risque en surveillant régulièrement ses besoins en trésorerie afin de soutenir ses activités courantes et ses projets d'expansion. La Société s'assure d'avoir en place des facilités de prêt garanties suffisantes pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel, en tenant compte des flux de trésorerie anticipés provenant des activités d'exploitation et de la trésorerie et équivalent de trésorerie dont elle dispose. La Société s'assure de disposer d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de facilités de prêt suffisants pour honorer ses obligations à court terme.

Le tableau suivant résume les dates d'échéance et les montants du capital des obligations de la Société au 31 décembre 2025 :

	Notes	2026	2027	2028	2029 et par la suite	Total
Fournisseurs et autres créditeurs		329,1 $	— $	— $	— $	329,1 $
Obligations locatives	15	41,4	37,1	19,5	14,0	112,0
Prêt pour équipement	18(d)	1,0	—	—	—	1,0
Facilité de crédit	18(a)	—	—	200,0	—	200,0
Notes	18(b)	—	—	450,0	—	450,0
		371,5 $	37,1 $	669,5 $	14,0 $	1 092,1 $

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 421,9 millions $ au 31 décembre 2025 comprend 53,5 millions $ détenus par la coentreprise Côté Gold et 197,5 millions $ détenus par Essakane. La coentreprise Côté Gold exige des partenaires en coentreprise de financer à l'avance deux mois des dépenses futures. La Société utilise des dividendes et des prêts intragroupe pour rapatrier les fonds générés par ses activités d'exploitation, et le moment du versement de ces dividendes pourrait avoir une incidence sur la position de liquidités de la Société.

La Société s'est dotée d'une politique de trésorerie qui encadre la gestion du risque de liquidité à laquelle elle doit :

- Évaluer, analyser et surveiller régulièrement les cotes et les limites de crédit des contreparties auprès de qui des fonds sont investis ;
- Suivre les soldes de trésorerie de chaque entité exploitante ;
- Établir des prévisions de flux de trésorerie à court et à moyen terme ainsi que des prévisions à moyen et à long terme qui tiennent compte des informations budgétaires pertinentes ;
- Déterminer les risques de marché inhérents aux affaires, y compris les risques liés aux monnaies, au carburant, à l'or et aux marchandises et analyser, mettre en œuvre et surveiller les stratégies de couverture au moyen de dérivés.

Selon les modalités des contrats dérivés conclus par la Société, les contreparties ne peuvent demander le règlement immédiat des dérivés en cours, sauf s'il advient des situations de défaut habituelles, comme le non-respect de clauses restrictives, y compris les clauses restrictives financières, ou encore l'insolvabilité ou la faillite. La Société atténue généralement le risque de liquidité en échelonnant l'échéance de ses dérivés dans le temps.

(ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le montant maximal du risque de crédit est égal au solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances, des placements à court terme, des actifs dérivés et de la trésorerie soumise à restrictions. Le cas échéant, la juste valeur des dérivés a été évaluée pour tenir compte du risque de crédit des contreparties.

La Société place la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières solvables qui correspondent aux exigences et aux paramètres de risque de crédit établis dans sa norme sur les placements.

Quant aux dérivés, la Société atténue les risques de crédit en concluant des contrats dérivés avec des contreparties de premier rang, limitant ainsi les risques auxquels chaque partie est exposée, et en suivant la situation financière des contreparties.

Le risque de crédit lié aux ventes d'or à recevoir est faible du fait que l'or est vendu à des contreparties jugées solvables qui les règlent rapidement, et habituellement dans les deux jours suivant la conclusion de la vente.

Le risque de crédit est également associé aux montants à recevoir des gouvernements. Les montants à recevoir des gouvernements portent principalement sur la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes de vente. La Société détient des droits sur ces créances d'après l'application des lois fiscales et effectue un suivi périodique sur la perception de ces sommes, et la réception des sommes pourrait se prolonger.

(iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix en vigueur sur le marché. Pour les activités de couverture, il s'agit du risque que la juste valeur d'un dérivé subisse l'effet négatif d'une variation des prix des marchandises ou des taux de change et, par ricochet, qu'il y ait un effet négatif sur la situation financière de la Société.

La Société atténue le risque de marché en établissant et en surveillant des paramètres qui limitent les types et le niveau de risque de marché éventuels en signant des ententes de marché avec des contreparties en vertu desquelles il n'y a pas d'obligations de fournir de garanties ni d'appels de marge sur les dérivés. Les contreparties ne peuvent pas exiger un règlement uniquement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur d'un dérivé. Le risque de marché comprend les types de risques suivants : le risque du prix des actions et des marchandises sur le marché, le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt.

Risque de change

Les fluctuations du dollar canadien ($ CA) par rapport au dollar américain ($ US) ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société gère son exposition aux fluctuations du dollar canadien en mettant en place des contrats d'options et des contrats à terme. La Société cherche à couvrir son exposition aux fluctuations du dollar canadien qui découle de ses besoins liés aux coûts d'exploitation et en immobilisations à certaines de ses mines et à certains de ses bureaux administratifs et projets de mise en valeur.

La Société a désigné les contrats d'options et les contrats à terme, comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses besoins prévus et hautement probables en dollars canadiens et en euros. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps des options est comptabilisée dans les AERG comme frais de couverture (note 20(b)).

Au 31 décembre 2025, les contrats dérivés en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) et le solde des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière sont les suivants :

	2026
Couverture des flux de trésorerie Risque de change	
Risque de change	
Contrats à terme et contrats d'option en dollars canadiens (millions $ CA)	276,0
Fourchette de taux ($ US/$ CA)[1]	1,35 à 1,5

1. La Société a conclu un tunnel de taux sur le dollar canadien qui consiste en des options d'achat et de vente sur le dollar canadien dont les prix se situent dans la fourchette donnée en 2025. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option d'achat en dollars canadiens. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de l'option de vente en dollars canadiens.

Le tableau ci-dessous établit la juste valeur des contrats dérivés en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2025 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée dans les états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2025	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Dollar canadien ($ CA)	2,0 $	(6,9) $	19,5 $

Risque lié aux prix du pétrole et du carburant

Le diesel à faible teneur en soufre et le mazout sont des intrants importants dans l'extraction du minerai et, dans certains cas, dans l'alimentation partielle ou totale en énergie des activités d'exploitation, de construction et de mise en valeur. Les prix du pétrole brut Brent et West Texas Intermediate (« WTI ») sont des composantes respectives du coût du diesel et du mazout et, par conséquent, les variations des prix du pétrole brut ont des incidences directes sur les coûts en diesel et en mazout. La Société a établi une stratégie de couverture pour protéger sur le plan économique la consommation future de diesel et de mazout à ses sites d'exploitation. La Société a désigné des contrats d'options comme couverture de flux de trésorerie sur la composante en pétrole brut relativement à ses achats hautement probables en diesel à faible teneur en soufre et en mazout.

Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas de contrats de produits dérivés du pétrole brut en cours.

Risques liés aux prix de marché des lingots d'or

Les fluctuations du prix de l'or au comptant ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société puisque le lingot d'or est vendu aux prix en vigueur, qui varient selon les forces du marché. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié au prix de l'or si une baisse du prix de l'or avait une incidence sur une transaction envisagée ou un paiement prévu de la dette.

La Société a désigné les contrats d'options comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses ventes prévues hautement probables de lingots d'or. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. Les variations de la juste valeur de la valeur temps des options sont comptabilisées dans l'AERG à titre de frais de couverture et reclassées en résultat (perte) au moment de la comptabilisation des produits de la vente d'or sous-jacente.

Au 31 décembre 2023, les contrats dérivés de lingots d'or en cours de la Société, qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture, et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) sont les suivants :

	2026
Couverture de lingots d'or	
Options de vente d'or (en milliers d'onces)	200,0
Prix d'exercice	3 100,0 $

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des contrats dérivés sur les lingots d'or en cours de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2025 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du prix de l'or. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée dans les états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2025	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Prix de l'or	0,3 $	0,1	1,6 $

(b) ***Réserve de juste valeur de la couverture des flux de trésorerie***

(i) Rapprochement des actifs (passifs) de couvertures de flux de trésorerie

	Contrats en dollars canadiens	Contrats sur le pétrole	Contrats sur le cours de l'or	Total
Solde au 1er janvier 2024	1,6 $	5,7 $	(9,2) $	(1,9) $
Gain (perte) non réalisé comptabilisé(e) dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(13,1)	1,6	(28,2)	(39,7)
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée provenant de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	1,7	(7,2)	30,3	24,8
Valeur temps réalisée liée aux primes versées	—	—	2,2	2,2
Valeur temps exclue de la relation de couverture	—	(0,1)	4,9	4,8
Solde au 31 décembre 2024	(9,8) $	— $	— $	(9,8) $
Gain (perte) non réalisé comptabilisé(e) dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	5,3	—	(10,5)	(5,2)
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée provenant de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	3,8	—	—	3,8
Primes courues	—	—	10,5	10,5
Valeur temps exclue de la relation de couverture	2,7	—	0,3	3,0
Solde au 31 décembre 2025	2,0 $	— $	0,3 $	2,3 $
Formé de :				
Tranche courante de l'actif de couverture	2,0 $	— $	0,3 $	2,3 $
	2,0 $	— $	0,3 $	2,3 $

(ii) Allocation de la perte (gain) subie sur la couverture reclassée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
États de la situation financière consolidés		
Immobilisations corporelles	1,2 $	1,0 $
États des résultats consolidés		
Produits	—	32,5
Coût des ventes	2,2	(6,5)
Frais généraux et administratifs	0,4	—
	2,6	26,0
	3,8 $	27,0 $

Les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 comprennent des pertes de néant (2,2 millions $ au 31 décembre 2024) liées aux primes déjà payées et réalisées au cours de l'exercice.

21. Évaluations de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant les actifs ou les passifs, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement, comme les données dérivées de prix.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant les actifs ou les passifs.

Il n'y a pas eu de changement dans la classification des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 décembre 2024.

(a) ***Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers de la Société s'établissaient comme suit au :***

	31 décembre 2025				
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421,9 $	421,9 $	— $	— $	421,9 $
Placements à court terme	1,0	1,0	—	—	1,0
Trésorerie soumise à restrictions	71,0	71,0	—	—	71,0
Titres négociables	18,4	18,4	—	—	18,4
Placements dans des fonds d'obligations	1,0	1,0	—	—	1,0
Autres investissements	23,5	23,5	—	—	23,5
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	19,1	—	—	19,1	19,1
Dérivés					
Contrats de change	2,0	—	2,0	—	2,0
Contrats sur l'or	0,3	—	0,3	—	0,3
	558,2 $	536,8 $	2,3 $	19,1 $	558,2 $
Passifs					
Dette à long terme - billets[1]	(451,7)	(451,1)	—	—	(451,1)
Dette à long terme – prêts pour équipement	(1,0)	—	(1,0)	—	(1,0)
Dette à long terme - Facilité de crédit	(200,0)	—	(200,0)	—	(200,0)
	(652,7) $	(451,1) $	(201,0) $	—	(652,1) $

1. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 2,9 millions $ et le dérivé incorporé.

	31 décembre 2024				
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	347,5 $	347,5 $	—	—	347,5 $
Placements à court terme	1,0	1,0	—	—	1,0
Trésorerie soumise à restrictions	68,4	68,4	—	—	68,4
Titres négociables et bons de souscription	10,3	10,3	—	—	10,3
Placements dans des fonds obligataires	1,0	1,0	—	—	1,0
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	17,1	—	—	17,1	17,1
Produits dérivés incorporés - options de remboursement anticipé sur prêt à terme	26,7	—	26,7	—	26,7
	472,0 $	428,2 $	26,7 $	17,1 $	472,0 $
Passifs					
Dérivés					
Contrats de change	(9,8) $	—	(9,8) $	—	(9,8) $
Dette à long terme - billets[1]	(452,0)	(435,8)	—	—	(435,8)
Dette à long terme - Prêt à terme[2]	(400,8)	—	(449,2)	—	(449,2)
Dette à long terme – prêts pour équipement	(2,1)	—	(2,3)	—	(2,3)
Dette à long terme - Facilité de crédit	(220,0)	—	(220,0)	—	(220,0)
	(1 084,7) $	(435,8) $	(681,3) $	—	(1 117,1) $

1. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 3,6 millions $ et le dérivé incorporé.
2. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 3,7 millions $, l'escompte initial de 3 % et le dérivé incorporé.

(b) ***Techniques d'évaluation***

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions font partie du niveau 1 en raison de l'échéance à court terme de ces actifs financiers.

Titres négociables et bons de souscription

La juste valeur des titres négociables comprise au niveau 1 est déterminée selon une approche de marché. Le prix de clôture correspond au cours de l'actif sur le marché, qui représente le principal marché actif de ce titre en particulier.

Placements dans des fonds obligataires

La juste valeur des placements dans des fonds obligataires au niveau 1 est évaluée d'après les cours (non ajustés) sur les marchés actifs.

Contrepartie différée de la vente de Sadiola

Les estimations et hypothèses significatives utilisées pour déterminer la juste valeur des paiements conditionnels à l'atteinte de certaines étapes de production, soit le profil de production et le taux d'actualisation et sont, par conséquent classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivés incorporés – options de paiement anticipé sur les billets et le prêt à terme

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux billets et au prêt à terme au 31 décembre 2025 était de néant (actif de 26,7 millions $ au 31 décembre 2024) et est comptabilisée à la JVBRN. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie actualisés à un taux sans risque pour déterminer la valeur actualisée de l'option de paiement anticipé. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité et la courbe des taux d'intérêt sans risque. Les évaluations des options de paiement anticipé sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Billets à haut rendement non garantis

La juste valeur des billets au 31 décembre 2025 s'élevait à 451,1 millions $ (435,8 millions $ au 31 décembre 2024). La juste valeur des billets est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) sur les marchés actifs et est donc classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Facilité de crédit

La juste valeur de la facilité de crédit au 31 décembre 2025 était de 200,0 millions $ (220 millions $ au 31 décembre 2024), ce qui correspond approximativement à sa valeur comptable et au montant tiré, et est donc classée dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Prêt à terme

Comme le prêt à terme a été entièrement remboursé au cours de l'exercice, sa juste valeur au 31 décembre 2025 était de néant (449,2 millions $ au 31 décembre 2024). Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, la volatilité et la courbe des taux d'intérêt sans risque. Les évaluations du prêt à terme sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Prêts pour équipement

La juste valeur des prêts pour équipement au 31 décembre 2025 s'élevait à 1,0 million $ (2,3 millions $ au 31 décembre 2024). La juste valeur des prêts pour équipement est déterminée en appliquant un taux d'actualisation reflétant les écarts de crédit selon la notation de crédit de la Société par rapport aux flux de trésorerie futurs et est par conséquent classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Autres actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs financiers de la Société équivaut environ à leur valeur comptable.

22. Gestion du capital

Les objectifs d'IAMGOLD en matière de gestion du capital sont de :

- S'assurer que la Société a une capacité financière suffisante afin de soutenir ses activités, ses plans de développement minier en cours, ses projets de construction et sa stratégie de croissance à long terme ;
- S'assurer que la Société satisfait aux clauses restrictives de sa dette à long terme ;
- Protéger la valeur de la Société en ce qui a trait aux fluctuations du marché et aux risques.

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie		421,9 $	347,5 $
Éléments du capital :			
Dette à long terme - billets[1]	18(b)	450,0 $	450,0 $
Dette à long terme – prêt à terme[2]	18(c)	—	400,0
Facilité de crédit disponible	18(a)	445,7	418,5
Actions ordinaires		3 383,8	3 070,6
		4 279,5 $	4 339,1 $

1. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend ni les coûts de transaction différés non amortis de 2,9 millions $ au 31 décembre 2025 (3,6 millions $ au 31 décembre 2024) ni le dérivé incorporé.
2. La valeur comptable a été remboursée en 2025.

La Société exerce ses activités dans une industrie capitalistique ayant de longs délais d'exécution et qui comporte des risques associés aux coûts d'investissement et aux délais d'achèvement des projets. Les facteurs exerçant une influence sur ces risques, qui sont indépendants de la volonté de la Société, comprennent la disponibilité des ressources, la délivrance des permis nécessaires, le coût des différents intrants et la volatilité du prix de l'or.

Le caractère adéquat de la structure financière de la Société est continuellement évalué et ajusté si nécessaire en tenant compte de la stratégie de la Société, du prix à terme de l'or, de l'industrie minière, des besoins en investissement des projets et des exploitations de la Société, des conditions économiques et des risques associés. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure financière, la Société peut ajuster ses investissements, ajuster le montant de distribution de ses dividendes, émettre de nouvelles actions, acheter des actions pour annulation conformément à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, prolonger sa facilité de crédit, émettre de nouveaux titres de créance, rembourser une dette existante, vendre la totalité ou une partie de ses actifs, acheter ou vendre des lingots d'or ou conclure des contrats sur la vente à terme d'or.

L'acte régissant les billets comprend une restriction sur l'utilisation des produits de la vente de certains actifs.

L'accord de facilité de crédit contient certaines restrictions sur la prise en charge de certaines dettes supplémentaires et la vente de certains actifs.

23. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries et d'actions privilégiées de deuxième rang pouvant être émises en séries.

Nombre d'actions ordinaires (en millions)	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
En circulation, au début de l'exercice		571,4	481,3
Émission d'actions	5	18,5	85,2
Actions rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(3,0)	—
Émission d'actions ordinaires accréditives		0,8	1,9
Émission d'actions liées à la rémunération fondée sur des actions	25	3,4	3,0
En circulation, à la fin de l'exercice		591,1	571,4

(a) ***Émission d'actions***

Le 19 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Northern Superior pour une contrepartie totale d'environ 329,0 millions $, ce qui comprenait 18,1 millions d'actions ordinaires de la Société et 25,0 millions $ au comptant (note 5).

Le 22 décembre 2025, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Orbec, pour une contrepartie totale d'environ 14,2 millions $, qui comprenait 0,4 million d'actions ordinaires de la Société et 5,8 millions $ au comptant (note 5).

Le 21 mai 2024, la Société a conclu une offre publique de 72,0 millions d'actions ordinaires au prix de 4,17 $ l'action ordinaire, pour un produit brut de 300,2 millions $. L'émission a pris fin le 24 mai 2024. La Société a reçu un produit net de 287,5 millions $ provenant de l'émission d'actions, après des coûts de transaction de 12,7 millions $.

(b) ***Actions ordinaires accréditives***

En février 2025, la Société a émis 0,8 million d'actions ordinaires accréditives à 12,25 $ CA par action, pour un produit net de 6,8 millions $ (10,0 millions $ CA), qui comprenait une prime de 1,7 million $ déclarée comme un gain reporté à l'état de la situation financière à comptabiliser dans les résultats au fur et à mesure que des dépenses admissibles sont effectuées. Un total de 5,1 millions $ a été comptabilisé dans les capitaux propres en fonction du prix coté des actions à la date de l'émission, moins les coûts d'émission. Les actions ordinaires accréditives ont été émises pour financer les dépenses d'exploration des propriétés d'exploration de la Société au Québec, au Canada. Les actions ordinaires accréditives exigent que la Société engage un montant équivalent au produit de l'émission sur les dépenses prescrites conformément à la législation fiscale applicable.

En février 2024, la Société a émis 1,9 million d'actions ordinaires accréditives à raison de 4,20 $ CA par action, pour un produit net de 5,9 millions $ (8,0 millions CA), ce qui comprenait une prime de 1,2 million $ déclarée comme un gain reporté à l'état de la situation financière à comptabiliser dans les résultats au fur et à mesure que des dépenses admissibles sont effectuées. Un total de 4,7 millions $ a été comptabilisé dans les capitaux propres en fonction du prix coté des actions à la date de l'émission, moins les coûts d'émission. Les actions ordinaires accréditives ont été émises pour financer les dépenses d'exploration des propriétés d'exploration de la Société au Québec, au Canada.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un montant de 1,9 million $ (1,1 million $ en 2024) a été comptabilisé à titre d'amortissement des gains liés aux émissions d'actions ordinaires accréditives et a été inclus dans les revenus d'intérêts et les produits dérivés et autres gains de placement dans les états des résultats consolidés (note 31).

(c) ***Offre publique de rachat dans le cours normal des activités***

Le 9 décembre 2025, la Société a reçu l'approbation de la TSX pour son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En vertu du programme, la Société est autorisée à acheter jusqu'à 57,0 millions de ses actions ordinaires pendant la période du 12 décembre 2025 au 11 décembre 2026.

La valeur comptable des actions annulées est considérée comme une réduction du capital-actions ordinaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a racheté 3,0 millions d'actions ordinaires pour 50,0 millions $ au prix moyen de 16,87 $ l'action. La valeur comptable des actions annulées était de 16,0 millions $ et a été traitée comme une réduction du capital-actions ordinaire.

Le 30 décembre 2025, la Société a lancé un plan d'achat automatique d'actions en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en autorisant son courtier indépendant à acheter des actions ordinaires de la Société jusqu'à concurrence de 50,0 millions $ selon certains critères du marché. Les instructions expirent le 20 février 2026. La Société a comptabilisé un passif financier associé au montant total maximum qui peut être racheté pendant cette période par le courtier, avec une écriture de compensation dans le surplus d'apport. Le montant total du passif financier a été acheté après le 31 décembre 2025, pour un total de 2,6 millions d'actions ordinaires.

24. Participations ne donnant pas le contrôle

L'information financière concernant les filiales ayant une participation ne donnant pas le contrôle significative est fournie ci-dessous :

	31 décembre 2025 Essakane	31 décembre 2024 Essakane
Pourcentage de droits de vote détenus par des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	15 %	10 %
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	54,5 $	64,0 $
Résultat net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	67,9 $	27,7 $
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle[1]	128,3 $	18,0 $

1. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les dividendes payés à d'autres détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle totalisaient 128,3 millions $ (18,0 millions $ au 31 décembre 2024).

Un résumé d'informations sélectionnées concernant ces filiales est fourni ci-dessous, avant toute élimination des transactions intragroupe :

	31 décembre 2025 Essakane	31 décembre 2024 Essakane
Actifs courants	482,5 $	324,0 $
Actifs non courants	825,0	882,2
Passifs courants	(664,9)	(175,0)
Passifs non courants	(203,5)	(234,1)
Actifs nets	439,1 $	797,1 $
	Exercice terminé le 31 décembre 2025	Exercice terminé le 31 décembre 2024
Produits	1 489,5 $	1 084,3 $
Résultat net (perte nette) et AERG	499,7 $	277,5 $
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités d'exploitation	673,4 $	444,6 $
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités d'investissement	(137,3)	(196,9)
Trésorerie nette provenant des (utilisée aux fins des) activités de financement	(468,8)	(185,2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	67,3 $	62,5 $

La capacité de la Société d'avoir accès aux actifs d'Essakane ou de les utiliser pour régler ses passifs n'est pas restreinte de façon importante par des obligations contractuelles ou réglementaires existantes et connues ou par des droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle. Les dividendes payables par Essakane doivent être approuvés par les conseils de surveillance, qui comprennent des représentants des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Euro Ressources

EURO Ressources S.A. (« EURO ») est une société française de redevances minières et de flux qui a été cotée à la bourse NYSE Euronext de Paris sous le symbole EUR. La Société détenait 90 % d'EURO par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France ») jusqu'au 27 février 2024, date à laquelle la Société a terminé l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation d'EURO qu'IAMGOLD France ne possédait pas déjà dans le cadre d'une « compression » en vertu du droit français, qui a été approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 23 janvier 2024. La Société a versé une contrepartie en espèces de 3,50 € par action pour une contrepartie globale de 21,9 millions € (23,7 millions $). À la suite de l'acquisition, IAMGOLD France détient et contrôle à titre effectif 62,5 millions d'actions ordinaires, ce qui représente 100 % des actions en circulation d'EURO.

Le changement de participation dans l'EURO a été comptabilisé comme une opération sur actions. Avant l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle était de 3,0 millions $. La différence entre la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 3,0 millions $ et la contrepartie au comptant de 23,7 millions $ a entraîné une diminution du total des capitaux propres de 20,7 millions $. Les coûts de transaction de 1,2 million $ directement liés à l'acquisition ont entraîné une diminution du total des capitaux propres.

25. Paiements fondés sur des actions

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Options	1,2 $	0,8 $
Unités d'actions	7,1	5,4
	8,3 $	6,2 $

(a) *Options*

(i) Régime d'options d'achat d'actions

La Société possède un régime global d'attribution d'options d'achat d'actions pour son personnel à temps plein. Les droits relatifs aux options sont acquis pendant cinq ans et expirent au plus tard sept ans après la date d'octroi.

Un maximum de 25 905 624 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions desquelles, au 31 décembre 2025, 19 363 169 ont été émises et 6 542 455 restent à émettre. Au 31 décembre 2025, des options d'achat de 2 268 976 actions ordinaires étaient en cours et des options d'achat de 4 273 479 actions ordinaires étaient toujours disponibles pour d'autres octrois en vertu du régime.

	Exercice terminé le 31 décembre 2025		Exercice terminé le 31 décembre 2024	
	Options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (CAD/action)[1]	Options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré ($ CA/action)
En cours, au début de l'exercice	3,1	4,13 $	5,2	4,77 $
Octroyées	0,4	7,87	0,8	3,67
Exercées[2]	(1,2)	4,76	(1,6)	5,36
Annulées	(0,1)	4,05	(0,3)	3,93
Expirées	—	—	(1,0)	5,24
En cours, à la fin de l'exercice	2,2	4,53 $	3,1	4,13 $
Susceptibles d'exercice à la fin de l'exercice	1,0	3,79 $	1,4	4,57 $

1. Les prix d'exercice sont libellés en dollars canadiens. Le taux de change USDCAD au 31 décembre 2025 était de 1,3715 $/CAD.
2. Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options levées s'élevait à 12,20 $ CA (6,56 $ CA en 2024).

Le tableau suivant résume les renseignements concernant les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2025 :

Fourchette des prix en $ CA/action	Nombre en cours (en millions)	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)	Prix moyen pondéré d'exercice ($ CA/action)
1,01 - 5,00	1,8	4,0	3,77 $
5,01 - 10,00	0,4	6,2	7,87 $
	2,2	4,4	4,53 $

(ii) Juste valeur des options octroyées

Le tableau suivant contient les données d'entrée des moyennes pondérées du modèle d'évaluation Black-Scholes utilisées pour déterminer la juste valeur des options octroyées pendant l'exercice. La juste valeur estimative des options est imputée aux charges sur la durée de vie prévue des options.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque	2,6 %	3,7 %
Volatilité moyenne pondérée attendue[1]	56,1 %	58,3 %
Taux de rendement en dividende moyen pondéré	— %	— %
Durée de vie moyenne pondérée prévue des options émises (années)	4,5	4,5
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi ($ CA/action)	3,85 $	1,73 $
Prix de l'action moyen pondéré à la date d'octroi ($ CA/action)	7,87 $	3,50 $
Prix d'exercice moyen pondéré ($ CA par action)	7,87 $	3,67 $

1. La volatilité attendue est évaluée en prenant en considération la volatilité historique moyenne du prix de l'action sur la durée de vie moyenne attendue des options.

(b) *Autres paiements fondés sur des actions*

(i) Régimes incitatif d'achat d'actions

Un maximum de 32 406 762 actions ordinaires a été réservé à des fins d'émission aux termes du régime d'achat d'actions, du régime de primes d'actionnariat et du régime d'unités d'actions, desquelles 14 723 510 ont été émises et 17 683 252 peuvent être émises au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, 5 130 729 actions ordinaires additionnelles étaient assujetties aux octrois d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation, et 12 552 523 actions ordinaires étaient disponibles à des fins d'octroi dans le cadre de ces régimes.

Un sommaire fait le point sur les unités d'actions en circulation de la Société émises au personnel et aux membres du conseil d'administration aux termes du régime incitatif d'actionnariat et des changements survenus au cours de l'exercice est présenté ci-dessous.

	Exercices terminés les 31 décembre	
(en millions)	2025	2024
En cours, au début de l'exercice	6,7	6,1
Octroyées	1,6	2,7
Émises	(2,2)	(1,4)
Annulées	(1,0)	(0,7)
En cours, à la fin de l'exercice	5,1	6,7

(ii) Résumé des unités d'action octroyées

Unités d'actions différées

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir en actions la quote-part équivalente à leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées ou d'unités d'actions restreintes. Lorsqu'un membre quitte le conseil, la Société émet un nombre d'actions ordinaires équivalent au nombre d'unités d'actions différées octroyées. Puisque les unités d'actions différées sont réglées en actions, le coût imputé à la Société est établi à la juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur estimative des attributions est immédiatement imputée passée en charges.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,2	0,2
Juste valeur à la date d'octroi ($ CA par action)[1]	12,9 $	5,71 $

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

Unités d'actions restreintes

La Société octroie annuellement à la haute direction, aux membres du conseil d'administration et à certains membres du personnel des unités d'actions restreintes.

Les droits relatifs aux unités d'actions restreintes à l'intention du personnel sont acquis sur une période de 12 à 36 mois, n'ont pas de restrictions au moment de l'acquisition des droits et sont payables en actions. Il n'existe aucune option de règlement en trésorerie ni de condition d'acquisition autre que de demeurer à l'emploi.

Les unités d'actions restreintes sont octroyées au personnel en fonction de leurs objectifs de rendement et des critères fixés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'unités d'actions restreintes octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,7	1,8
Juste valeur à la date d'octroi ($ CA par action)[1]	8,0 $	3,69 $

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

Unités d'actions liées au rendement

La Société octroie annuellement à la haute direction et à certains membres du personnel des unités d'actions liées au rendement.

Les unités d'actions liées au rendement s'acquièrent sur une période de 36 mois et sont payables en actions. Il n'y a pas de possibilité de règlement en trésorerie pour ces octrois.

Les unités d'actions liées au rendement sont octroyées en fonction d'objectifs de rendement et de critères déterminés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'actions liées au rendement octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)[1]	0,7	0,7
Juste valeur à la date d'octroi ($ CA par unité)[2]	8,0 $	3,50 $

1. Comprend 0,4 million d'unités supplémentaires de rajustement des facteurs de rendement reconnues dans le cadre des résultats finaux de rendement du Régime d'unités d'actions liées au rendement.
2. La juste valeur à la date d'octroi est déterminée en utilisant un modèle Monte Carlo.

(c) *Régime d'achat d'actions*

La Société offre un régime d'achat d'actions au personnel ayant plus de trois mois de service continu. Les membres participants établissent leur cotisation en pourcentage arrondi de leur salaire de base, lequel varie de 1 % à 10 %. La Société contribue à 75 % de la première tranche de 5 % de la cotisation du personnel, jusqu'à un maximum de 3,75 % du salaire, en vue de l'achat d'actions sur le marché libre. Aucune action du régime d'achat d'actions n'est émise à partir des capitaux propres. La cotisation de la Société est comptabilisée en charges et est considérée comme étant acquise au 31 décembre de chaque année civile.

26. Coût des ventes

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Coûts d'exploitation[1]		1 027,8 $	715,1 $
Redevances	36(b)	197,9	94,2
Charge d'amortissement		420,9	273,8
		1 646,6 $	1 083,1 $

1. Les coûts d'exploitation comprennent les coûts de la production minière, de transport et de fonderie et les frais administratifs applicables au site.

27. Frais généraux et administratifs

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Salaires		24,3 $	24,8 $
Coûts de restructuration		2,7	5,4
Honoraires et frais des administrateurs		0,7	1,0
Honoraires professionnels et de consultation		13,3	6,0
Coûts liés aux logiciels et à la technologie		7,1	2,6
Autres frais d'administration		3,1	4,1
Rémunération fondée sur des actions		6,8	5,0
(Gain) perte sur les couvertures de flux de trésorerie		0,4	—
		58,4 $	48,9 $

28. Reprise (charge) de perte de valeur

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Fayolle		
Propriétés minières	—	(6,8) $
UGT de Westwood		
Biens miniers, Installations et équipements et actifs au titre du droit d'utilisation	—	426,5
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	35,8
Actifs d'exploration détenus en vue de la vente (note 6)	(12,2)	—
	(12,2) $	455,5 $

La Société effectue des tests de dépréciation de ses immobilisations corporelles et de ses actifs d'exploration lorsque des indicateurs de perte de valeur potentielle ou de reprise de perte de valeur précédemment comptabilisée sont relevés.

Au cours du deuxième trimestrede 2024, la Société a cessé ses activités minières sur la propriété de Fayolle et ne prévoit donc pas tirer un avantage économique futur de Fayolle. Par conséquent, le solde total des propriétés minières a été réduit à néant.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a estimé que l'augmentation du prix consensuel à long terme de l'or était un indicateur de reprise de perte de valeur pour l'UGT Westwood. Par conséquent, une évaluation du montant recouvrable de l'UGT Westwood a été effectuée. Il a été déterminé que le montant recouvrable était supérieur à la valeur comptable plus les pertes de valeur antérieurement comptabilisées à l'égard de l'UGT Westwood, et la Société a comptabilisé une contrepassation de 462,3 millions $ dans les états consolidés des résultats (de la perte).

Le montant recouvrable de l'UGT Westwood a été déterminé en calculant la juste valeur moins les coûts de sortie. La juste valeur moins les coûts de sortie a été déterminée en calculant la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimatifs à l'aide du plan de vie interne de la mine de la Société (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur). Les estimations et les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur moins les coûts de sortie étaient le profil de la durée de vie de la production minière (y compris les hypothèses entourant la conversion des ressources en réserves), les dépenses d'exploitation et d'immobilisations futures, les prix de l'or, les taux de change futurs et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour calculer la juste valeur moins les coûts de sortie ont été actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation réel de 5,5 %, qui reflète les facteurs de risque du marché et les risques inhérents à l'UGT Westwood.

29. Autres (revenus) charges

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées	14(a)	8,0 $	(13,4) $
Dépréciation d'actifs		3,6	0,9
Autre		3,2	3,3
		14,8 $	(9,2) $

30. Frais financiers

	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Frais d'intérêts		110,2 $	95,9 $
Charge de désactualisation – paiement anticipé sur l'or	19	3,2	15,9
Frais d'option de rachat	7	—	32,7
Frais de facilité de crédit		4,0	6,2
Prime de remboursement anticipé sur prêt à terme de second rang	18(c)	16,0	—
Charges à recevoir - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14(a)	5,3	5,7
Autres frais financiers		8,9	12,9
		147,6 $	169,3 $
Coûts d'emprunt attribuables aux actifs qualifiés		(35,4) $	(98,5) $
		112,2 $	70,8 $
Intérêts payés[1]		99,2 $	91,6 $

1. Les intérêts payés portent sur les frais d'intérêts sur les billets de premier rang de 5,75 %, le prêt à terme, la facilité de crédit, les prêts pour équipement et les contrats de location.

31. Produits d'intérêts, gains (pertes) sur dérivés et autres placements

	Notes	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Produit d'intérêts		8,1 $	16,1 $
Recouvrements d'assurance		—	27,3
Gains (pertes) sur les dérivés non liés à des instruments de couverture		(26,7)	16,1
Amortissement du gain lié aux actions ordinaires accréditives		1,9	1,1
9,7 % de l'or de Côté Gold avant la production commerciale reçu par SMM	7	—	18,4
9,7 % des dépenses de Côté Gold financées par SMM		—	(6,6)
Variation de la juste valeur de la contrepartie différée découlant de la vente de Sadiola		2,0	1,8
Gain sur la vente de redevances		4,9	—
Autres gains (pertes)		(1,2)	(3,3)
		(11,0) $	70,9 $

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a vendu 13 redevances sur diverses propriétés d'exploration et de mise en valeur non essentielles pour une contrepartie en espèces de 11,9 millions $ et 11,5 millions d'actions dans la redevance Summit, pour un total de 19,4 millions $. La Société a comptabilisé un gain de 4,9 millions $.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les gains (pertes) sur les produits dérivés non couverts comprennent des pertes (26,7 millions $) (21,6 millions $ au 31 décembre 2024) liées à la variation de la juste valeur des produits dérivés incorporés liés aux options de remboursement anticipé pour le prêt à terme (note 18c)).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a reçu un produit de 27,3 millions $ après avoir finalisé une entente de règlement d'assurance relative à la perte de propriété et à la perte d'exploitation découlant de l'événement sismique survenu le 30 octobre 2020 à la mine Westwood.

32. Classement par nature des charges

Les charges liées aux avantages du personnel, qui sont présentées ci-dessous, sont comprises dans le coût des ventes, dans les frais généraux et administratifs, dans les coûts d'exploration et autres charges.

	Exercices terminés les 31 décembre 2025	2024
Salaires, incitatifs à court terme et autres avantages sociaux	247,3 $	213,7 $
Rémunération fondée sur des actions	8,1	5,7
Autre	4,5	6,4
	259,9 $	225,8 $

33. Résultat par action

(a) *Résultat (perte) de base par action*

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Numérateur		
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	664,4 $	819,6 $
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	575,1	539,8
Résultat (perte) de base par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	1,16 $	1,52 $

(b) *Calcul du résultat (de la perte) dilué(e) par action*

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	575,1	539,8
Effet dilutif des options	1,6	0,7
Effet dilutif des unités d'actions	5,0	5,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	581,7	545,9
Résultat dilué (perte diluée) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	1,14 $	1,50 $

Les instruments de capitaux propres exclus du calcul du résultat (perte) dilué par action, qui pourraient avoir un effet dilutif ultérieur, sont les suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
(en millions)	2025	2004
Options	—	0,2

34. Éléments de flux de trésorerie

(a) *Ajustements portant sur les autres éléments hors trésorerie dans les activités d'exploitation*

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Rémunération fondée sur des actions		8,3 $	5,7 $
9,7 % de l'or de Côté Gold avant la production commerciale reçu par SMM	31	—	(18,4)
9,7 % des dépenses de Côté Gold financées par SMM	31	—	6,6
Dépréciation d'actifs		3,6	0,9
Dépréciation des stocks		3,8	3,6
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	29	8,0	(13,4)
Produit d'intérêts	31	(8,1)	(16,1)
Variation de la juste valeur de la contrepartie différée découlant de la vente de Sadiola	31	(2,0)	(1,8)
Gain sur la vente de redevances	31	(4,9)	—
Amortissement des gains liés aux actions ordinaires accréditives	31	(1,9)	(1,1)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(19,5)	7,0
Incidence des variations des taux sur la trésorerie soumise à restrictions		(7,5)	4,1
Recouvrements d'assurance	31	—	(27,3)
Provision pour services rendus		3,0	2,6
Autre		19,2	(12,6)
		2,0 $	(60,2) $

(b) ***Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants***

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Créances et autres actifs courants	(11,9) $	(45,6) $
Stocks et empilements de minerai non courants	(105,9)	(51,4)
Fournisseurs et autres créditeurs	56,0	(17,4)
	(61,8) $	(114,4) $

(c) ***Autres activités d'investissement***

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Intérêts reçus		8,2 $	12,6 $
(Augmentation) diminution de la trésorerie soumise à restrictions		4,9	0,8
Dépenses en immobilisations pour les actifs d'exploration et d'évaluation	12	(8,1)	(0,5)
(Acquisition)/Cession de titres négociables		12,5	7,0
Titrisation de la TVA en obligations d'État du Burkina Faso		(25,5)	—
Règlement de la vente de Yatéla		(18,2)	—
Produit de la vente de redevances		11,9	—
Autre		(5,1)	(1,4)
		(19,4) $	18,5 $

(d) ***Autres activités de financement***

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Produit de l'émission d'actions ordinaires accréditives	23(b)	6,8 $	5,9 $
Remboursement net de prêts pour équipement	18(d)	(1,3)	(5,1)
Paiement des obligations locatives	15	(31,7)	(20,6)
Actions ordinaires émises en échange de trésorerie à l'exercice d'options d'achat d'actions		3,9	6,1
Paiement des frais d'option de rachat	7	—	(32,7)
Autre		(12,1)	(13,5)
		(34,4) $	(59,9) $

(e) ***Rapprochement de la dette à long terme issue des activités de financement***

	Prêts pour équipement	Billets de premier rang de 5,75 %	Facilité de crédit	Prêt à terme	Total
Solde au 1er janvier 2024	7,2 $	448,0 $	—	375,6 $	830,8 $
Variations de trésorerie :					
Produits	—	—	280,0	—	280,0
Remboursements	(5,1)	—	(60,0)	—	(65,1)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des coûts de financement différés	—	0,9	—	4,4	5,3
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé	—	—	—	(21,6)	(21,6)
Autre	—	(0,5)	—	—	(0,5)
Solde au 31 décembre 2024	2,1 $	448,4 $	220,0 $	358,4 $	1 028,9 $
Variations de trésorerie :					
Produits	—	—	130,0	—	130,0
Remboursements	(1,3)	—	(150,0)	(400,0)	(551,3)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des coûts de financement différés	—	1,0	—	15,6	16,6
Conversion des devises	0,2	—	—	—	0,2
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé	—	—	—	26,7	26,7
Autre	—	(0,6)	—	(0,7)	(1,3)
Solde au 31 décembre 2025	1,0 $	448,8 $	200,0 $	—	649,8 $

35. Informations sectorielles

Les mines d'or de la Société sont divisées en régions géographiques comme suit :

- Projet Côté Gold | Ontario, Canada ;
- Complexe Westwood - Québec, Canada ;
- Mine Essakane (Burkina Faso).

Les secteurs non aurifères de la Société sont divisés comme suit :

- Exploration, évaluation et mise en valeur ;
- Siège social.

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs
Mines aurifères						
Côté Gold	2 881,8 $	3 053,2 $	276,9 $	2 887,0 $	3 016,0 $	227,3 $
Complexe Westwood	801,0	841,2	233,6	788,0	822,2	199,7
Essakane	825,0	1 307,5	310,0	882,2	1 206,2	281,9
Total des mines d'or	4 507,8	5 201,9	820,5	4 557,2	5 044,4	708,9
Exploration, évaluation et mise en valeur	388,0	418,7	14,9	74,4	77,7	9,3
Siège social	53,0	231,9	771,2	74,5	252,3	1 255,5
Total	4 948,8 $	5 852,5 $	1 606,6 $	4 706,1 $	5 374,4 $	1 973,7 $

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Information sur les états consolidés des résultats (de la perte)								
	Produits	Coût des ventes[1]	Charge d'amortissement	Frais généraux et administratifs[3]	Exploration	Perte de valeur	Autre	Profit (perte) d'exploitation	Dépenses en immobilisations[2]
Mines aurifères									
Côté Gold[5]	1 014,4 $	360,8 $	177,8 $	—	8,9 $	—	2,3 $	464,6 $	127,5 $
Complexe Westwood	403,0	175,7	54,9	—	—	—	1,0	171,4	65,4
Essakane	1 489,5	689,2	186,3	—	—	—	5,9	608,1	114,3
Total des mines d'or	2 906,9	1 225,7	419,0	—	8,9	—	9,2	1 244,1	307,2
Exploration, évaluation et mise en valeur	—	—	—	—	18,3	12,2	0,5	(31,0)	—
Siège social[3]	(54,1)	—	1,9	58,4	—	—	5,1	(119,5)	0,1
Total	2 852,8 $	1 225,7 $	420,9 $	58,4 $	27,2 $	12,2 $	14,8 $	1 093,6 $	307,3 $

1. Exclut la charge d'amortissement.
2. Comprend les dépenses en immobilisations engagées pour immobilisations, les actifs d'exploration et d'évaluation aux mines d'or de la Société, et exclut les coûts d'études capitalisés, l'acquisition des actifs de Nelligan, les coûts d'emprunt capitalisés et les actifs au titre des droits d'utilisation. Côté Gold est présentée à 70 %.
3. Comprend l'incidence sur les produits de la livraison d'onces en vertu de l'accord de paiement anticipé (note 19) et les résultats provenant des droits de redevance.

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Information sur les états consolidés des résultats (de la perte)								
	Produits	Coût des ventes[1]	Charge d'amortissement[2]	Frais généraux et administratifs[3]	Exploration	Perte de valeur (reprise)	Autre	Profit (perte) d'exploitation	Coûts en immobilisations[4]
Mines aurifères									
Côté Gold[5]	284,3 $	115,0 $	56,7 $	—	6,5 $	—	0,5 $	105,6 $	268,8 $
Complexe Westwood	323,0	157,5	53,7	—	—	(455,5)	(11,6)	578,9	66,1
Essakane	1 083,2	536,8	162,3	—	—	—	(0,3)	384,4	185,5
Total des mines d'or	1 690,5	809,3	272,7	—	6,5	(455,5)	(11,4)	1 068,9	520,4
Exploration, évaluation et mise en valeur	—	—	—	—	15,2	—	0,7	(15,9)	—
Siège social[6]	(57,5)	—	1,1	48,9	—	—	1,5	(109,0)	1,6
Total	1 633,0 $	809,3 $	273,8 $	48,9 $	21,7 $	(455,5) $	(9,2) $	944,0 $	522,0 $

1. Exclut la charge d'amortissement.
2. La charge d'amortissement exclut la dépréciation liée aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.
3. Comprend la charge d'amortissement liée aux actifs généraux et aux actifs d'exploration et d'évaluation.
4. Comprend les dépenses en immobilisations et les actifs d'exploration et d'évaluation hormis les coûts d'emprunt incorporés et les actifs au titre des droits d'utilisation. Côté Gold est présentée à 70 %.
5. Les revenus et les dépenses comprennent 60,3 % des soldes de la coentreprise Côté Gold. 9,7 % des revenus et des dépenses de la coentreprise Côté Gold, soit 18,4 millions $ et
 6,6 millions $ respectivement, sont inclus dans les revenus d'intérêts, les dérivés et les autres gains (pertes) de placements, car ils ont été financés par SMM.
6. Comprend l'incidence sur les produits de la livraison d'onces en vertu de l'accord de paiement anticipé (note 19) et les résultats provenant des droits de redevance.

36. Engagements

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligations d'achat	180,6 $	155,0 $
Obligations en matière de dépenses en immobilisations	37,4	117,2
Obligations locatives	118,9	142,8
	336,9 $	415,0 $

(a) *Engagements – paiements exigibles par période*

Au 31 décembre 2025	Total	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations d'achat	180,6 $	169,1 $	5,4 $	2,2 $	3,9 $
Obligations en matière de dépenses en immobilisations	37,4	37,4	—	—	—
Obligations locatives	118,9	3,9	79,9	27,7	7,4
	336,9 $	210,4 $	85,3 $	29,9 $	11,3 $

1. À payer au cours de la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
2. À payer au cours de la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.
3. À payer au cours de la période du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2030.
4. À payer à compter du 1er janvier 2031 et par la suite.

(b) *Redevances incluses dans le coût des ventes*

La production de certaines propriétés minières est assujettie à des redevances à de tierces parties (incluses dans le coût des ventes) qui sont calculées selon diverses méthodes résumées ci-dessous :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Côté Gold	70,5 $	19,4 $
Westwood	—	0,3
Essakane	127,4	74,5
	197,9 $	94,2 $

37. Opérations entre parties liées

(a) *Montants à recevoir de parties liées*

La Société n'avait aucun montant à recevoir de parties liées pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

(b) *Rémunération des gestionnaires clés*

La répartition des rémunérations du personnel de direction clé, composé des administrateurs et dirigeants de la Société, est la suivante :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Salaires et autres avantages sociaux	5,1 $	5,5 $
Prestations de retraite	2,7	0,7
Paiements basés sur des actions	3,9	3,2
	11,7 $	9,4 $

Rapport 2025 d'IAMGOLD relatif à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

Message de notre chef de la direction

Chez IAMGOLD, nous sommes déterminés à favoriser une culture de responsabilité, de reddition de comptes et d'innovation dans l'ensemble de nos activités. Cet engagement se traduit dans nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), dans notre participation active à l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada et dans notre adhésion aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable et à la Norme sur l'or libre de conflit®, ainsi que dans la manière dont nous avons travaillé avec des groupes clés de l'industrie au soutien de la Norme consolidée relative à l'exploitation minière (CMSI), travaillant déjà à intégrer cette dernière dans la manière dont nous travaillons.

Avec des activités en Amérique du Nord et en Afrique et à nos activités d'exploration en Amérique du Sud, nous reconnaissons que notre influence dépasse les limites physiques de nos mines. Nous reconnaissons donc l'importance de prévenir, d'atténuer et de gérer les risques dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale. Le risque de travail forcé et de travail des enfants est réel dans le monde d'aujourd'hui, et nous sommes déterminés à prendre nos responsabilités et à agir.

Nous croyons aux principes relatifs aux droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, nous les respectons et nous attendons de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos fournisseurs qu'ils en fassent de même. Afin d'identifier, prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons mis en œuvre des politiques et des processus essentiels à l'échelle de l'entreprise et de chaque site pour guider notre approche.

En 2025, nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration de notre diligence raisonnable et de nos contrôles en matière de droits de la personne. Entre autres actions notables, nous avons :

- Après avoir terminé notre évaluation du risque inhérent en 2024, nous avons terminé cette année l'évaluation du risque résiduel pour plus de 500 fournisseurs de niveau 1 et fournisseurs à risque élevé, ce qui a permis d'améliorer davantage notre programme de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Élaboration d'un cadre d'assainissement ;
- Élaboration de matériel de formation sur les droits de la personne et l'esclavage moderne à l'intention de nos équipes de passation de marchés et d'approvisionnement mondiales et sur place ;
- Intégration d'un nouveau logiciel de contrôle préalable des fournisseurs qui nous permettra de mieux évaluer et atténuer les risques de l'esclavage moderne, qui devrait entrer en service au deuxième trimestre de 2026.

Nous prenons très au sérieux la responsabilité de nous attaquer aux risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. En 2026, nous commencerons à mettre en œuvre les contrôles prioritaires déterminés dans le cadre de l'évaluation des risques résiduels, nous continuerons de renforcer nos processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et nous améliorerons la collaboration avec les fournisseurs à risque élevé afin d'appuyer l'amélioration des pratiques en matière de droits du travail.

Cordialement,

Renaud Adams

Président et chef de la direction

À propos de ce rapport[1]

Le présent rapport constitue le troisième rapport annuel d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD », « la Société », « nous », « notre » ou « nos ») préparé au titre de l'alinéa 6(2) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« la loi »). Il couvre le dernier exercice de la Société, clos le 31 décembre 2025 (la « période considérée »). Le rapport décrit les mesures prises par IAMGOLD au cours de la période considérée pour prévenir et réduire le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de la production de marchandises par l'entité au Canada ou ailleurs ou de marchandises importées au Canada par la Société. Ce rapport relatif à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (le « rapport »)[2] fait partie de notre ensemble de rapports annuels. D'autres rapports, notamment nos rapports sur le développement durable, sont accessibles sur notre site Web.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2025



1. Mesures prises au cours de l'exercice précédent

Nous sommes déterminés à entretenir notre culture d'exploitation minière responsable en observant des normes élevées en pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Ce rapport reflète précisément notre engagement à respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Nous sommes guidés par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies et sommes déterminés à établir une culture organisationnelle qui respecte les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous attendons de tous nos employés et partenaires d'affaires, y compris les entrepreneurs et les fournisseurs, qu'ils respectent les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.

1. Informations financières : Toutes les informations financières sont présentées en dollars américains, sauf indication contraire.
2. IAMGOLD a préparé ce rapport à partir des informations dont elle disposait au moment de la préparation. Ce rapport contient des informations ou des énoncés qui expriment des attentes ou des estimations de performances futures. À ce titre, toutes les informations et tous les énoncés autres que l'énoncé de faits historiques constituent des informations ou des énoncés prospectifs au sens donné à ces termes par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des déclarations relatives aux politiques et aux pratiques d'IAMGOLD en matière de gestion des risques liés au travail forcé et au travail des enfants, y compris des déclarations d'intention et d'attentes actuelles et des déclarations d'opinion. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, de verbes au futur ou au conditionnel, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « viser », « prévoir », « estimer », « s'efforcer de » ou « planifier », y compris dans une tournure négative, des variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Il n'est aucunement assuré que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs d'IAMGOLD pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs en raison des facteurs abordés dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle d'IAMGOLD, disponible sur le site www.iamgold.com ou sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Sauf si les lois ou règlements applicables l'exigent, IAMGOLD ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs.

Au cours de la période considérée, nous nous sommes appuyés sur nos précédents efforts pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

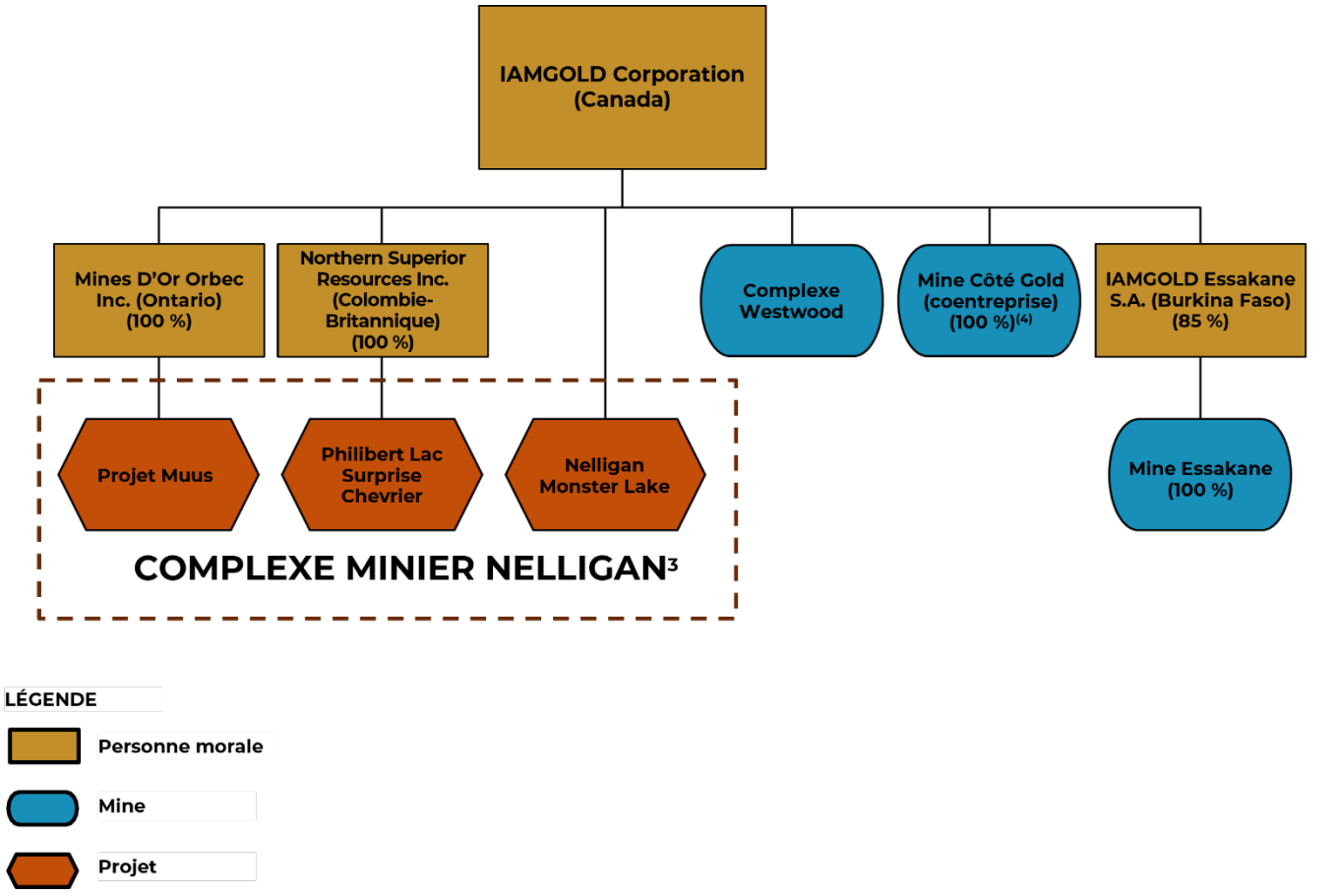
Nos principales réalisations pour cet exercice sont présentées ci-dessus.

1.1 Structure

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso).

En juin 2025, la mine Côté Gold a atteint sa capacité maximale de conception. Elle a le potentiel de figurer parmi les plus grandes mines d'or au Canada. IAMGOLD exerce ses activités à Côté Gold en partenariat avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel, y compris le complexe minier Nelligan situé au Québec (Canada). IAMGOLD emploie environ 4 600 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques ESG. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et à la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Le graphique suivant présente les filiales et les divisions d'IAMGOLD, ainsi que le pays de constitution en société de chacune de ces filiales, les projets détenus par l'intermédiaire de chaque filiale ou division et le pourcentage de participation détenu par la filiale ou la division concernée d'IAMGOLD.



Le WGC est un défenseur de la place qu'occupe l'or en tant qu'actif stratégique et façonne l'avenir d'une chaîne d'approvisionnement de l'or responsable et accessible. Les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du WGC établissent un ensemble de pratiques à suivre par ses membres dans tous les aspects ESG de l'exploitation aurifère.

En outre, la Norme sur l'or libre de conflit® du WGC aide les entreprises à assurer que leur or ne contribue pas à alimenter des conflits. Les rapports d'IAMGOLD portant sur les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable et la Norme sur l'or libre de conflit sont vérifiés à l'externe.

L'Association minière du Canada (AMC) promeut une industrie minière forte et durable qui profite à tous les Canadiens et Canadiennes et encourage une prospérité pérenne dans tout le pays. L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'AMC est un programme de développement durable reconnu qui assiste les sociétés minières dans la gestion des principaux risques environnementaux et sociaux. En tant que membre de l'AMC, la Société participe à l'initiative VDMD dans le cadre de son exploitation Westwood (Québec), ainsi qu'à l'échelle internationale à Essakane (Burkina Faso), ce qui dépasse les exigences de l'AMC qui ne concernent que les sites canadiens. Les résultats de l'auto-évaluation 2025 sont disponibles sur le site Web de l'initiative VDMD de l'AMC.

IAMGOLD est un membre actif du World Gold Council (WGC) et de l'Association minière du Canada (AMC).

1.2 Gouvernance

La gouvernance en matière de développement durable est placée sous la supervision du conseil d'administration d'IAMGOLD (le « conseil ») et intégrée dans l'ensemble de notre organisation. Le conseil d'administration place les enjeux ESG au cœur de la stratégie et du rendement d'IAMGOLD. Le conseil supervise et suit la stratégie, les politiques, les normes et les pratiques de la Société par l'intermédiaire de ses cinq comités : comité d'audit et des finances, comité des ressources humaines et de la rémunération, comité de nomination et de gouvernance d'entreprise, comité de développement durable et comité technique. Le comité de développement durable aide le conseil à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de son mandat et des lois et règlements applicables en matière de santé, de sûreté et de sécurité (« SSS ») et de facteurs ESG (notamment les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne) dans toutes les activités, projets et propriétés de la Société. Le conseil et ses comités sont régulièrement tenus informés (tous les mois, tous les trimestres, tous les ans et selon les besoins) de l'état des activités et des risques de la Société, notamment ceux liés aux facteurs ESG. Le conseil se réunit au moins tous les trimestres et organise des réunions supplémentaires, selon les besoins, sur des sujets spécifiques.

Pour aider notre personnel et nos entrepreneurs à soutenir et à appliquer les principes des droits de la personne, nous avons établi des rôles et des responsabilités clés au sein de l'organisation. L'équipe de la haute direction assume la responsabilité principale de notre approche des droits de la personne et de la sûreté, et est chargée de garantir que les politiques, les processus et les outils sont en place.

3. Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. détient une participation de 30 % dans la mine Côté Gold.

Conseil d’administration

Responsable de la gouvernance de l’entreprise. Le conseil d’administration et ses comités assurent la supervision de la stratégie, de la gestion des risques et du rendement de l’entreprise.

- Comité d’audit et des finances
- Comité des ressources humaines et rémunération
- Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise
- Comité de développement durable
- Comité technique

Équipe de la haute direction

Fixe l’orientation, la stratégie et les cibles de l’entreprise. Assume les responsabilités fonctionnelles en termes de : finance, exploitations, gouvernance d’entreprise, santé et sécurité, environnement, communautés, relations humaines, équité, diversité et inclusion, sûreté et cybersécurité. Effectue des visites des sites tous les trimestres, qui comprennent des examens de la durabilité. Produit des rapports mensuels et trimestriels à l’intention du conseil d’administration et de ses comités.

- Chef de la direction
- Chef de l’exploitation
- Chef des ressources humaines
- Chef de la direction financière
- Chef des affaires juridiques et de la stratégie

Équipes du siège social et des sites

Responsables de la mise en œuvre et du maintien des politiques, des stratégies et des plans. Produisent des rapports sur les risques et le rendement, y compris les facteurs ESG, sur une base hebdomadaire, mensuelle et trimestrielle.

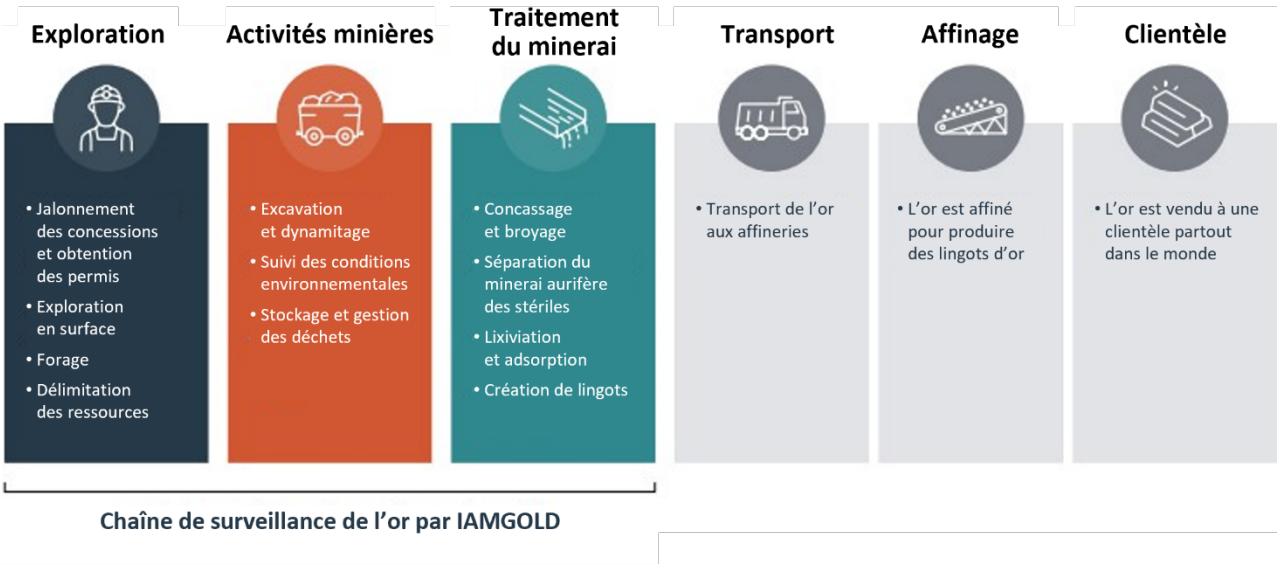
1.3 Activités

IAMGOLD compte trois mines en exploitation : Côté Gold en Ontario, au Canada, Westwood au Québec, Canada, et Essakane au Burkina Faso. Ensemble, nos trois sites miniers ont produit 399 800 onces d'or en 2025.

Construction	Côté Gold	Westwood	Essakane
Emplacement	Ontario, Canada	Québec, Canada	Burkina Faso, Afrique de l'Ouest
Marchandise	Or	Or	Or
Participation	70 %	100 %	100 %[4]
Type de mine	Fosse à ciel ouvert	Souterraine et fosse satellite à ciel ouvert	Fosse à ciel ouvert
Traitement du minerai	Concassage, broyage, concentration gravimétrique, lixiviation, récupération par charbon activé, électrolyse et affinage pour produire de l'argent aurifère	Concassage, broyage, récupération par charbon activé, découverture et affinage pour produire de l'argent aurifère	Concassage, broyage, concentration gravimétrique, récupération par charbon en lixiviation, électrolyse et affinage pour produire de l'argent aurifère
Durée de vie de la mine	Environ 2041+	Environ 2033	Environ 2028
Infrastructure	Mine à ciel ouvert, halde à stériles, empilement de minerai, usine de traitement, parc à résidus, empilement de morts-terrains, usine d'émulsion, camp, voies d'accès internes et barrières	Mine souterraine, fosse à ciel ouvert du gisement satellite Grand Duc, haldes à stériles, parcs à résidus, usine de remblai en pâte, installation de gestion de l'eau, complexe de bureaux et guérite	Trois fosses à ciel ouvert, haldes à stériles, empilements de minerai, installations de traitement du minerai, parcs à résidus, centrales électriques (y compris une centrale solaire), ateliers d'entretien, piste d'atterrissage et camp

De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à potentiel élevé. L'exploration joue un rôle vital dans l'exploitation minière, puisqu'elle permet de trouver et d'évaluer les gisements minéraux. Elle demande un investissement considérable en temps et en ressources et une grande expertise afin de permettre aux entreprises de prendre des décisions éclairées à propos des gisements minéraux, d'évaluer la qualité des gîtes et d'estimer la quantité de minéraux contenus et de déterminer leur viabilité économique. En 2025, IAMGOLD a fait progresser ses activités d'exploration qui allaient de l'exploration nouvelle en début de projet en Ontario, au Québec et au Pérou à des forages de délimitation plus avancés sur nos sites miniers Côté Gold et Essakane.

4. La norme de classification mondiale de l'industrie (GICS) est un système utilisé pour classer les entreprises par secteur, groupe d'industrie, industrie et sous-industrie. Elle a été élaborée en 1999 par MSCI et Standard & Poor's (S&P) à l'usage de la communauté financière mondiale. La structure de classification GICS comprend 11 secteurs, 25 groupes d'industries, 74 industries et 163 sous-industries. Pour cartographier notre chaîne d'approvisionnement et réaliser les évaluations des risques, nous avons utilisé les codes GICS de 2018.



1.4 Chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement est mondiale, diversifiée et dynamique. Elle s'étend sur plusieurs continents et englobe les marchandises utilisées pour l'exploration, le traitement, l'expédition et l'affinage. Elle inclut une variété de fournisseurs, de sous-traitants, d'intermédiaires et de parties prenantes participant à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Avec l'aide d'une solution de système externe, nous avons mis en correspondance notre chaîne d'approvisionnement selon la norme de classification mondiale de l'industrie (GICS).[5] Dans le cadre de ce processus, nous avons harmonisé 92 % des dépenses d'approvisionnement d'IAMGOLD avec les codes de sous-industrie correspondants de la classification GCIS pour un échantillon de nos fournisseurs de niveau 1 pour lesquels le seuil de dépenses nettes est d'environ 290 000 $ ou plus. En 2025, nous avons élargi cette cartographie, ce qui nous a permis d'entrer tous nos fournisseurs actifs et de surveiller leur niveau de risque en temps réel. Les résultats de cette mise en correspondance reflétaient les statistiques suivantes qui présentaient un risque élevé : 75, Risque moyen/faible : 2 161 et non définis (aucun renseignement trouvé) : 1 257. En outre, elle comprend des fournisseurs de niveau 1 qui exercent leurs activités dans des industries à risque élevé (voir la section 3) et comptabilisent des dépenses liées à des entités gouvernementales. Dans ce segment de notre chaîne d'approvisionnement, nous achetons les biens à des fournisseurs opérant sur six continents : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe, Asie, Afrique, Océanie.

Principales catégories de dépenses d'approvisionnement

La majorité de nos dépenses d'approvisionnement peuvent être classées dans les sous-industries suivantes, selon la norme GICS :

1. **Construction et ingénierie**
2. **Administration centrale des gouvernements**
3. **Raffinage et commercialisation de pétrole et de gaz**
4. **Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux**
5. **Services d'aide divers**
6. **Machines industrielles**

5. La norme de classification mondiale de l'industrie (GICS) est un système utilisé pour classer les entreprises par secteur, groupe d'industrie, industrie et sous-industrie. Elle a été élaborée en 1999 par MSCI et Standard & Poor's (S&P) à l'usage de la communauté financière mondiale. La structure de classification GICS comprend 11 secteurs, 25 groupes d'industries, 74 industries et 163 sous-industries. Pour cartographier notre chaîne d'approvisionnement et réaliser les évaluations des risques, nous avons utilisé les codes GICS de 2018.

La chaîne d'approvisionnement d'IAMGOLD est gérée à deux niveaux au sein de l'organisation.

- Équipe de chaîne d'approvisionnement mondiale : cette équipe a la responsabilité d'élaborer des politiques, des normes et des stratégies liées à la chaîne d'approvisionnement, de fournir des directives aux sites, de gérer les relations d'affaires mondiales avec des tiers et d'analyser les informations commerciales.
- Une équipe de chaîne d'approvisionnement au niveau de chaque site d'exploitation, chargée de satisfaire les besoins d'approvisionnement du site. Les équipes locales de la chaîne d'approvisionnement alignent leur approche et leur stratégie sur les plans opérationnels des sites correspondants, ainsi que sur les politiques d'IAMGOLD en matière de lutte contre la corruption, de droits de l'homme, d'approvisionnement local, de développement durable et de santé et sécurité. Tous les engagements en matière d'approvisionnement doivent respecter les processus fixés par les équipes de chaîne d'approvisionnement mondiale, utiliser des modèles de contrat standard et respecter les politiques de l'entreprise.

Les fournisseurs doivent remplir l'auto-certification prévue dans le Code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs d'IAMGOLD (le « Code des fournisseurs ») et s'attendre à ce que leurs sous-fournisseurs le respectent. Les achats de biens et de services sont encadrés par les politiques internes d'IAMGOLD, qui contiennent des directives et des normes supplémentaires pour nous aider à gérer les risques présents dans notre chaîne d'approvisionnement mondiale et à assurer le meilleur rapport coût-efficacité, la responsabilisation et les pratiques d'affaires éthiques. Elles établissent aussi la hiérarchie des responsabilités jusqu'à celles de la haute direction, qui est chargée de surveiller l'examen, l'approbation et la communication des exigences principales.

Notre exploitation d'Essakane utilise un outil sur mesure conçu en interne pour simplifier son processus d'engagement des fournisseurs. Les fournisseurs potentiels font l'objet d'une présélection, étape lors de laquelle ils doivent répondre à des questions précises, confirmer qu'ils respectent le code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs et transmettre des documents obligatoires. Une fois approuvés, les fournisseurs ont pleinement accès à la plateforme pour consulter les appels de propositions et participer aux demandes de renseignements, ce qui favorise la concurrence et la collaboration. Cette approche vise à respecter les obligations de chaque pays et renforce l'engagement d'IAMGOLD en faveur du développement durable et de l'engagement communautaire.

2. Politiques et processus de diligence raisonnable

Intré dans la stratégie à long terme d'IAMGOLD se trouve notre engagement à nous efforcer constamment d'atteindre des normes d'excellence en matière de santé et de sécurité, à réduire au minimum notre incidence environnementale et à bâtir une relation de collaboration avec nos communautés hôtes. Pour soutenir notre vision, nous disposons de politiques d'entreprise et d'un cadre conceptuel de gestion offrant des conseils spécifiques sur les relations avec les communautés, la gouvernance environnementale, la gestion des risques, la santé et sécurité ainsi que les ressources humaines. Nous encourageons et facilitons la collaboration entre nos équipes des sites et du siège social afin de mettre en place et d'échanger les meilleures pratiques.

Tous les membres de notre personnel (employés ou entrepreneurs), de notre direction et de notre conseil d'administration doivent respecter l'engagement d'IAMGOLD en faveur de la santé, de la sécurité et de la durabilité, et respecter nos politiques d'entreprise. Afin de prévenir, d'atténuer et de gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons établi plusieurs politiques et processus essentiels à l'échelle de l'entreprise et de chaque site pour guider notre approche.

Document	Pertinence au regard du travail forcé et du travail des enfants	Politiques et processus à l'œuvre
(Politique en matière de droits de la personne (Link)	Définit notre engagement fondamental à respecter les droits de la personne, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Interdit le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, et réitère notre engagement à prendre les mesures de diligence raisonnable nécessaires pour identifier les risques.	Cette politique s'applique à toutes nos exploitations et activités et à toutes les phases de la mise en valeur d'un projet. Intègre notre engagement à respecter les droits de la personne dans nos politiques et procédures opérationnelles dans toute l'entreprise et nos relations d'affaires, avec le soutien et l'engagement de nos parties prenantes.
Code de déontologie et d' éthique (Link)	Définit les exigences qui guident nos activités, reflète nos valeurs et sert de référence pour orienter nos décisions. Exige que nos employés exercent leurs activités conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables et à des normes éthiques élevées.	S'applique à tous ceux qui travaillent pour IAMGOLD, qu'ils soient membres du conseil d'administration, membres du personnel, entrepreneurs ou représentants ou représentantes partout dans le monde. Chaque nouveau membre du conseil d'administration, membre du personnel, entrepreneur et représentant ou représentante est tenu d'attester avoir pris connaissance du Code et de s'y conformer, puis d'attester tous les ans de sa connaissance et de son respect du Code en suivant notre procédure de formation et de certifications.
Code de déontologie et d' éthique à l' intention des fournisseurs (lien)	IAMGOLD exige au minimum que ses fournisseurs aient mis en place des politiques qui rendent obligatoire le respect des lois, des normes et des règlements applicables, et interdisent tout recours au travail forcé et au travail des enfants.	Le Code de conduite et d'éthique à l'intention des fournisseurs (le « code des fournisseurs ») s'applique à tous les fournisseurs qui travaillent avec nous, notamment les entrepreneurs, les consultants, les vendeurs, leurs sous-traitants et toute autre tierce partie contractuelle. Le code des fournisseurs définit les exigences minimales que les fournisseurs d'IAMGOLD devraient intégrer dans leurs propres activités et les mesures appropriées qu'ils devraient prendre pour veiller à ce que leurs propres fournisseurs se conforment aux exigences de notre code des fournisseurs. Chaque nouveau fournisseur doit attester qu'il a pris connaissance du code à l'intention des fournisseurs et qu'il s'y conforme. Des audits et des vérifications de la conformité au code des fournisseurs sont effectués périodiquement sur les sites.

Politique en matière de dénonciation (Link)	Définit les étapes que doivent suivre les membres du personnel, les entrepreneurs, les représentants ou représentantes ou les membres du public pour signaler une plainte ou une préoccupation.	Incluse dans la formation annuelle sur le Code de déontologie et d'éthique dispensée aux membres du personnel. Comprend divers mécanismes pour déposer une plainte : par Internet, par téléphone, par courrier et dans les boîtes de plaintes à Essakane. Suivie et supervisée par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration.
Accords d' approvisionnement (externes)	Exigent des fournisseurs qu'ils exercent une diligence raisonnable régulière sur leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement pour confirmer qu'il n'y a pas de cas de travail forcé ou de travail des enfants et exiger que des mesures correctives soient prises si de tels cas sont découverts. Les mesures correctives peuvent être des mesures correctives pour les travailleurs touchés et leurs familles, la résiliation de contrats avec des sous-traitants non conformes et la mise en œuvre de mesures de prévention pour éviter des incidents futurs, notamment par des formations annuelles pour les employés et les sous-traitants. Les fournisseurs sont tenus d'aviser IAMGOLD s'ils détectent des cas de travail forcé ou de travail des enfants.	Exigent que tous les nouveaux fournisseurs signent des accords intégrant ces exigences, ce qui donne le droit à IAMGOLD de résilier un accord sans préavis en cas d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants, y compris au sein de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur.
Processus d' appel de propositions (interne)	Une fois entré en application, il obligera tous les soumissionnaires à joindre une déclaration relative au travail forcé et au travail des enfants à l'attestation certifiant que ni leurs activités, ni leur chaîne d'approvisionnement ne font appel au travail des enfants et au travail forcé.	Les critères relatifs aux droits de la personne font partie des critères d'évaluation des réponses à l'appel de propositions. Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements sur l'origine des marchandises proposées dans leur proposition, y compris les pays d'origine, les conditions de production, ainsi que toute certification pertinente.

3. Une politique à la loupe : notre code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs

Adopté en 2021, notre code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs définit les exigences minimales que les fournisseurs doivent intégrer à leurs propres activités et inclut les personnes et les entreprises qui travaillent pour le fournisseur dans le cadre d'un contrat avec un tiers. Nous attendons des fournisseurs qu'ils prennent les mesures appropriées pour que leurs propres fournisseurs respectent nos normes minimales.

Lorsqu'il signe un contrat avec IAMGOLD, chaque nouveau fournisseur doit attester qu'il a pris connaissance du code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs et qu'il s'y conforme. Pour appuyer le respect de ces règles, nous pouvons effectuer des vérifications de diligence raisonnable sur tout fournisseur en demandant la preuve d'un audit récemment effectué ou en menant un audit direct de l'installation ou des installations principales où les biens sont fabriqués. En cas de non-conformité à nos normes minimales, nous travaillerons avec le fournisseur pour convenir de mesures correctives et d'un calendrier de mise en œuvre. Si le fournisseur refuse ou s'abstient de corriger les lacunes relevées, ou s'il se démarque sensiblement de nos valeurs, nous pouvons mettre fin à notre relation d'affaires et à l'accord d'approvisionnement.

Exigences des fournisseurs dans le Code de déontologie et d'éthique à l'intention des fournisseurs d'IAMGOLD

- ✓ Mener leurs activités de sorte à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.
- ✓ Avoir en place un système de dénonciation qui indique clairement aux membres du personnel qu'il n'y aura pas de représailles s'ils ont des informations à communiquer.
- ✓ S'assurer que tous les membres du personnel, y compris les travailleurs contractuels, travaillent de leur propre gré.
- ✓ Ne pas être impliqué dans une quelconque forme de trafic humain, de travail forcé, de main-d'œuvre en captivité, de servitude pour dette ou de travail obligatoire.
- ✓ S'assurer qu'aucun membre du personnel ou travailleur contractuel n'a à payer des frais pour obtenir ou conserver son emploi.
- ✓ Les frais et les charges de recrutement et d'emploi incombent au fournisseur.
- ✓ Ne pas retenir les documents de voyage ou d'identification de membres du personnel délivrés par un gouvernement.
- ✓ S'assurer que les contrats des membres de leur personnel sont clairs et rédigés dans un langage compréhensible.
- ✓ Ne pas imposer de restrictions déraisonnables sur les déplacements dans le lieu de travail.
- ✓ Respecter les droits énoncés dans la Convention sur les droits de l'enfant.
- ✓ Ne pas embaucher ou permettre l'embauche d'enfants à leurs installations ou à celles de leurs fournisseurs.
- ✓ Observer la définition de l'âge minimum d'admission à l'emploi de l'Organisation internationale du travail.
- ✓ Ne pas employer de personnes âgées de moins de 15 ans, sauf dans certains pays où cet âge est modifié par la législation locale.
- ✓ Se conformer à la législation locale si elle fixe un âge plus avancé pour définir le travail des enfants.
- ✓ Se conformer aux lois et à la réglementation locales à l'égard des heures de travail, des heures supplémentaires et des jours de congé.
- ✓ En l'absence de lois locales ou de conventions collectives, une semaine de travail devrait être limitée à 60 heures, y compris les heures supplémentaires.

3.1 Plusieurs canaux ont été mis en place pour permettre aux parties intéressées internes et externes de signaler des griefs

Nous avons mis en place différents mécanismes de signalement pour permettre aux membres du personnel, aux entrepreneurs, aux représentants et représentantes ou aux membres du public de signaler ouvertement, confidentiellement ou anonymement les cas d'inconduite soupçonnée. Les rapports peuvent être présentés au président ou à la présidente du comité d'audit et des finances ou du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise, par l'intermédiaire du service confidentiel de dénonciation, ou directement à tout membre de la direction de l'entreprise. Certains sites ont également mis en place des boîtes à plaintes.

	**Internet**	www.clearviewconnects.com
	**Téléphone**	1 (866) 506-6954 Ou appel à frais virés au +1 (416) 385-6016
	**Courrier**	Boîte postale confidentielle : B.P. Box 11017, Toronto (Ontario) M1E 1N0
	**Courriel**	Président ou présidente du comité d'audit et des finances ou du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise : Chair_Audit@iamgold.com or Chair_NCGC@iamgold.com.
	**Boîtes à plaintes**	Les boîtes à plaintes sont ouvertes tous les mois à Essakane sous la surveillance indépendante de la fonction d'audit interne et font l'objet d'un rapport au comité d'audit et des finances.

Plaintes reçues en 2025

Aucune des plaintes de dénonciateurs reçues par IAMGOLD en 2025 n'était liée à des violations des droits de la personne. Toutes les autres plaintes ont fait l'objet d'une enquête et d'un rapport au comité d'audit et des finances.

3.2 Processus d'enquête sur les dénonciations

Lorsqu'une allégation d'inconduite est signalée directement ou anonymement par les voies mentionnées ci-dessus, les présidents du comité d'audit et des finances et du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise sont informés par la direction. Selon la gravité de l'allégation, le comité d'audit et des finances, le comité de nomination et de gouvernance d'entreprise, la direction ou un autre comité du conseil fera enquête. Le conseiller ou la conseillère juridique et les membres des équipes d'audits internes ou externes de la Société peuvent être impliqués.

IAMGOLD interdit strictement toutes représailles contre une personne qui a fait un signalement de bonne foi. À moins que des procédures judiciaires ou autres l'exigent, nous garderons confidentielle l'identité de toute personne qui fait un signalement. Tous les rapports, les résultats de l'enquête et les mesures prises pendant l'enquête sont conservés pendant sept ans.

4. Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Par risque inhérent, on entend la probabilité que des pratiques de travail forcé ou de travail des enfants se produisent dans un pays, une industrie ou une entreprise en particulier, sous l'effet de facteurs comme l'intensité du travail, la dépendance à l'égard des travailleurs migrants, l'insuffisance de la réglementation ou l'instabilité économique. Cela aide la Société à identifier les zones présentant un risque accru potentiel de travail forcé ou infantile, ce qui permet aux organisations de cerner des points de risque spécifiques, puis orienter le temps et l'investissement financier sur les sites et les fournisseurs qui présentent le risque inhérent le plus élevé. Toutefois, le fait de repérer un risque inhérent ne signifie pas nécessairement que des pratiques de travail forcé ou de travail des enfants sont en cours.

En janvier 2025, IAMGOLD a intégré une plateforme tierce qui a renforcé notre capacité d'identifier et de surveiller les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Cela nous permet de tirer parti des observations validées par les analystes et des évaluations de fournisseurs à plusieurs niveaux, afin d'avoir une plus grande visibilité sur les risques potentiels en matière de droits de la personne et d'accorder la priorité aux domaines nécessitant une diligence raisonnable. La plateforme offre également la fonctionnalité de suivi des améliorations des fournisseurs au fil du temps, ce qui assure la transparence, la responsabilisation et l'harmonisation avec les exigences réglementaires.

Nous avons également fait appel à un consultant indépendant qui a mené une évaluation du risque résiduel auprès de 20 fournisseurs identifiés comme présentant un risque potentiellement élevé. Ces fournisseurs ont été sélectionnés en fonction d'une évaluation des risques inhérents effectuée en 2024. L'évaluation du risque résiduel a permis de constater que même si certains fournisseurs ont commencé à mettre en œuvre des mesures fondamentales, comme des processus internes de diligence raisonnable, des politiques de gouvernance et une mise en correspondance limitée de la chaîne d'approvisionnement, la maturité globale demeure faible dans l'ensemble du groupe. Les constatations mettent en évidence les lacunes en matière de diligence raisonnable externe, de surveillance de la gouvernance et de formation, soulignant la nécessité de renforcer les contrôles et les capacités afin de relever, de prévenir et d'atténuer efficacement les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Par conséquent, 11 de ces fournisseurs demeurent considérés comme présentant un risque élevé. Nous avons l'intention d'examiner et d'envisager des plans d'atténuation pour nous protéger contre d'éventuelles infractions à l'avenir.

4.1 Risques dans nos activités

IAMGOLD mène des activités au Canada et au Burkina Faso. Chaque pays présente un profil de risque inhérent potentiel spécifique pour le travail forcé et le travail des enfants. Nous employons directement une main-d'œuvre diversifiée pour exercer nos activités dans notre siège social et nos sites miniers. Nos sites en exploitation sont par ailleurs soutenus par une main-d'œuvre indirecte employée par des fournisseurs auprès de qui nous sous-traitons certaines tâches. Les risques de chaîne d'approvisionnement associés à ces services sous-traités et à d'autres marchandises et services que nous acquérons, sont décrits en détail dans la section suivante.

Les membres du personnel qui travaillent à notre siège social canadien à Toronto gèrent nos activités d'exploitation quotidiennes. Ce segment de nos activités a été évalué comme présentant un risque inhérent potentiel faible de travail forcé et de travail des enfants, principalement en raison de facteurs comme la localisation des membres du personnel au Canada et la nature de son travail essentiellement hautement spécialisée et à faible intensité de travail.

Sur nos sites miniers canadiens, dans le nord de l'Ontario et au Québec, les membres directs de notre personnel ont participé à des activités de prospection, de construction de mines, de fosses à ciel ouvert et de mines souterraines, ainsi qu'à des activités de traitement du minerai. Il a été déterminé que ces activités présentent un risque inhérent potentiel moyen de travail forcé et de travail des enfants, principalement en raison des caractéristiques spécifiques aux industries de l'exploitation aurifère et de la construction (forte intensité du travail et exposition des travailleurs à des conditions de travail liées à l'éloignement des sites) plutôt que de facteurs de risque propres au pays.

Les activités d'exploitation minière au Burkina Faso représentent la partie de nos activités présentant le risque inhérent potentiel le plus élevé de travail forcé et de travail des enfants. Compte tenu des risques géographiques accrus associés à ces enjeux au Burkina Faso, le site d'Essakane a été évalué comme présentant un risque inhérent potentiel élevé en ce qui a trait au travail des enfants et moyen à élevé en ce qui a trait au travail forcé. En général, les cas de travail des enfants dans le secteur minier au Burkina Faso sont liés à des exploitations minières informelles et artisanales, plutôt qu'à des activités à grande échelle comme notre mine Essakane. Les secteurs de risque inhérent accru relevés ne tiennent pas compte des contrôles, des systèmes et des processus existants mis en place par IAMGOLD pour atténuer le risque de travail des enfants et de travail forcé dans nos activités d'exploitation.

Nous avons également un petit bureau à Lima, au Pérou, où nous menons de la prospection de base, notamment en cherchant à obtenir des permis gouvernementaux et de propriétaires fonciers et à entretenir notre permis social d'exploitation. Cette activité en est actuellement à ses débuts et est menée principalement par des géologues hautement qualifiés. Si nos activités de prospection progressent vers l'extraction, nous en tiendrons compte dans nos évaluations futures des risques.

Site	Risque inhérent de travail des enfants	Risque inhérent de travail forcé
Siège social (Ontario et Québec)	Faible	Faible
Côté Gold (Ontario)	Moyen	Moyen
Complexe Westwood (Québec)	Moyen	Moyen
Mine d'or Essakane (Burkina Faso)	Élevé	Moyen à élevé

4.2 Risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement

Notre évaluation du risque résiduel de 2025 était axée sur les fournisseurs de notre exploitation à risque élevé, Essakane, au Burkina Faso. Nous avons constaté que ce segment de notre chaîne d'approvisionnement présentait des niveaux relativement élevés de risque inhérent, en raison de la nature des biens et services que nous achetons en tant qu'entreprise minière aurifère, ainsi que de nos activités d'approvisionnement dans les régions présentant des risques intrinsèquement plus élevés, comme l'Afrique de l'Ouest.

- **Fournisseurs présentant un risque potentiel élevé :** Le Burkina Faso a été défini comme le seul pays dont les fournisseurs présentent un risque inhérent potentiel élevé.
- **Fournisseurs présentant un risque potentiel moyen à élevé :** Il a été relevé que ces fournisseurs mènent leurs activités au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Espagne, aux États-Unis et en Turquie.

Les fournisseurs présentant le plus grand risque inhérent potentiel de travail forcé et de travail des enfants ont été repérés dans diverses industries, dont la construction et l'ingénierie, les matériaux de construction, les métaux diversifiés et exploitations minières, les services d'aide divers, les services liés aux ressources humaines et à l'emploi et le transporte terrestre de fret.

Dans le cadre de l'évaluation inhérente qui a été réalisée en janvier 2025, nous avons évalué 509 fournisseurs de niveau 1 qui représentaient la majorité de nos dépenses d'approvisionnement de 2024. Cette évaluation a révélé que 5 % des fournisseurs évalués présentaient un risque potentiel de travail forcé moyen à élevé, tandis que 2 % présentaient un risque potentiel élevé de travail des enfants. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons effectué notre évaluation du risque résiduel pour les 20 fournisseurs qui présentaient le risque le plus élevé. Ces fournisseurs provenaient principalement des secteurs de la construction et de l'ingénierie, de l'énergie et du pétrole, ainsi que de la logistique et des voyages.

Résultats de l'évaluation des risques résiduels – facteurs de risque liés au travail forcé et au travail des enfants :

 **Travail forcé**	Il ressort de l'évaluation que 45 % des fournisseurs évalués présentent un risque résiduel potentiel de travail forcé moyen à élevé, avec : • Des fournisseurs au Burkina Faso exerçant leurs activités dans les secteurs de la construction et de l'ingénierie, des ressources humaines et de l'emploi, des métaux et mines diversifiés, des services de soutien diversifiés, des hôtels et des machines industrielles.
 **Travail des enfants**	Il ressort de l'évaluation que 50 % des fournisseurs évalués présentent un risque résiduel potentiel de travail forcé élevé, avec : • Des fournisseurs au Burkina Faso exerçant leurs activités dans les secteurs de la construction et de l'ingénierie, des métaux et de l'exploitation minière diversifiés, des services liés aux ressources humaines et à l'emploi, et des services de soutien diversifiés.

IAMGOLD comprend que l'évaluation du risque résiduel n'a couvert qu'un petit sous-ensemble de notre chaîne d'approvisionnement globale. Cependant, en procédant à cette évaluation, nous avons maintenant une meilleure compréhension des risques liés au travail forcé et au travail des enfants au niveau des fournisseurs pour nos fournisseurs qui présentent les risques les plus élevés, plutôt que la vision plus large qu'offrirait une évaluation du risque inhérent. Les résultats montrent que ces risques découlent en grande partie de la faiblesse des pratiques de diligence raisonnable, d'une supervision limitée de la gouvernance, d'une formation insuffisante et de mécanismes de règlement des griefs peu clairs pour les fournisseurs. Par conséquent, nous comprenons que de nombreux fournisseurs ont une capacité limitée et ont besoin d'engagement, de conseils et d'une surveillance structurée.

4.3 Mesures prises pour gérer les risques sur nos sites

Toutes nos exploitations respectent les codes du travail locaux et la législation nationale, ainsi que les normes de travail essentielles de l'Organisation internationale du travail.

4.3.1 Essakane

Dans nos installations d'Essakane, nous avons mis en place des contrôles pour nous assurer que les travailleurs satisfont aux exigences légales en matière d'âge d'admission à l'emploi. Avant de commencer à travailler pour IAMGOLD, les travailleurs éventuels doivent fournir une preuve officielle de leur âge et une photocopie de cette documentation est conservée dans leur dossier aux ressources humaines. L'âge minimum pour travailler à Essakane est de 18 ans. Par ailleurs, 98 % des membres de notre personnel à Essakane sont couverts par des conventions collectives qui précisent les conditions de travail, l'âge minimum pour travailler, le salaire minimum et le nombre maximal d'heures de travail en fonction de la législation locale.

4.3.2 Westwood

Le complexe Westwood a mis en place des contrôles pour vérifier que les travailleurs satisfont aux exigences légales en matière d'âge dans ses activités. Dans le cadre du processus d'embauche, les membres du personnel doivent fournir leur date de naissance et présenter une pièce d'identité délivrée par le gouvernement pour justifier de leur âge légal. Une photocopie de cette pièce d'identité est conservée dans le dossier des ressources humaines.

L’âge minimum pour travailler sous terre à Westwood est de 18 ans. Pour ceux qui travaillent en surface sur le site minier, l’âge minimum de travail est fixé à 16 ans, conformément aux exigences légales applicables au Québec. 64 % des membres de notre personnel du complexe Westwood sont couverts par des conventions collectives qui précisent l’âge minimum légal pour travailler, le salaire minimum et le nombre maximal d’heures de travail. Une semaine de travail normale est définie comme comptant entre 30 et 48 heures, avec un minimum obligatoire de 9 heures de repos entre chaque quart de travail.

4.3.3 Côté Gold

Côté Gold a mis en place des contrôles pour vérifier que les travailleurs satisfont aux exigences légales en matière d’âge dans ses activités. Dans les documents d’embauche, les employés doivent remplir un formulaire de renseignements personnels avec leur date de naissance pour vérifier leur âge. Ce formulaire est conservé dans le dossier des ressources humaines.

À Côté Gold, l’âge minimum pour travailler sur le site est de 18 ans, ce qui est plus élevé que le minimum légal en Ontario, qui est fixé à 16 ans. Notre politique impose un minimum de 11 heures de repos entre chaque quart de travail. Pour gérer efficacement les charges de travail, nous calculons la moyenne des horaires de travail sur une période de quatre semaines. Pour les employés travaillant en rotation 14 heures de travail, 14 heures de repos, cela donne une moyenne de 42 heures par semaine.

5. Mesures correctives

À l’heure actuelle, IAMGOLD n’a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d’approvisionnement. Nous disposons d’un mécanisme de gestion des plaintes qui permet de signaler les incidences négatives et d’enquêter sur celles-ci, comme nous l’avons présenté ci-dessus. En 2025, avec l’appui d’une tierce partie, nous avons élaboré un plan de redressement si des cas de travail forcé ou de travail des enfants étaient relevés. Ce plan s’applique à nos activités et à nos chaînes d’approvisionnement.

6. Correction de la perte de revenu

IAMGOLD reconnaît que les efforts déployés pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants peuvent entraîner involontairement une perte de revenu pour les familles les plus vulnérables. Toutefois, IAMGOLD n’est informé à ce jour d’aucun cas dans lequel nos efforts pour atténuer ces risques ont contribué à une perte de revenu pour des familles vulnérables.

7. Formation des employés concernant le travail forcé et le travail des enfants

Tous les membres du personnel sont tenus de suivre la formation sur le code de déontologie et d’éthique lorsqu’ils intègrent IAMGOLD et de renouveler chaque année leur certificat de connaissance et de conformité au Code. En 2025, 98 % de nos membres du personnel actifs ont renouvelé leur certification. La formation sur le code de déontologie et d’éthique comprend un module sur le respect au travail qui décrit nos exigences en matière de respect des personnes et de leur intégrité. Elle souligne l’importance d’un milieu de travail respectueux des personnes, de leur intégrité et de leur dignité, même s’il ne dénonce pas expressément le travail forcé et le travail des enfants à l’heure actuelle. Ce module met l’accent sur la nécessité d’exercer ses activités conformément à l’ensemble des lois, règles et règlements applicables. Il explique également comment signaler une infraction au code par l’intermédiaire de ClearView Connects et détaille le processus d’enquête subséquent.

En 2025, IAMGOLD a travaillé en collaboration avec une tierce partie pour élaborer une formation spécifique sur les risques liés aux droits de la personne. Ce matériel devrait être distribué à tous les membres de l’équipe de la chaîne d’approvisionnement en 2026, en français et en anglais. Le matériel fait également l’objet d’un examen en vue d’une éventuelle intégration à la formation annuelle obligatoire pour tous les employés d’IAMGOLD.

8. Évaluation de l’efficacité

Nous n’avons pas encore établi de cadre pour mesurer l’efficacité de nos efforts d’atténuation des risques de travail forcé et de travail des enfants. Au fur et à mesure que notre programme évolue, nous prévoyons de mettre en place un processus pour mesurer nos progrès.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi), et en particulier de son alinéa 11, je, soussigné Renaud Adams, en qualité de président et chef de la direction, atteste avoir examiné

es informations contenues dans le rapport au nom de l'organe directeur de l'entité précisée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir effectué des vérifications de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

/s/ Renaud Adams

J'ai le pouvoir d'engager IAMGOLD Corporation.

Renaud Adams

Président et chef de la direction

2 avril 2026

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8e étage, tour Nord
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
T : 416 263 9200
SF : 1 800 564 6253
www.computershare.com
service@computershare.com

AUDITEURS

KPMG LLP

INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

Bourse de Toronto Symbole boursier : IMG
Bourse de New York : Symbole boursier : IAG

DÉPOT DE DOCUMENTS PAR LA SOCIÉTÉ

www.sedarplus.ca
www.sec.gov

ACTIONS ÉMISES

Au 31 décembre 2025
Nombre total en circulation
591,1 millions

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Graeme Jennings
VP, Développement des affaires et Relations avec les investisseurs
T : 416 388-6883

E : info@iamgold.com

SITE WEB

www.iamgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Smith[2]
Président du conseil, North Vancouver (Colombie-Britannique)

Renaud Adams
Administrateur, président et de la direction
Toronto (Ontario)

Christiane Bergevin[1,3]
Administratrice indépendante
Montréal (Québec)

Ann K. Masse[2,5]
Administratrice indépendante
Wilmington, Delaware

Peter O'Hagan[1,2]
Administrateur indépendant
New York, New York

Kevin O'Kane[4 5]
Administrateur indépendant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Murray Suey[1,3]
Administrateur indépendant
Calgary (Alberta)

Anne Marie Toutant[4,5]
Administratrice indépendante
Calgary (Alberta)

Audra Walsh[3,4]
Administratrice indépendante
Crystal River, Floride

DIRIGEANTS

Renaud Adams
Président et chef de la direction

Bruno Lemelin
Chef de l'exploitation

Maarten Theunissen
Chef de la direction financière

Annie Torkia Lagace
Cheffe des affaires juridiques et de la stratégie

Dorena Quinn
Cheffe des ressources humaines

1 Membre du comité d'audit et des finances
2 Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération
3 Membre du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise
4 Membre du comité technique
5 Membre du comité de durabilité

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent rapport ou intégrés à celui-ci par renvoi, y compris toute déclaration ou information concernant les ressources minérales et les réserves minérales de la Société, constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » et reposent sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent rapport annuel. Les énoncés prospectifs dans les présentes comprennent ceux à l'égard des réserves minérales et des ressources minérales de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « prévisions », « estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « considérable », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'estimer avec précision les réserves minérales et les ressources minérales, des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, des augmentations inattendues dans les coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, des hausses inattendues des dépenses en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

SIÈGE SOCIAL

IAMGOLD Corporation
150 King Street West, bur. 2200
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Canada
T : 416 360 4710
E : info@iamgold.com

TSX : IMG NYSE : IAG
IAMGOLD.COM

